



PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE RESILIENCE INCLUSIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES AU BENIN (DERICC)

RAPPORT PROVISOIRE DIAGNOSTIC

NIVEAU DE COMPREHENSION DES DECIDEURS PUBLICS ET DE PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPECIFIQUES DES FEMMES DANS LES POLITIQUES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE GESTION DES CATASTROPHES DANS LES COMMUNAUTES RURALES ET PERIURBAINES AU BENIN

Réalisé par :



Juillet 2020

Sommaire

Sommaire.....	2
Liste des figures et tableaux.....	3
Liste des sigles et acronymes.....	4
Résumé exécutif.....	6
Abstract.....	7
Introduction.....	9
1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	11
2 APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	14
2.1 Revue documentaire.....	14
2.2 Outils et techniques de collectes des données.....	15
2.3 Dépouillement et analyse des résultats SWOT des entretiens.....	16
2.4 Rédaction, correction et finalisation du rapport.....	16
3. PROFIL GENRE AU BENIN.....	17
4. CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE GESTION DES PROJETS/PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES AU BENIN.....	21
5. CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES FEMMES DANS LES POLITIQUES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES AU BENIN.....	22
5.1 Cadre réglementaire de prise en compte des besoins des femmes.....	22
5.2 Cadre institutionnel de prise en compte des besoins des femmes.....	25
6 ANCRAGE DU GENRE DANS LES STRUCTURES.....	29
7. ANALYSE DU NIVEAU DE COMPREHENSION DES DECIDEURS PUBLICS.....	30
7.1 Compréhension des décideurs des changements climatiques et leurs manifestations.....	30
7.2 Compréhension des décideurs de la notion du genre.....	34
7.3 Compréhension des décideurs de la prise en compte des besoins des femmes.....	36
8 REPERTOIRE DES PROJETS/PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES INSTITUTIONS.....	39
8.1 Projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques ayant pris en compte les besoins des femmes et autres groupes vulnérables.....	46
8.2 Analyse de la prise en compte des besoins des femmes et des groupes vulnérables.....	49
8.3 Forces et faiblesses des actions de prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les projets et programmes d'adaptation.....	49
9 PRISE EN COMPTE DES FEMMES, DES GROUPES VULNERABLES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES DOCUMENTS STRATEGIQUES.....	52
9.1. Au niveau National.....	52
9.2 Au niveau communal.....	62
10 PROCESSUS DE DIFFUSION, D'APPROPRIATION DES DOCUMENTS PAR LES BENEFICIAIRES ET RECOMMANDATIONS.....	71
10.1 Processus de diffusion et d'appropriation.....	71
10.2 Recommandations pour l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans les projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes.....	71
Conclusion.....	73
Bibliographie.....	74
Annexes.....	78
Glossaire.....	84
Table des matières.....	87

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Perceptions des acteurs institutionnels des événements climatiques au Bénin	30
Figure 2 : Groupes vulnérables aux changements climatiques selon les décideurs répondants.....	31
Figure 3 : Activités vulnérables au changement climatique.....	32
Figure 4 : Groupe-cible des projets d'adaptation.....	32
Figure 5 : Cirières d'identification des bénéficiaires des projets d'adaptation.....	33
Figure 6 : Canaux de communication et de vulgarisation des projets d'adaptation	33
Figure 7 : Acteurs de mise en œuvre des projets d'adaptation	34
Figure 8 : Fréquence de compréhension du genre dans les structures parcourues.....	36
Figure 9 : Besoins des femmes perçus par les autorités	36
Figure 10 : Equipe de l'élaboration d'étude	70
Figure 11 : Mesures d'intégration du genre dans les projets/programmes d'adaptation.....	72
Tableau I : Liste des institutions prospectées.....	14
Tableau II : Liste des documents analysés	15
Tableau III : Projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques dans les institutions..	39
Tableau IV : Projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques intégrant le genre	46
Tableau V : Analyse SWOT des actions de prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les projets et programmes d'adaptation.....	50
Tableau VI : Etat du personnel de l'administration communale de Ouinhi.....	64
Tableau VII : Répartition par catégorie du personnel communal.....	66

Liste des sigles et acronymes

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ACA	: Alpha Consult Afrique
AFJB	: Association des Femmes Juristes du Bénin
AGR	: Activités Génératrices de Revenues
ANPC	: Agence Nationale pour la Protection Civile
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CARE	: Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes
CePED	: Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable
CREDEL	: Centre de Recherche et d'Expertise pour le Développement Local
CS	: Coopération Suisse
DDAEP	: Direction Départementale de l'Agriculture, Elevage et Pêche
DGE	: Direction Générale de l'Environnement
DGEC	: Direction Générale de l'Environnement et du Climat
DPBPE	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPFG	: Direction de la Promotion de la Femme et du Genre
DPH	: Direction de la Production Halieutique
DPP	: Direction de Programmation et Planification
ECOWAP	: Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest
ENDA TM	: Environnement et Développement du Tiers Monde
FAO	: Food and Agriculture Organization
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FNEC	: Fond Nationale pour l'Environnement et le Climat
GIEC	: Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat
IDID ONG	: Initiatives pour un Développement Intégré Durable
INPF	: Institut National pour la Promotion de la Femme
IPR	: Informations Pour la Résilience
IRHOB	: Institut de Recherche Halieutique et Océanographique du Bénin
LACEEDE	: Laboratoire Pierre Pagny : Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement
MAEP	: Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MDVDD	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MEA	: Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEPN	: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MFAS	: Ministère de la Famille et des Affaires Sociales
MGF	: Mutilation Génitale Féminine
MPD	: Ministère du Plan et du Développement
MPF	: Ministère de la Promotion de la Femme

NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCS	: Observatoire du Changement Social
ONAB	: Office National du Bois
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAGDT-C	: Projet d'Appui à la Gestion Durable des Terres et d'Adaptation au Changement Climatique dans les Collines
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PDDI	: Plans Départementaux de Développement Intersectoriel
PNDS	: Protocoles Nationaux de Diagnostic et de Soins
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PNIASAN	: Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNPG-Bénin	: Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PSDSA	: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	: Partenaires techniques et financiers
REFAMP-BENIN	: Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Bénin
RIFONGA	: Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines
SNV	: Organisation Néerlandaise de Développement
SWB	: Social Watch Bénin
UE	: Union Européenne
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	: United Nations Population Fund
UNITAR	: Institut des Nations Unies pour la Recherche et la Formation
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	: United States Agency for International Development
WILDAF	: Women in Law and Development in Africa

Résumé exécutif

Les femmes occupent une place de choix dans l'utilisation des ressources naturelles dont la dégradation cause des préjudices à toute la société. En tant qu'actrices de développement, elles subissent, à l'instar des hommes, le poids des contraintes liées à la dégradation de l'environnement. Du fait de l'organisation patriarcale et du statut particulier des femmes béninoises, les contraintes environnementales ont des conséquences différentes sur les hommes et les femmes. La présente étude a pour objectif d'apprécier le niveau de compréhension des décideurs publics et de prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les plans, programmes et politiques d'adaptation aux changements climatiques et gestion des catastrophes afin de formuler des recommandations correctives tendant à faire de ces plans, programmes et politiques publiques, de véritables leviers de correction des inégalités de genre au Bénin.

La démarche d'investigation a consisté à tenir un briefing avec le commanditaire pour valider la méthode et le calendrier de collecte. Elle a permis, ensuite, la revue documentaire et l'enquête de terrain qui a duré 10 jours et a permis d'effectuer des entretiens avec les acteurs publics dans 28 institutions. Après cette phase de collecte des données, le dépouillement et l'analyse des informations ont été réalisés et ont permis de structurer les résultats à travers le modèle SWOT (Strength, Weakness, Opportunity, and Threat). Les premiers résultats sont présentés dans un compte rendu d'avancement des travaux au commanditaire et traduits en rapport provisoire.

L'analyse des données a permis de noter quelques avancées réglementaires et institutionnelles dans le domaine de la prise en compte des besoins des femmes dans les politiques et programmes. Le cadre législatif est de plus en plus positif envers l'égalité entre les sexes, mais il est difficilement appliqué. Dans les ministères, malgré une politique nationale qui préconise la transversalité du genre, la prise en compte de cette dimension notamment des femmes est très variable.

Il ressort des différentes analyses réalisées que le genre (et surtout la femme) est pris en compte dans quelques projets/programmes d'adaptation, non pas pour mettre en application les textes, mais pour répondre aux exigences des partenaires financiers. Dans les documents d'adaptation consultés, les mesures de gestion des changements climatiques restent générales et ne spécifient aucune action à mener à l'endroit des femmes. Or, la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques n'est pas la même de l'homme à la femme. En effet, la femme est plus vulnérable aux changements climatiques. Avec les changements climatiques, la durée de travail de la femme augmente. Les portions de terres situées dans les secteurs vulnérables auxquelles, elle a accès sont inondées. Par ailleurs, les lois et textes existants dans le domaine des changements climatiques ne sont pas connus. Mieux, ces textes n'ont pas spécifiés les besoins des femmes. A l'heure actuelle, la démarche de prise en compte du genre (et de la femme) dans les projets et programmes n'est pas maîtrisée. Or, pour apporter une réponse appropriée aux changements climatiques, il est important de prendre en compte les besoins des femmes et des groupes vulnérables.

Au regard de ces faiblesses, des recommandations ont été formulées :

- ✓ **Au gouvernement**, il est recommandé de : veiller à l'effectivité de l'approche genre dans les ministères et de faire du suivi-évaluation une tâche spécifique de l'INPF ; exiger la prise en compte du genre dans tous les documents de politiques sur changements climatiques ; responsabiliser davantage les femmes dans la sphère décisionnelle ; rendre genre sensible le budget de l'état.
- ✓ **Aux ministères sectoriels**, il est recommandé, au-delà du financement des activités de la cellule, de veiller à l'inscription dans les programmes et budgets de prévisions tenant compte des résultats de l'analyse genre et tendant à corriger les inégalités de genre, de se renseigner clairement sur les résultats de la budgétisation sensible au genre, de redynamiser les cellules genre, de poursuivre les formations genre, mais en les simplifiant, d'assurer l'évaluation d'impact des formations genre, de rendre systématique la référence au Document de Politique Nationale du Genre dans le choix des axes prioritaires du budget programme.
- ✓ **Aux partenaires au développement**, il est suggéré d'accompagner l'INPF dans l'importante mission que lui a assignée la Présidence de la République ; de communiquer pour mieux faire comprendre le concept de « genre » et d'intégrer le genre dans leurs actions de plaidoyer afin qu'il soit prise en compte dans tous les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques.
- ✓ **Les mairies** doivent intégrer la question du genre dans les différents documents stratégiques et veiller à la prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les projets, politiques et programmes d'adaptation aux changements climatiques et autres catastrophes.

Mots clés : Bénin, Changements climatiques, adaptation et besoins spécifiques des femmes, genre,

Abstract

Women occupy a prominent place in the use of natural resources, the degradation of which causes harm to all of society. As development actors, they, like men, are subject to the weight of the constraints linked to environmental degradation. Due to the patriarchal organization and the special status of Beninese women, environmental constraints have different consequences for men and women. The objective of this study is to assess the level of understanding of public decision-makers and to take into account the specific needs of women in plans, programs and policies for adaptation to climate change and disaster management in order to formulate corrective recommendations aimed at make these plans, programs and public policies real levers for correcting gender inequalities in Benin.

The investigation process consisted of holding a briefing with the sponsor to validate the collection method and schedule. It then enabled the documentary review and the field investigation which lasted 10 days and made it possible to carry out interviews with public actors in 28 institutions. After this phase of data collection, the analysis and analysis of the information was carried out and made it possible to structure the results through the SWOT model (Strength, Weakness, Opportunity and Threat). The first results are presented in a progress report to the sponsor and translated into a provisional report.

The data analysis has made it possible to note some regulatory and institutional advances in the field of taking into account the needs of women in policies and programs. The legislative framework is increasingly positive towards gender equality, but it is hardly enforced. In the ministries, despite a national policy which advocates the transversality of gender, this dimension is taken into account very variable.

It emerges from the various analyzes carried out that gender is taken into account in some adaptation projects / programs, not to implement the texts, but to meet the requirements of the partners. In existing adaptation documents, measures to manage climate change remain general and do not specify any action to be taken on behalf of women. However, vulnerability to the impacts of climate change is not the same from man to woman. Indeed, women are more vulnerable to climate change. With climate change, women's working hours are increasing. The portions of land located in vulnerable sectors to which it has access are flooded. Moreover, the existing laws and texts in the field of climate change are not known. Better still, these texts did not specify the needs of women. At present, the process of taking gender into account in projects and programs has not been mastered. However, to provide an appropriate response to climate change, it is important to take into account the needs of women and vulnerable groups.

In view of these weaknesses, recommendations have been made.

- ✓ To the government, it is recommended to: ensure the effectiveness of the gender approach in ministries and make monitoring and evaluation a specific task of the INPF; demand that gender be taken into account in all policy documents on climate change; empower women more in the decision-making sphere; make the state budget gender sensitive.
- ✓ To sectoral ministries, it is recommended, beyond the financing of the activities of the cell, to ensure the inclusion in the programs and budgets of forecasts taking into account the results of the gender analysis and tending to correct the inequalities of gender, clearly inform the results of gender-responsive budgeting, reinvigorate gender units, continue gender training, but by simplifying them, ensure impact assessment of gender training, systematically refer to the Policy Document National Gender in the choice of priority areas of the program budget.
- ✓ To the development partners, it is suggested that the INPF be supported in the important mission assigned to it by the Presidency of the Republic; to communicate to better understand the concept of "gender" and to integrate gender into their advocacy actions so that it is taken into account in all climate change adaptation projects and programs.
- ✓ Town halls must integrate the issue of gender into the various strategic documents and ensure that women and vulnerable groups are taken into account in projects, policies and programs for adapting to climate change and other disasters.

Key words: Gender, climate change, adaptation and specific needs of Women

Introduction

Les changements climatiques sont devenus des réalités vécues qui menacent de plus en plus l'humanité. Ils sont l'un des plus grands défis de notre siècle (Ogouwalé, 2006). On voit en ces changements une crise mondiale (GIEC, 2014). Cette crise affecte aussi bien les ressources naturelles que physiques, les hommes, les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les handicapés, etc. Les catastrophes naturelles n'épargnent aucun système (Akindélé, 2014).

Généralement, les changements climatiques et les catastrophes naturelles frappent de la même manière, les hommes et les femmes mais la vulnérabilité aux impacts de ces phénomènes est variable selon les capacités de chacun à y faire face (FAO, 2011). Autrement dit, la vulnérabilité des hommes et des femmes aux changements climatiques et autres catastrophes naturelles est différentielle. La différence énoncée est liée aux besoins et rôles des femmes et des hommes. Pour cette raison, il faut un traitement particulier pour chacun des deux acteurs.

A l'échelle globale, les femmes font partie des couches les plus vulnérables aux changements climatiques et autres catastrophes notamment en raison de leur attachement aux ressources naturelles qui sont dangereusement affectées lors de la survenance d'un phénomène catastrophique. Or, elles sont présentes dans presque l'ensemble des chaînes de valeur agricoles et, accomplissent des fonctions de production souvent difficiles en plus de leurs fonctions ménagères et de reproduction (Omore, 2014). La distribution des systèmes d'activité économique par sexe montre que les femmes sont plus présentes dans les activités agricoles et commerciales. D'autant plus que, le nombre d'exploitations agricoles gérées uniquement par des femmes représente 34 % (Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, 2018).

Partant du fait que les personnes les plus vulnérables et les plus pauvres sont les premières victimes du changement climatique, il est facile de mettre en relief les effets dévastateurs du climat sur les femmes et les groupes vulnérables (les enfants, les personnes âgées et les handicapés). En cas d'allongement de la sécheresse par exemple, les femmes éprouvent d'énormes difficultés d'approvisionnement. Le temps investi dans la collecte de l'eau double voire triple. Dans le domaine de l'agriculture, sans être les propriétaires des terres sur lesquelles elles travaillent, les femmes perdent leurs moyens de subsistance en cas de catastrophes naturelles (Arora-Jonsson, 2011). Les changements climatiques et autres catastrophes sont très défavorables à la femme, l'enfant et la personne âgée. Or, les femmes jouent un rôle important pour que leurs communautés soient capables de faire face et de s'adapter aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles (Seydou, 2016). Les femmes peuvent être des agents efficaces. Ce sont souvent vers elles qu'on se tourne dans les moments difficiles. Elles peuvent donc jouer un rôle de gestion dans les situations complexes de changements climatiques.

De façon globale, il faut retenir que l'absence de la dimension genre dans les réponses aux changements climatiques et autres catastrophes, est inefficace et amplifie les inégalités sociales car, les impacts des changements climatiques et autres catastrophes sont différenciés. Certains groupes sociaux, en raison de leur genre, de statut leur socioéconomique, de leur race, de leur ethnicité ou de leur âge, sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques (par exemple les vents violents, les froids intenses, les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations) notamment

parce qu'ils n'ont pas la même capacité d'action et d'adaptation. Par exemple, en raison des rapports sociaux fondés sur le sexe, les femmes ont souvent la responsabilité des personnes à charge plus vulnérables, une responsabilité alourdie lors des catastrophes naturelles notamment les changements climatiques.

Pour corriger les différentes situations d'inégalités entre l'homme et la femme du fait des changements climatique, il faut une prise en compte du genre dans les plans/programmes et projets d'adaptation aux changements climatiques. En réalité, le genre façonne les attentes, attributs, rôles, capacités et droits des femmes et des hommes. Bien que les changements climatiques ne soient pas discriminatoires et touchent tout le monde, les femmes et les hommes, en raison de leurs différents rôles sociaux, peuvent subir les impacts des changements climatiques de manière différente, les femmes en étant souvent affectées de manière disproportionnée. Les femmes, comparées aux hommes, ont souvent un accès limité aux ressources, moins d'accès à la justice, une mobilité limitée et peu de poids dans la prise de décision et l'orientation des politiques. En même temps, les rôles et les responsabilités liés au genre généralement attribués aux femmes créent une opportunité de les impliquer car les femmes, grâce à leurs connaissances et expériences, apportent des solutions variées et innovatrices aux défis des changements climatiques.

Le Bénin fait partie de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Or, cette convention a adopté le plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP en anglais) en 2017 ; elle a lancé en 2014 du Programme de travail de Lima sur le Genre et la reconnaissance dans l'Accord de Paris de l'égalité des sexes en tant que principe obligatoire pour toutes les actions climatiques. Les décisions ont visé à renforcer l'égalité des sexes par la politique et la pratique, encourageant l'équilibre entre les sexes dans la prise de décision ainsi que la réceptivité aux questions de genre dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques et actions climatiques.

Pour combler ces lacunes, le projet DERICC trouve important de réaliser une étude en collaboration avec le laboratoire LACEEDE pour une meilleure compréhension des différents acteurs, des outils, une responsabilité politique accrue et des capacités institutionnelles renforcées, à la fois à l'égard de la notion de développement résilient inclusif, et de démarche d'évaluation de la vulnérabilité des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les changements climatiques et de gestion des catastrophes dans au moins l'une des secteurs retenus pour l'élaboration du Plan National d'Adaptation (Agriculture).

Au regard de ce qui précède, il est très important d'analyser les inégalités sociales afin de déterminer les besoins spécifiques des hommes et des femmes en cas de chocs climatiques ou de catastrophes naturelles. Cette étude a pour objectif de renforcer les connaissances nationales sur les besoins des personnes vulnérables en cas de catastrophes naturelles et sur l'organisation pratiques pour accompagner le secours. Ainsi, cette étude prend en compte huit (08) Communes : Natitingou, Ouaké, Savè, Glazoué, Adja-Ouèrè, Ouinhi, Ouidah et Athiémé.

La présente étude est structurée en dix (10) points :

- ✓ contexte et justification de l'étude ;
- ✓ approche méthodologique de l'étude ;
- ✓ cadre institutionnel et réglementaire de gestion des projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes au Bénin ;

- ✓ cadre institutionnel et réglementaire de prise en compte des besoins des femmes dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes au Bénin ;
- ✓ analyse du niveau de compréhension des décideurs ;
- ✓ répertoire des projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques dans les institutions ;
- ✓ prise en compte des femmes, des groupes vulnérables et des changements climatiques dans les documents stratégiques ;
- ✓ processus de diffusion et d'appropriation des documents par les bénéficiaires ;
- ✓ propositions pour l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans les projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes ;
- ✓ recommandations.

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Au Bénin, les femmes représentent plus de 51 % de la population (RGPH4, 2013). Elles constituent avec les enfants, des groupes particulièrement défavorisés, voire marginalisés. C'est dans ce contexte déjà défavorable que les chocs et les extrêmes climatiques surviennent. Cela rend davantage vulnérables les plus pauvres. Des femmes et des hommes pauvres et marginalisés font face à des défis multiples et complexes. Les changements climatiques accentuent ces défis et menacent de saper les acquis de développement jusqu'ici enregistrés. Ainsi, les changements climatiques freinent les progrès vers l'égalité des sexes et empêchent les efforts de réduction de la pauvreté. L'inégalité des sexes peut aggraver les effets du changement climatique (Arora-Jonsson, 2011).

Le genre, le changement climatique et la capacité d'adaptation sont intimement liés. Il existe différents facteurs (groupes socio-culturels et religieux) qui influencent l'inégalité à travers le genre, les groupes socio-culturels et religieux et, qui déterminent, par conséquent, les différentes manières par lesquelles les changements climatiques affectent les individus, les ménages et les communautés. Les différences dans l'accès à l'information, le contrôle des ressources et la capacité d'innover en matière de réponse aux défis climatiques déterminent, par exemple, la capacité d'une personne, d'un ménage ou d'une communauté à s'adapter. En outre, les différents rôles des femmes et des hommes leur donnent différentes connaissances, différentes priorités et différentes préoccupations en matière de changements climatiques (CARE, 2011 ; ALP, 2015).

Les femmes sont plus touchées par les catastrophes naturelles (Boad, 2012). Leurs interventions d'adaptation sont souvent basées sur la croyance que le rôle des femmes au foyer fait d'elles des agents cruciaux de changement, d'où l'intérêt qu'elles suscitent en matière d'interventions d'adaptation. Mais beaucoup d'entre elles n'ont pas de pouvoir de prise de décision au sein du foyer et sur les ressources du ménage, en particulier les ressources de conditions de vie de valeur et, ne sont pas à même de garder et de gérer leurs propres revenus. Même au niveau de certains ménages dirigés par des femmes, les stigmates sociaux empêchent plusieurs femmes d'être traitées comme des agents économiques et sociaux égaux, bien qu'elles soient seules responsables de leurs conditions de vie. Les programmes d'adaptation au changement climatique ne semblent pas aborder ces obstacles, ce qui peut, de façon involontaire, renforcer l'inégalité genre et même accroître la charge de travail des femmes. Or, elles disposent des idées et du leadership nécessaire pour résoudre ces problèmes.

L'intégration de la dimension genre dans les plans, les politiques et les programmes d'adaptation aux changements climatiques et autres catastrophes naturelles constitue une étape décisive pour surmonter les défis liés aux changements climatiques et autres catastrophes. Elle doit être considérée comme un aspect nécessitant une attention particulière dans les actions visant l'atténuation des risques climatiques, mais aussi comme un facteur important pour l'adaptation afin d'assurer le succès et la durabilité des projets (Boad, 2012).

Les premières tentatives officielles de correction des inégalités de genre au Bénin ont été marquées par l'adoption, en 2001, de la Politique Nationale de Promotion de la Femme. Ces tentatives n'ont pas été très concluantes. Pour corriger les erreurs constatées, le gouvernement béninois s'est doté d'une Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) assortie d'un programme et plan d'action de mise en œuvre pour la période 2010-2015. L'une des recommandations pour l'opérationnalisation de cette nouvelle politique, est l'application du genre, par l'Etat, dans ses services et démembrements à travers les différents programmes et budgets. De plus en plus, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus, devient une préoccupation pour les autorités nationales et les partenaires au développement. L'un des facteurs motivant la prise en compte des questions du genre par les autorités, est son inscription dans les Objectifs du Développement Durable. L'ODD 5 sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes fixe des sous-objectifs dans les domaines de la lutte contre les discriminations, l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, la reconnaissance du travail domestique et du partage des tâches, la participation aux espaces de décisions, l'emploi décent et la protection sociale, la santé sexuelle et reproductive, ainsi que l'accès à l'information et aux technologies. Le Genre est également présent de façon transversale dans les cibles des ODD 1 (lutte contre la pauvreté) ; 2 (faim et sécurité alimentaire), 4 (éducation) ; 6 (eau et assainissement) ; 8 (développement durable et emploi décent) ; 11 (villes inclusives) ; 13 (changement climatique) et 17 (partenariat global) (<https://sustainabledevelopment.un.org/topics/women/decisions>). Ce n'est qu'en garantissant les droits des femmes et des filles dans l'ensemble des objectifs qu'on parviendra à assurer la justice et l'inclusion, à développer des économies qui bénéficient à toutes et tous et à préserver l'environnement qu'on partage, aujourd'hui et pour les générations futures. Par ailleurs, au paragraphe 27 de la décision 21/CP.22, il a été demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'élaborer un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (plan d'action) afin d'appuyer l'application des décisions et des mandats relatifs à cette question dans le processus de la CCNUCC, en précisant éventuellement les domaines prioritaires, les activités et indicateurs essentiels, les échéances, les principaux responsables et les acteurs clefs et en donnant une indication des ressources nécessaires pour chaque activité, et de fournir des détails sur le processus d'examen et de suivi d'un tel plan. Le plan exige que les politiques climatiques favorisant l'égalité des sexes soient renforcées dans toutes les activités relatives à l'adaptation, à l'atténuation et aux moyens de mise en œuvre correspondants (financement, mise au point et transfert de technologie et renforcement des capacités) ainsi que la prise de décisions concernant la mise en œuvre des politiques climatiques. Le plan d'action reconnaît qu'il faut que les femmes soient représentées dans tous les aspects du processus découlant de la Convention et que le souci de l'égalité des sexes soit systématiquement pris en compte au moyen de tous les objectifs et cibles qui s'y prêtent dans les activités entreprises au titre de la Convention, ce qui contribuera grandement à en accroître l'efficacité.

C'est dans ce contexte que le Bénin a fait le pari dans la nouvelle politique genre, de construire une société démocratique, d'accélérer sa croissance économique, de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être de la population (PND-Bénin, 2018-2025). Les femmes ont un rôle important à jouer dans la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et dans la promotion du développement durable. La question à laquelle cette étude diagnostique voudrait trouver de réponses est de savoir : **quel est le niveau de compréhension des décideurs publics et de prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes dans les communautés rurales et périurbaines au Bénin ?**

La réponse à cette interrogation justifie la réalisation de la présente étude.

L'objectif global de cette étude est de contribuer à une meilleure connaissance du niveau de compréhension des décideurs publics et de prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes dans les communautés rurales et périurbaines du Bénin.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ présenter le Cadre institutionnel et réglementaire de gestion des projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes au Bénin ;
- ✓ analyser le niveau de compréhension des décideurs et de prise en compte des besoins des femmes dans les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes dans les communautés rurales et périurbaines du Bénin ;
- ✓ proposer des mesures pour l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans les projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes.

2 APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

La démarche suivie pour la réalisation de cette étude tourne autour de cinq (05) points. Il s'agit de la revue documentaire, des entretiens, du dépouillement et analyse des résultats à l'aide du modèle SWOT, de la rédaction du draft du rapport et enfin de la correction et finalisation du rapport.

2.1 Revue documentaire

Les institutions sondées pour la collecte des informations sont consignées dans le tableau I.

Tableau I : Liste des institutions prospectées

N°	INSTITUTIONS SONDEES	DEFINITION	SIEGE	NOMBRE DE PERSONNES INTERROGEEES		
				H	F	Total
1	MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable	Cotonou	2	1	3
2	MPD	Ministère du Plan et du Développement		2	1	3
3	MFAS	Ministère de la Famille et des Affaires Sociales		1		1
4	ONAB	Office National du Bois			1	1
5	INPF	Institut National pour la Promotion de la Femme		1		1
6	OCS	Observatoire du Changement Social		1		1
7	CePED	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable		1		1
8	FNEC	Fonds National pour l'Environnement et le Climat		1		1
9	CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere		1		1
10	GIZ	Coopération Technique Allemande		1		1
11	FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture		1		1
12	PAM	Programme Alimentaire Mondial		1		1
13	SNV	Organisation Néerlandaise de Développement			1	1
14	IRHOB	Institut de Recherche Halieutique et Océanographique du Bénin		1		1
15	DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat		1		1
16	DG-Eau	Direction Générale de l'Eau		1		1
17	DPBCPE	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle		1		1
18	ANPC	Agence Nationale pour la Protection Civile		1		1
19	CR-Bénin	Croix Rouge Bénin		1		1
20	Météo-Bénin	Météo-Bénin			1	1
21	DPP/MAEP	Direction de la Programmation et la Planification		2	2	4
22	PREFECTURE	Préfecture		1		1
23	DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche		3		3
24	DPH/MAEP	Direction de la Production Halieutique		1	1	2
25	PADMAR/PROC AR		Ab-Calavi	1		1
26	CREDEL-ONG	Centre de Recherche et d'Expertise pour le développement local		1		1
27	Assemblée Nationale	Assemblée Nationale	Porto-Novo	1		1
28	IDID ONG	Initiatives pour un Développement Intégré Durable			1	1
	TOTAL			29	9	38

Il ressort de l'analyse du tableau I, qu'au total, 28 institutions ont fait l'objet de la collecte. Parmi les 38 personnes interviewées, 09 sont des femmes ce qui fait un taux de 23,68 %. Les noms des femmes ayant été enquêtées n'ont pas été suscités. Mais, de façon systématique, toutes les femmes représentées dans les institutions choisies et surtout aux postes prédéfinis ont été interviewées. Pourtant, elles ne font que 23,68 %. Cela montre que même dans les institutions, les femmes sont faiblement représentées. Des données ont été également recueillies dans les mairies des 8 communes ciblées par le projet.

A cette étape, les documents stratégiques et politiques de gestion des changements climatiques et des catastrophes avec l'implication de l'approche genre dans les secteurs concernés par l'étude ont été passés en revue. Le tableau II présente les différents documents qui ont été pris en compte.

Tableau II: Liste des documents analysés

Au niveau national	Au niveau communal
1. Plan de Développement Communal (PDC); 2. Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ; 3. Plan de Contingence Communale (PCC).	1. Programme D'action National D'adaptation Aux Changements Climatiques Du Bénin (PANA-BENIN) ; 2. Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole ; 3. Plan ORSEC ; 4. Plan de Contingence National ; 5. Document de Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin ; 6. Plan stratégique de développement du secteur agricole 2025 7. Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2017-2021 ; 8. Plan National de sécheresse ; 9. Plan National de Développement 2018-2025 ; 10. Plan d'Actions Environnemental du secteur Agricole ; 11. Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 ; 12. Guide d'intégration du genre dans les plans départementaux du développement intersectoriel ; 13. Processus d'intégration du genre dans le Plan national d'Adaptation 14. Troisième Communication Nationale (TCN) 15. Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre au Bénin 16. Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 17. Document de mise en œuvre du programme d'action de Beijing au Bénin 18. Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Bénin

Ainsi, plusieurs documents ont été consultés tant au niveau communal que national. Ces documents ont été décryptés afin de mieux analyser le niveau de prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables dans les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes.

2.2 Outils et techniques de collectes des données

Deux principaux outils de collecte des données ont été élaborés dans la présente étude. Il s'agit des questionnaires adressés aux groupements et des guides d'entretien adressés aux personnes ressources et autorités à divers niveaux. Les questionnaires adressés aux groupements ont été élaborés sur la base des informations issues de la recherche documentaire. Les guides d'entretien ont permis de faire le point des villages touchés par les inondations et les groupements recensés par village.

En ce qui concerne les techniques, cette étude a consisté en des entretiens (au moyen d'un guide d'entretien et d'un enregistreur) avec des décideurs administratifs et politiques de chaque site de l'étude. En effet, les entretiens ont porté sur l'importance des enjeux, les différentes perceptions du problème, l'analyse des mesures et actions préconisées dans les documents de politique. Une discussion sur le niveau de prise en compte des besoins spécifiques des femmes et autres groupes vulnérables (sensibilité, capacité d'adaptation limitée) a été souvent initiée pour analyser le degré d'attention accordé à ceux-ci au quotidien.

2.3 Dépouillement et analyse des résultats SWOT des entretiens

Les informations contenues dans les questionnaires ont été désagrégées tout en étant sensible aux réponses données par les différentes catégories d'acteurs suivant l'échelle de représentation (homme, femme.) ; une analyse du contenu qui consiste à regrouper les données par centre d'intérêt où le traitement a été fait. Les informations enregistrées pendant les entretiens ont été relues et notées sur support papier. L'analyse des résultats issus du dépouillement a été faite à l'aide du modèle SWOT ou FFOM, qui a permis d'identifier les Forces-Faiblesses et les Opportunités-Menaces qu'il y a dans la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et autres groupes vulnérables dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes dans les communautés rurales et périurbaines des sites de la présente étude.

2.4 Rédaction, correction et finalisation du rapport

La première version du rapport final a été rédigée par une équipe pluridisciplinaire composée des experts en changement climatique, en évaluation des catastrophes et prise en compte du genre. Cette version du rapport se fonde sur les différents rapports de terrain déposés par les agents collecteurs de données.

La première monture du rapport a été confiée à un groupe restreint d'experts pour sa lecture et sa correction éventuelle. Le travail des correcteurs a porté sur le fond et la forme du document, avec un point d'orgue sur les normes syntaxiques grammaticales, etc.

3. PROFIL GENRE AU BENIN

Au Bénin, plusieurs organisations travaillent dans le cadre de la lutte pour l'égalité entre les sexes. Au niveau national, depuis 2013, le Conseil national de promotion de l'équité et de l'égalité de genre (CNPEEG), est l'organe national de la promotion du genre au Bénin. Des cellules focales genre sont mises en place dans les Ministères Sectoriels. L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant travaille à la construction de données qualitatives et quantitatives relatives au genre. L'Institut National pour la Promotion de la Femme (INPF) collecte, actualise et diffuse des données relatives à la condition de la femme au Bénin, la nécessité de l'établissement et de la production de statistiques dans le domaine du genre. L'ONG Association des Femmes Juristes du Bénin cherche à contribuer à la promotion et défense des droits humains en général et ceux des femmes et des enfants en particulier. Le comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants est une organisation régionale dont l'action porte notamment sur des politiques publiques et programmes cherchant à stopper les mutilations génitales féminines. Soeur Frances à l'œuvre a pour groupes cibles les femmes agricultrices. Elle Intervient sur la micro finance, la santé communautaire, la sécurité alimentaire et la consolidation de la société civile. L'ONG DERANA a pour mission spécifique la réduction du taux d'analphabétisme au Bénin et des inégalités hommes-femmes. Le Centre d'Actions pour le Développement Intégré et la Solidarité (CERADIS) intervient sur les questions relatives aux droits sexuels et la reproduction. La Plateforme pour la Participation des Femmes dans les Instances de prises de décisions au Bénin (PFID) vise à créer une synergie en vue d'assurer une meilleure participation des femmes aux instances de prise de décisions.

Au plan international, plusieurs acteurs aident le Bénin dans la prise en compte du genre dans les différents secteurs. Au nombre de ceux-ci, les plus importants sont : Care France-Bénin ; Plan International-Bénin, FNUAP Bénin ; PNUD Bénin ; Coopération Suisse ; SNV ; USAID ; Banque Africaine de Développement ; Millenium Challenge Account Benin, etc.

Au quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4), la population béninoise a été décomptée à 10 008 749 habitants, avec une proportion de 51,2 % de femmes et plus de 53 % de jeunes de moins de 20 ans (INSAE, 2015). Environ 56% de la population féminine vit en milieu rural. En 2025, il est attendu que le Bénin soit « un pays phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social. » Cette vision déclinée dans l'étude prospective à long terme suppose que le bien-être, socle de stabilité du Bénin, devrait être équitablement réparti entre toutes les couches des populations béninoises (pauvres, riches, hommes, femmes, personnes en situation de vulnérabilité). La construction sociale des relations entre les femmes et les hommes, la répartition inégale des ressources nationales entre les différentes couches sont des facteurs qui ne militent pas pour l'atteinte de cette vision à moyen terme. En effet, il existe des inégalités entre les femmes et les hommes à plusieurs niveaux. L'effectif de la population féminine active a été multiplié par 1,6 de 1992 à ce jour, soit un accroissement annuel de 5,7 %. Les béninoises sont très actives, présentes dans tous les secteurs d'activités et contribuent autant que les hommes au développement économique de ce pays (Onibon, 2012). En matière d'emploi, on constate une présence majoritaire des femmes dans les différents pôles de croissance. Toutefois, le taux de salarisation des actifs hommes (16,8 %) est trois fois supérieur à celui des femmes (5 %) et 2,8 % de

femmes béninoises subissent plus le chômage que les hommes (2,4 %). De même, le sous-emploi affecte beaucoup plus les femmes (65,4 %) que les hommes (41,5 %) et ces dernières ont un taux d'activité plus bas que les hommes (EMICoV, 2011). La fonction publique se révèle aussi majoritairement masculine avec le passage du taux des femmes de 26,61 % en 2006 à 18,65 % en 2011. On retrouve une plus grande proportion de femmes dans les emplois non rémunérés (66 % parmi les apprentis, aides familiaux) et non-salariés (55 %) selon les données de l'EMICoV 2010 (Dadjo, 2014). Le dernier recensement général des entreprises au Bénin, réalisé par l'INSAE en 2008, a montré que les entreprises béninoises, toutes catégories confondues, sont dirigées à 43 % par les femmes. Elles sont présentes dans les secteurs de l'agriculture, l'artisanat, le commerce, la transformation agroalimentaire et certains métiers dits masculins tels que la construction des bâtiments, la mécanique, la plomberie (Onibon, 2016).

En général, les petites et moyennes entreprises de femmes sont confrontées à des problèmes d'accès au crédit que le gouvernement béninois octroie. Les acteurs de développement essaient de les régler, tant bien que mal, avec la facilitation de l'accès au microcrédit dans les Institutions de Micro-finance. Dans le secteur de l'éducation, les actions entreprises par le gouvernement béninois et les organisations nationales et internationales pour l'équité entre les filles et les garçons, ont contribué à réduire les écarts dans l'accès au système éducatif (PDDSE, 2013). Cependant, l'écart entre fille et garçon est plus prononcé en ce qui concerne l'achèvement du primaire. Les taux d'achèvement se situent à 62,9 % chez les filles contre 73 % chez les garçons (EMICoV, 2011). Les écarts entre filles et garçons s'accroissent davantage dans le second cycle du secondaire. Ainsi, par effet d'accumulation, les filles ne sont plus que 11 % à atteindre la classe de Terminale, soit 2,6 fois moins que leurs homologues masculins (Annuaire des Statistiques Scolaires, 2013). Les disparités filles/garçons dans les formations techniques sont encore plus marquées. Malgré le soutien à l'éducation des filles dans l'enseignement technique par l'Institut National pour la Promotion de la Femme (INPF), la présence des filles dans les formations techniques reste toujours faible (entre 20 et 35 % en 2014). Le pourcentage de filles en Electricité et en Mécanique générale n'a jamais dépassé 17 % (INPF, 2014). Les disparités ne sont pas moins présentes dans l'enseignement supérieur où les étudiantes représentent à peine le tiers de l'ensemble de la population estudiantine dans les universités publiques d'Abomey-Calavi et de Parakou (Lodestein et Onibon, 2016). L'accès aux soins de santé reste limité pour les femmes, en raison d'une part, du manque de prise en compte de leurs besoins différenciés dans ce domaine et d'autre part, des opportunités limitées d'accès à l'information (INPF, 2011). Les femmes sont deux fois plus touchées par le SIDA que les hommes avec une séroprévalence de 1,5 % chez les femmes contre 0,8 % chez les hommes (PSI, 2014). Seulement 40 % des femmes ont accès au service de planification familiale et en matière de santé de la reproduction, elles ont plus de problèmes d'alimentation lors de la grossesse. Le taux de fécondité demeure l'un des plus élevés du monde : 4.93 en 2013 et malgré des progrès, le taux de mortalité maternelle reste élevé (397 décès pour 100 000 naissances).

Les femmes restent peu présentes dans la sphère politique. En 2015, les femmes occupent 12 % des sièges parlementaires et 11 % des positions ministérielles (GGGR, 2015). Après les élections législatives du 28 avril 2019, seulement cinq femmes siègent au sein du parlement. L'approche genre demeure une problématique au Bénin pendant que plusieurs pays de la sous-région consentent des efforts pour inverser la tendance. Le nombre de femmes au sein du parlement du Bénin dégringole. Six au sein de la septième législature, les femmes sont désormais cinq à l'Hémicycle soit un taux de 6 % au

sein de la nouvelle Assemblée. Pendant ce temps, le Togo à côté a réussi à faire élire une femme à la tête de l'institution parlementaire avec 15 femmes sur 91 députés soit un pourcentage 16,50%, au Rwanda 51 femmes sont élues sur 80 députés environ 64 %. Le Rwanda a exigé 30 % de femmes dans les instances de prise de décisions de l'Etat. Mais aujourd'hui, c'est 61 % de femmes qui siègent avec les collègues hommes au sein du parlement. En 2019, cinq femmes sont nommées au gouvernement, contre quatre dans le précédent. Un petit effort de promotion de la gent féminine. La question du genre préoccupe le chef de l'Etat. Mais, il faut au moins douze femmes sur les vingt-quatre ministres qui forment le gouvernement, pour prétexter d'un certain équilibre. Les femmes, majoritaires doivent en tirer toutes les conséquences et lutter véritablement pour leur émancipation.

Au Bénin, l'accès aux soins de santé reste limité pour les femmes, en raison d'une part du non prise en compte de leurs besoins différenciés dans ce domaine et d'autre part des opportunités limitées d'accès à l'information (INPF, 2011). Par exemple, en 2015, 81% des accouchements étaient assistés par du personnel de santé qualifié (GGGR, 2015). Cependant, les moyennes nationales masquent les situations particulières de la population féminine affectée par d'autres variables d'exclusion tels que le lieu de résidence. L'Enquête Démographique et de Santé réalisée en 2012 a révélé que la quasi-totalité des femmes du milieu urbain (93 %) ont accouché dans un établissement de santé contre 83 % en milieu rural. Les écarts selon le département sont importants car si 99 % des femmes du département de l'Ouémé ont accouché dans un établissement de santé, cette proportion n'est que de 58 % dans l'Alibori et de 68 % dans le Borgou.

Le Bénin n'a pas atteint la cible de l'OMD 5A qui visait à réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle pour l'année 2015 ; le progrès a été insuffisant avec une réduction de seulement 29,7%, passant de 576 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 405 en 2015. En 2015, seulement 16% des femmes (15-49 ans) déclarent faire usage d'un moyen contraceptif. Le nombre d'enfants moyen par femmes est de 4,8 et le taux d'adolescentes de 15-19 ans enceintes ou déjà mères est de 98 naissances pour 1000 femmes (GGGR, 2015). Le taux prévalence du VIH / SIDA chez les personnes de 15-46 ans est de 1,2 %. Cette prévalence est plus élevée chez les femmes (1,4 %) que chez les hommes du même groupe d'âge (1,0 %) (ONUSIDA, 2015). Le VIH/Sida au Bénin demeure une maladie féminine, il y a un réel besoin de sensibilisation et d'information chez la population féminine. On estime que les hommes (74 %) sont mieux informés que les femmes (65 %) sur certains moyens d'éviter l'infection⁴. De plus, selon les statistiques de l'UNICEF, seulement 22 % des jeunes filles/femmes de 15 à 24 ans sont informées en matière de VIH contre 31% pour les jeunes garçons/hommes. La proportion de femmes excisées a diminué depuis 2006, passant de 13 % à 7 % en 2012. L'excision demeure une pratique plus répandue chez les musulmans (26 %), parmi les femmes des groupes ethniques Bariba (44 %), Peulh (41 %) et Yoa (29 %), dans le Borgou (41 %), l'Alibori et la Donga (26 %).

Une femme sur trois a été violée, battue, forcée à l'acte sexuel ou abusée du moins une fois dans sa vie. D'après une étude commandée par l'OMS et la Banque Mondiale, la violence domestique est la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans. Même s'il y a eu des progrès à tous les niveaux dans l'accès à l'éducation au Bénin, les hommes en bénéficient davantage. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 27 % alors qu'il est de 50 % pour les hommes (GGGR, 2015). Le taux d'alphabétisation des femmes béninoises varie selon le niveau de revenu et le

lieu de vie : en 2012, les taux d'alphabétisation chez les femmes qui habitaient les zones urbaines étaient de 77 %, contre 20 % pour les femmes rurales. En 2015, le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 88 % et celui de garçon 100 %. La scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible, d'autant plus pour les femmes avec des pourcentages de 34% dans le secondaire et 5 % dans le supérieur contre 50 % et 19 % respectivement pour les hommes. En termes d'orientation, le nombre de filles dans plusieurs filières techniques et scientifiques est très bas, en dessous de 20 % et entre 20 et 50 % pour les filières qui sont vraiment génératrices de revenus (INPF, 2011).

Dans le milieu rural, qui occupe plus de 80% de la population active béninoise et dont les conditions de vie restent difficiles, d'importantes inégalités jouent en défaveur des femmes, notamment sur trois dimensions :

- ✓ la propriété foncière: acquisition de terre à hauteur de 37 % pour les hommes contre 19 % pour les femmes. Les femmes doivent louer la terre et celles qui leurs sont proposées sont souvent de basse qualité ;
- ✓ l'accès au crédit : les femmes ont moins accès aux crédits « traditionnels », souvent dépendant de l'existence d'un collatéral foncier. En revanche, elles constituent la principale clientèle des services de microcrédit ;
- ✓ la division du travail : environ 70 % des femmes vivent en milieu rural, où elles effectuent 60 à 80% des travaux agricoles et fournissent jusqu'à 44 % des prestations nécessaires pour nourrir leurs familles. Les femmes sont responsables des tâches domestiques (corvée d'eau, ramassage de bois, transformation et préparation des aliments) ; et participent à la production agricole (plantation, désherbage et récolte). Les femmes sont généralement responsables du stockage après récolte et de la vente de produits agricoles. Par ailleurs, les femmes cultivent leurs propres parcelles de terrain afin de compléter l'approvisionnement alimentaire et obtenir des revenus. Cependant, ces revenus extra peuvent être pris par leur mari ou la famille de leur mari.

L'agriculture est le principal secteur d'activité des femmes, qui ne sont que 26 % à être employées dans un secteur non-agricole. En 2015, Le taux de participation au marché du travail des femmes était de 69 % contre 79 % pour les hommes. Les femmes travaillant dans le secteur informel représentent une proportion importante de la population de femmes actives (INPF, 2011). Selon l'Enquête Démographique et de Santé, en 2012 67% de femmes 67 % ont exercé un travail rémunéré. La comparaison entre le secteur agricole et le secteur non agricole fait apparaître des différences :

- ✓ Si parmi les femmes qui ont exercé un travail non agricole, 82 % ont été rémunérées en argent, cette proportion n'est que de 29 % pour celles qui ont exercé un travail agricole.
- ✓ Une femme sur trois (33 %) travaillant dans l'agriculture est rémunérée en argent et en nature contre 5 % dans le secteur non-agricole.
- ✓ Parmi les femmes exerçant un emploi dans l'agriculture, la proportion de celles dont le travail n'est pas rémunéré est 2,5 fois plus élevée que parmi celles qui travaillent ailleurs que dans l'agriculture (33 % contre 13 %).
- ✓ 72 % des femmes qui ne travaillent pas dans l'agriculture occupent un emploi toute l'année contre seulement 32 % parmi celles qui travaillent dans l'agriculture.

4. CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE GESTION DES PROJETS/PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES AU BENIN

Dans sa vision du développement, le Bénin, après avoir rédigé sa première Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques en 2001, a élaboré en 2003, sa Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, puis en 2007, le Programme National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA-Bénin). Ce programme a permis d'identifier les besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques afin de réduire la vulnérabilité des populations, déjà assujetties à la pauvreté, face aux effets néfastes et pervers des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Il a été complété par la deuxième et la troisième communication nationale sur les Changements Climatiques. Actuellement, le processus de rédaction du Plan National d'Adaptation (PNA) est en cours. Dans ce cadre, un document intitulé : **pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre au Bénin** a été rédigé. Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires sont favorables à la mise en œuvre des actions, notamment :

- L'article 27 de la Constitution du Bénin fait déjà d'un environnement durable un droit constitutionnel depuis 1990 qui a été modifié par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019. Il dispose que « Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement » ;
- La loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin définit les objectifs nationaux de protection de l'environnement (article 4), les mesures à prendre pour réaliser ces objectifs (article 5) et les institutions responsables (articles 6 et 7) ;
- le décret n°85-112 du 15 avril 1985 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité National pour la Protection Civile (CNPC) dont la finalité recherchée est de mieux prévenir, réduire et gérer les catastrophes qui ont des répercussions humaines et financières énormes. Le CNPC est Placé sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) et a été complété en 1987 par le plan ORSEC dont les conditions et les modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 87-408 du 7 décembre 1987, portant organisation des secours en cas de sinistre ou de catastrophe au Bénin (Plan, ORSEC). Dans le cadre de l'actualisation des textes et dispositions qui régissent la gestion des risques et catastrophes, le CNPC a été remplacé en 2011 par la plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. En effet, selon les dispositions du décret n° 2011-834 du 30 décembre 2011 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique en République du Bénin, placée sous la sous tutelle du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, la plate-forme est composée de tous les autres ministres, les représentants des Institutions d'Etat impliquées dans la gestion des situations d'urgence, les préfets de départements et leurs représentants, des Agences du Systèmes des Nations Unies, les partenaires au développement, de l'Association Nationale des Communes du Bénin, de la Croix Rouge Béninoise, des Associations et Organisations Non Gouvernementales à vocation humanitaire ;
- le décret n°2012-426 du 06 novembre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC). Cette dernière est placée sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes et a pour mission, de contribuer à la

mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de réduction des risques de catastrophe ;

- la loi 97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin ;
- le décret 2001-093 du 20 février 2001, fixant les conditions de l'élaboration de l'audit environnemental en République du Bénin ;
- le décret 2001-094 du 20 février 2001, fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin ;
- le décret 2001-095 du 20 février 2001, fixant la création de cellules environnementales en République du Bénin ;
- la création des ministères sectoriels notamment le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) par le décret n°2016-50 du 11 août 2016.

Dans ce lot de lois, il faut ajouter la loi 2018-18 du 06 août 2018 portant sur les changements climatiques au Bénin. C'est une loi spécifique qui, à terme, vise à :

- engager une lutte ferme et résolue contre les changements climatiques, leurs effets et conséquences négatifs ;
- accroître la résilience des communautés ;
- prendre des mesures efficaces de riposte, d'adaptation et d'atténuation en fixant des objectifs précis de développement économique et social durable, de sécurité et d'efficacité énergétique, conformément aux dispositions spécifiques des instruments juridiques internationaux relatifs aux changements climatiques, à la Constitution du Bénin, à la Loi-cadre sur l'Environnement en République du Bénin et aux textes connexes (article 4).

Le Bénin dispose de moyens institutionnel et juridique pouvant lui permettre de réduire la vulnérabilité des populations, en général et celle des communautés rurales, en particulier aux changements climatiques. Il existe plusieurs institutions qui ont des missions statutaires pour traiter des questions de vulnérabilité socio-économique. Ces institutions sont composées des structures de régulation des politiques, de recherche-action, de la société civile et des collectivités locales.

5. CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES FEMMES DANS LES POLITIQUES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES AU BENIN

Si l'application effective du genre dans les ministères sectoriels est encore problématique, il n'en demeure pas moins que des acquis ont été enregistrés.

5.1 Cadre réglementaire de prise en compte des besoins des femmes

Au Bénin, de nombreuses dispositions légales ont été élaborées en relation avec la Constitution de la République pour sauvegarder et protéger le principe de la non-discrimination entre les sexes, l'égalité des droits et des devoirs et l'égalité des chances. Le cadre juridique qui garantit les droits fondamentaux des hommes et des femmes se compose d'instruments tant nationaux qu'internationaux. Le Bénin a adhéré à plusieurs conventions et accords qui sont orientés spécifiquement vers la femme/jeune fille et/ou contiennent des articles explicites à ce sujet. Il s'agit de :

- la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples ratifiée par le Bénin en 1986 dont l'article 18 stipule la protection de la famille et particulièrement les droits de la femme et de l'enfant ;
- la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) ratifiée par le Bénin en 1992 ;
- la Plateforme d'Action de Beijing (1995) ;
- les accords de Cotonou ACP-UE de 2002 ;
- le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique (2003, Maputo) ;
- la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique des chefs d'Etats de l'Union Africaine (Assembly/AU/Decl.12(III)) de 2004.

Concernant l'ODD, le Bénin n'a pas atteint la cible de l'ODD 5A qui visait à réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle pour l'année 2015 ; le progrès a été insuffisant avec une réduction de seulement 29,7%, passant de 576 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 405 en 2015.

Le Bénin est aussi partie à plusieurs conventions et pactes internationaux et à certains de leurs protocoles additionnels relatifs aux droits humains, concernant :

- la lutte contre la discrimination dans les domaines de l'enseignement ;
- la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, etc.

En 2004, le Code des Personnes et de la Famille est promulgué. Il confère aux femmes des droits égaux en termes d'héritage, de mariage et de droit foncier. Le code bannit le mariage forcé, la polygamie et les mutilations génitales féminines. Cependant, dans les zones rurales éloignées, ces droits restent peu connus des femmes et il y prévaut le droit coutumier (Coutumier du Dahomey), selon lequel les femmes sont considérées comme mineures légales – et qui transgresse les droits conférés par le Code des Personnes et de la Famille.

L'application de ces textes continue à poser problème. Un obstacle majeur est la coexistence du droit moderne et du droit coutumier, incarné par le Code du Dahomey qui, souvent, laisse au seul juge la décision de les appliquer ou non. Le Ministère en charge de la justice est au centre de l'application de ces instruments juridiques. Cependant, la plupart des autres départements ministériels disposent également de cellules juridiques. Cette ambiguïté confère à la femme béninoise un statut peu favorable à son épanouissement. Mais globalement, malgré les difficultés qui subsistent, le contexte institutionnel et politique est de plus en plus favorable à l'approche genre et à l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport alternatif de Beijing+20 note aussi que « dans la pratique, l'égalité des sexes devant la loi et dans les rapports familiaux de même que l'interdiction des discriminations n'existent que de jure ». De facto, les inégalités et les discriminations subtiles persistent, souvent tolérées par l'Etat et largement admises par la société. La résistance observée durant une décennie y compris au niveau du pouvoir législatif à l'égard de l'adoption du projet de loi sur le Code des Personnes et de la Famille en est une bonne illustration. Il est donc clair que les préjugés défavorables à l'endroit de la femme et la plaçant à

un degré inférieur à l'homme subsistent encore, avec comme couverture la religion, les coutumes, les traditions, la morale.

5.2 Cadre juridique des personnes handicapées

Cette rubrique présente le cadre juridique international et national des personnes handicapées.

5.2.1 Cadre juridique international

➤ Instruments généraux

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948 par Résolution 217A (III) ;
- Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 2200A (XXI) du 16 décembre 1966 et est entré en vigueur le 23 mars 1976. Le Bénin l'a ratifié le 12 mars 1992 ;
- Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et culturels (PIDESC), adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 2200A (XXI) du 16 décembre 1966. Ce texte est entré en vigueur le 03 janvier 1976. Il a été ratifié par le Bénin le 12 mars 1992 ;
- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples (CADHP), adopté par l'Organisation de l'Unité Africaine devenue l'Union Africaine, le 27 juin 1981 est entrée en vigueur le 21 octobre 1986 ; le Bénin y a adhéré le 20 janvier 1986 et a fait de son contenu partie intégrante de sa constitution du 11 décembre 1990 et du droit positif.

➤ Instruments internationaux spécifiques aux droits des personnes handicapées

- Déclaration des droits des personnes handicapées de 1975, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 09 décembre 1975 ;
- Convention (N° 159) sur la réadaptation professionnelle et emploi des personnes handicapées de 1983 ;
- Règles pour l'égalisation des chances des handicapés de 1993, il s'agit d'un corpus de 22 règles adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies par résolution 48/96 du 20 décembre 1993 à la suite de la décade des personnes handicapées ;
- Convention des Nations Unies relative aux Droits des personnes handicapées (CDPH) du 13 décembre 2006 ratifiée par le Bénin, au décret N° 2011 – 7230 du 11 novembre 2011.

5.2.2 Cadre juridique national

Il s'agit de :

- Loi N°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution en République du Bénin ;
- Loi N°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin ;
- Loi N°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin ;
- Loi N°2002-07 du 24 août 2002 portant code des personnes et la famille en République du Bénin ;
- Loi N°86-013 du 26 février 1986 portant statut général des agents permanents de l'Etat ;
- Loi N°98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail en République du Bénin ;
- Loi N°2012-15 du 30 mars 2012 portant code de procédure pénal en République du Bénin.

5.3 Cadre institutionnel de prise en compte des besoins des femmes

Pour faciliter la promotion des dispositions constitutionnelles et législatives mentionnées supra, le Bénin a créé en 1992, le Ministère en charge de l'Environnement. Ce ministère a connu plusieurs dénominations, en passant par le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) de 1992 à 2006, le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN), le Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF) et depuis avril 2016, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Ce Ministère est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques environnementales nationales et, veille à ce que les programmes et projets mis en œuvre soient conformes aux dispositions légales. Dans le domaine spécifique des changements climatiques, le Bénin dispose de plusieurs structures dont les responsabilités favorisent la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation, telles que : la Direction Générale des Changements Climatiques (DGCC), le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC), la mise en place du Programme National de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC), la mise en place du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC), la mise en place de la Commission de Modélisation Economique des Impacts du Climat et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'Etat (CMEICB).

Dans le cadre de son Programme d'Action National d'Adaptation (PANA), le Bénin a également mis en place une équipe de coordination nationale et des groupes thématiques d'experts pour différents secteurs (agriculture, ressources en eau, énergie, zone côtière, exploitation forestière et santé). Ce cadre institutionnel a été renforcé par le processus de la décentralisation qui a consacré en 1999, la création de 77 Communes dirigées par une administration locale d'élus. Ces Communes, ayant à charge le développement local, devront inscrire les préoccupations des changements climatiques au rang des défis majeurs à relever au niveau communal.

Au sein de ces administrations locales, notamment celles des Communes particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, il a été mis en place un Point Focal Réduction de Risques et Catastrophes. Pour apporter des réponses aux catastrophes naturelles y compris celles liées aux effets néfastes des changements climatiques, il a été mis en place une plate - forme nationale de réduction des risques de catastrophe dirigée par l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC). Cette plate-forme regroupe plusieurs structures qui produisent des données et informations au profit de la gouvernance de l'alerte précoce et de la veille climatique.

Le Bénin, à l'instar de la plupart des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), est signataire de nombreuses déclarations et conventions internationales en ce qui concerne la promotion et l'autonomisation de la femme depuis le début des années 90. Cet engagement de la République du Bénin s'est traduit par la création et la mise en fonction de divers organes et structures qui favorisent la promotion de la femme pour le développement socio-économique. Au nombre des organismes et institutions mis en place pour la promotion de la femme, il y a :

✓ la création depuis 1998 d'un ministère en charge de la femme et du genre. Ce ministère, par le biais de la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre, a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale d'appui aux personnes économiquement vulnérables notamment les

femmes et de proposer au gouvernement les politiques, stratégies et plans d'actions répondant aux objectifs de protection et de promotion sociale. Les attributions de ce ministère ont été transférées au nouveau Ministère du Travail et des Affaires Sociales depuis avril 2016, mais les différentes directions techniques en charge du genre et de la protection sociale continuent de mettre en œuvre leurs plans de travail ;

✓ l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant créé par arrêté n°2005/929/MFPSS/DOFFE/SA du 01 juillet 2005, devenu Cellule de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant par décision n°2016/508/MTFPAS/DC/SGM/SA du 23 décembre 2016. La création et le fonctionnement de cet observatoire marquent la volonté politique de l'Etat béninois à faire de la promotion et de la protection de la famille, de la femme et de l'enfant une réalité. Il a pour objectif de produire des données nécessaires pour la valorisation du statut de la femme et de faire des plaidoyers pour le respect et la reconnaissance des droits des femmes. Il constitue, de ce fait, un maillon important dans le processus de l'autonomisation des femmes.

✓ la Cellule "Femme dans le développement agricole et rural" créée par l'arrêté n°028/MDR/DC/CC/DAPS du 12 janvier 1995, devenue "Cellule focale genre" du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche depuis 2010. Cette cellule vise fondamentalement la promotion de la femme dans le domaine agricole et rural. Cette promotion de la femme s'inscrit dans la dynamique de prise en compte du genre dans les politiques du développement rural mais également participe au renforcement du statut socio-économique de la femme.

✓ l'Institut National pour la Promotion de la Femme, créé par décret N°2009-728 du 31 décembre 2009, est un organe de réflexion, d'études et de promotion de la femme. Sa mission est de promouvoir la participation et la contribution de la femme à la vie publique et politique. L'objectif global de l'Institut est de proposer des politiques et stratégies pour l'amélioration des conditions de vie de la femme à partir des études et recherches réalisées. Il constitue de ce fait un des piliers sur lequel les responsables à divers niveaux doivent prendre appui au Bénin pour amener toutes les composantes de la société à réellement participer au développement socio-économique.

✓ le Ministère chargé de la Micro finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes créé par décret n°2007-481 du 30 octobre 2007. Ce ministère vise à doter le Bénin d'un service financier décentralisé, professionnel, viable, qui contribue efficacement à la dynamisation de l'économie locale en offrant à tous les agents économiques notamment les femmes, un accès facile aux crédits pour mener des AGR. Le micro crédit aux plus pauvres mis en place depuis 2006 par le gouvernement du Bénin, est un indicateur de la volonté des dirigeants à soutenir le processus d'autonomisation de la femme. Ce ministère a aussi été restructuré par le gouvernement de la rupture en avril 2016.

Hormis ces différentes structures et institutions qui œuvrent pour l'autonomisation de la femme, il existe au Bénin des associations qui interviennent dans le domaine de la promotion et de la protection des femmes. Au nombre de celles-ci, on peut citer :

- le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP-BENIN). C'est un cadre de réflexion et d'action des femmes occupant ou ayant occupé des postes décisionnels stratégiques au Bénin afin de renforcer leur capacité et d'œuvrer à la mise en œuvre des

politiques/programmes pour le développement socioéconomique et à la réduction des inégalités entre hommes et femmes. Au Bénin, ce Réseau s'est donné comme objectif de promouvoir une égale représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision au niveau national, régional et international. La réalisation de cet objectif serait pour les femmes, un tremplin pour parvenir à l'autonomisation à travers leur participation aux instances de prise de décision ;

- les Associations ou organisations aussi bien nationales qu'internationales qui s'inscrivent dans la logique du REFAMP-BENIN sont nombreuses et on peut noter par exemple des structures telles que : Care-International, United States Agency for International Development (USAID), SOCIAL WATCH, Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB), Equi-Fille, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), Coopération Suisse, Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines (RIFONGA), Women In Low And Development in Africa (WILDAF), etc.

Malgré l'importance des investissements de ces organisations, la question de l'autonomisation et du statut social des femmes reste encore entière au Bénin et notamment dans les départements du Borgou, Alibori et Collines à cause des pesanteurs et des stéréotypes développés par les hommes qui maintiennent toujours la grande majorité des femmes dans une position de dépendance sur les plans social, politique, économique et religieux (Cabinet YOD, 2015).

5.3.1 Analyse du fonctionnement des cellules genre dans les ministères

Sous l'égide de la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre (DPFG), des Cellules Genre et Développement ont été créées dans les différents ministères. Le relevé n° 35 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi, 10 octobre 2007, demande à tous les ministres de prendre les dispositions idoines pour que :

- la Cellule Genre et Développement soit créée dans tous les ministères ;
- les points focaux genre puissent faire le suivi de l'évaluation interne de l'application de l'approche genre et de rendre compte au Ministre de la Famille, conformément à leur cahier de charges.

La Cellule Genre et Développement a pour mission de promouvoir, de rendre effective et de suivre l'application du genre dans les plans, programmes, projets et budgets du ministère. Elle doit, en particulier, coordonner toutes les activités de promotion du genre au niveau du ministère, assurer la diffusion des informations visant la promotion de l'approche genre et développement, assurer l'information, la formation et la sensibilisation du personnel du ministère sur le genre, faire le suivi-évaluation de la prise en compte du genre dans les différentes interventions du ministère. Des arrêtés ont été effectivement pris dans les différents ministères pour mettre en place la cellule genre, **mais les modalités d'organisation ne sont pas les mêmes d'un ministère à un autre**. Par exemple, l'arrêté n° 1999-c/MEF/DC/SGM/DPP/SP pris en 2008 et portant organisation et fonctionnement de la cellule genre au Ministère de l'Economie et des Finances prévoit, comme organes de la cellule, d'une part, un comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général du Ministère, avec un vice-président, deux rapporteurs (les deux points focaux genre) et 11 autres membres et, d'autre part, un Groupe Technique de Suivi et de Concertation dirigée par le DPP avec un vice-président, deux rapporteurs, le Chef de la

Coordination, de la Programmation et du Suivi des Projets et Programmes de la DPP et les points focaux genre de chacune des structures du ministère. En revanche, l'arrêté n° 57/MJLFH/CAB/SGM/DPP/DRFM pris en 2001 et portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la cellule genre et développement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme prévoit comme organes de la cellule, un comité de pilotage dirigé par le Ministre, assisté du Secrétaire Général du Ministère (vice-président) et du DPP (rapporteur) avec 10 autres membres dont les points focaux et un Secrétariat Technique composé du Point Focal Genre et Développement du Secrétariat Général du Ministère (Responsable), du Point Focal Genre de la DPP (Rapporteur) et d'autres membres dont les points focaux genre de chacune des structures du Ministère.

On remarque qu'au Ministère de l'Economie et des Finances les deux points focaux genre sont de la DPP, tandis qu'au Ministère en charge de la Justice, l'un est du Secrétariat Général du Ministère et l'autre de la DPP. Par ailleurs, l'arrêté du Ministère en charge de l'Economie précise que les deux points focaux genre sont de sexe différent, ce que ne fait pas expressément l'arrêté du Ministère en charge de la Justice. De plus, le nombre et la qualité des agents impliqués dans la cellule ne sont pas les mêmes d'un Ministère à l'autre.

Certes, l'harmonisation a ses vertus, mais cette situation peut s'expliquer par la flexibilité qu'il faut admettre pour permettre à chaque ministère de s'organiser suivant ses réalités internes. En effet, les ministères n'ont pas le même nombre d'agents ni d'ailleurs la même proximité vis-à-vis du genre. On peut admettre que les Ministères chargés respectivement de la famille, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture notamment, sont au cœur de la problématique du genre, plus que le Ministère chargé des Affaires Etrangères par exemple.

De manière générale, les points focaux genre, quel que soit leur service de rattachement, sont chargés de veiller à la prise en compte de l'approche genre dans le ministère, de suivre le niveau de réalisation des indicateurs genre dans le ministère, de rendre compte à la cellule genre de leurs activités.

5.2.2 Organisation des séances de formation sur le genre

Incontestablement, des sessions de formation sur le genre et sa prise en compte dans les plans, programmes, projets et budgets des ministères ont été effectuées. Ainsi, 81,7 % des autorités administratives ont suivi des formations à la prise en compte des besoins des femmes, organisées par des PTF (50 %) et des structures étatiques (5 %). Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a organisé, en août 2009, un Atelier de formation en genre et ses outils d'application à l'intention des acteurs de la Chaîne de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation du Ministère. A l'occasion de cette formation, les apprenants ont recommandé l'organisation des sessions de formation avant la session budgétaire puisqu'il s'agit de rendre le budget sensible au genre, d'élargir la formation à tous les cadres et agents du Ministère pour une appropriation généralisée du concept de genre et de respecter des étapes de planification/programmes surtout celle de l'analyse situationnelle qui ne se fait pas souvent avant de proposer ou d'élaborer les programmes et projets. Le Ministère de l'Economie et des Finances, également, a organisé, à l'intention de son personnel, des ateliers de formation sur les mécanismes de prise en compte de l'approche genre dans l'élaboration des plans, programmes, projets et budgets, notamment en juillet 2008 et août 2009. D'autres formations sur le genre ont été réalisées au Ministère de la Santé.

Pour rationaliser la formation genre au sein des ministères, le Ministère en charge de la Famille, à travers la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre, a élaboré un curriculum de formation en intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement. Cette formation type de 144 heures, soit six jours, distillée selon une approche participative, modulaire et expérientielle s'organise en six modules :

- ✓ genre et approche genre : historique et concept clés ;
- ✓ les outils d'analyse du genre ;
- ✓ les indicateurs de genre ;
- ✓ genre et planification ;
- ✓ genre et cycle de projet ;
- ✓ genre, suivi et évaluation.

6 ANCRAGE DU GENRE DANS LES STRUCTURES

De manière générale, l'idée de l'application du genre est bien présente dans les ministères même si un certain nombre de contraintes inhibent le passage méthodique de la volonté à l'action. Que les agents de mise en œuvre soient convaincus ou pas de la nécessité d'appliquer le genre, ils sont conscients qu'il s'agit d'une option irréversible des plus hautes autorités du pays et constatent que des actes visibles ont été posés en faveur de cette volonté politique : mise en place de cellules genre par arrêté, désignation de points focaux genre, sessions de formation genre, point sur la prise en charge du genre dans les rapports de performance, etc. Les Ministères ont reçu des instructions pour appliquer le genre et certains d'entre eux, quoique timidement, s'inscrivent dans cette logique. A titre illustratif, on peut citer le Plan Stratégique 2011-2015 du Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale qui, dans son axe 7, prône la promotion de l'approche genre avec comme indicateurs, la proportion d'agents du ministère formés sur l'approche genre, le pourcentage du personnel du Ministère sensibilisé sur les questions de genre et développement, le pourcentage des hommes sensibilisés sur le droit de la femme dans chaque structure du Ministère, le pourcentage des femmes dans les instances de décision. Dans le même sillage, l'un des objectifs du Ministère de la Santé à travers le PNDS consiste à renforcer l'intégration des mesures transversales (genre, environnement,...) dans les politiques et programmes du secteur de la santé à travers la promotion de l'approche genre et environnement dans la mise en œuvre du PNDS, la désagrégation des statistiques selon le sexe à tous les niveaux de production de données au niveau du secteur, le développement d'un dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre des mesures transversales (genre, environnement, etc.).

De façon générale, on note également une faible vulgarisation du Plan d'Action/Programme National pour la Promotion de la Femme, une faible prise en compte de l'approche genre par les cadres chargés de la définition et de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles.

Les obstacles à la promotion de la femme concernent, entre autres, le scepticisme des décideurs et cadres des ministères et celui des populations sur l'approche genre, la non consultation systématique des points focaux sur des questions stratégiques ou lors des prises de décisions. Du point de vue capital humain, l'insuffisance de personnel qualifié en matière d'analyse selon le genre de même que celle d'informations sur le volume des ressources financières allouées par tous les acteurs pour

promouvoir au niveau national la femme et le genre (Etat, ONGs Nationales et Internationales, partenaires financiers, techniques et les projets et programmes à volets consacrés aux femmes et autres opérations en faveur de la femme) sont autant de facteurs affaiblissant les mesures pour une meilleure habilitation de la femme.

A un autre niveau, l'appropriation du concept d'égalité entre les hommes et les femmes a besoin d'être aussi renforcée au sein de la société civile, dans les établissements scolaires, universitaires (confection de curricula) de la communauté entière. Il est évident que cette appropriation sera difficile dans un contexte où près de 80 % de la population est analphabète et où les mentalités attachées aux comportements traditionnels qui valorisent le sexe masculin au détriment du sexe féminin, demeurent peu perméables au progrès.

7. ANALYSE DU NIVEAU DE COMPREHENSION DES DECIDEURS PUBLICS

Cette section présente le niveau de compréhension des décideurs publics des changements climatiques et leurs manifestations, du genre et changements climatiques pour la prise en compte des besoins des femmes dans les politiques et programmes d'adaptation.

7.1 Compréhension des décideurs des changements climatiques et leurs manifestations

Selon les décideurs enquêtés, les changements climatiques sont désastreux pour les communautés rurales qui sont dépourvues de solutions durables de lutte contre ces conséquences. Ils se manifestent à travers plusieurs événements (figure 1).

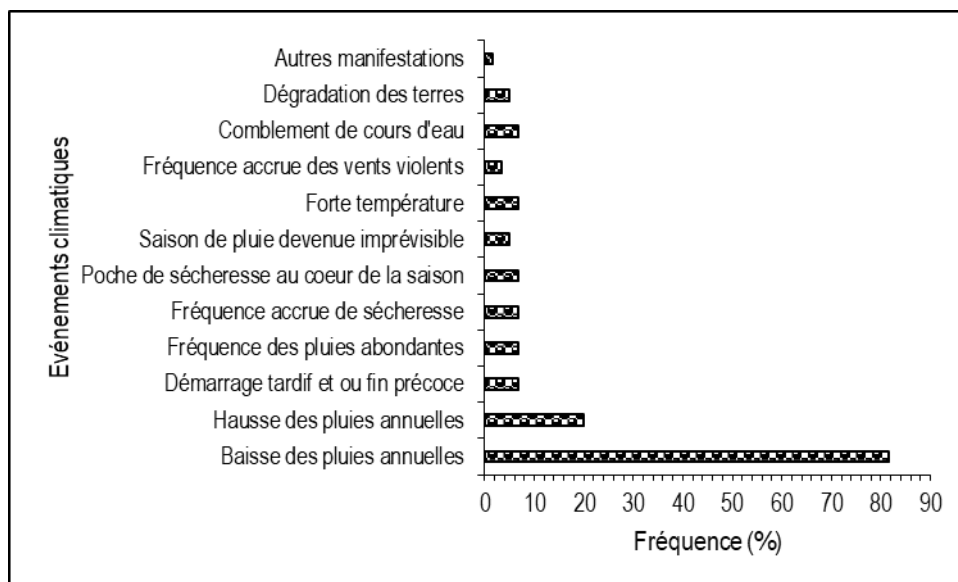


Figure 1 : Perceptions des acteurs institutionnels des événements climatiques au Bénin

Source des données : Enquêtes de terrain, août 2019

Mais l'événement le plus marquant est la baisse des pluies annuelles (81,7 %). Il est suivi par la hausse des pluies annuelles (20 %), inégalement réparties et les fortes températures et vents violents qui sont cités respectivement à 6,7 %. Ces phénomènes découlent de l'évolution des paramètres climatiques, notamment la pluviométrie et les températures.

Les groupes de personnes enquêtées sont différemment affectés par le phénomène. Certes, tout le monde perçoit les effets du changement climatique, mais les personnes âgées y sont plus vulnérables, surtout lors des vagues de chaleur. Selon 12 % des personnes interrogées, ce groupe est plus vulnérable contre 3 % pour les femmes. Au même moment, 2 % des répondants estiment que les personnes handicapées sont plus vulnérables. Cette différenciation se trouve dans les capacités physique, économique et mentale à affronter le sinistre. La figure 2 présente les groupes vulnérables aux changements climatiques.

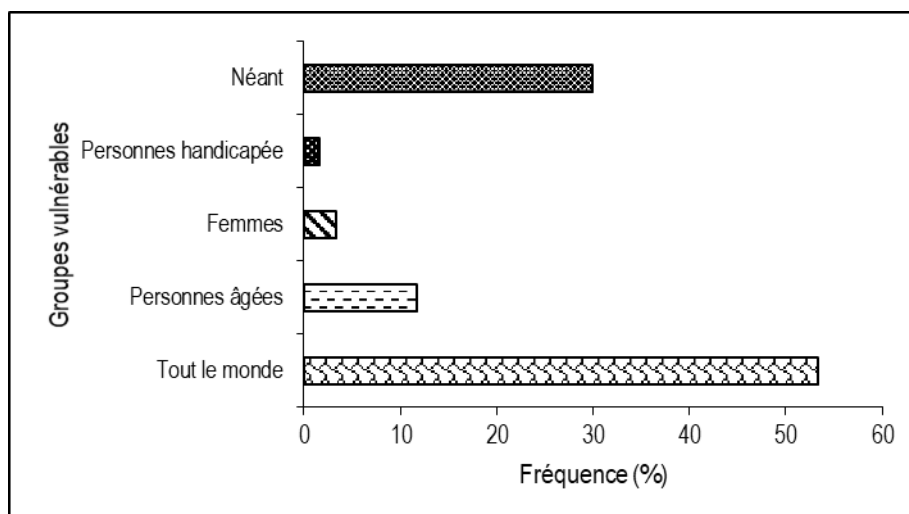


Figure 2 : Groupes vulnérables aux changements climatiques selon les décideurs répondants

Source des données : Enquête de terrain, août 2019

L'analyse de la figure 2 montre que 53 % des enquêtés confirment que tout le monde a un degré auquel il est susceptible d'être détérioré ou de subir des dommages sévères en raison des changements climatiques. Les groupes les plus vulnérables identifiés par les enquêtés sont : les personnes âgées (12 %), les femmes (3 %) et les personnes handicapées (2 %). A l'instar des groupes de personnes, les activités sont toutes autant vulnérables aux changements climatiques (figure 3). Mais, le secteur agricole semble payer le plus grand prix. En effet, sur 7 activités identifiées, 4 sont du secteur agricole. De plus, c'est dans ce secteur que se trouve l'activité la plus touchée. Il s'agit de la production végétale citée par 60 % des répondants. Cette remarque pourrait s'expliquer par le fait que l'agriculture béninoise demeure pluviale. Des efforts de maîtrise de l'eau contribueraient à circonscrire la situation. De l'autre côté, c'est le transport qui est moins touché avec seulement 1,7 %. Le sous-secteur de la production halieutique n'est pas épargné, avec 31,7 % tout comme la production maraîchère (8,3 %) et le sous-secteur élevage et transformation agroalimentaire qui le sont respectivement pour 6,7 %. Généralement, les données analysées ont permis de noter que la vulnérabilité des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées est perçue seulement par une minorité. Les réponses majoritaires concernent la vulnérabilité non différenciée (tout le monde avec 53 %) et ceux qui n'ont aucun avis (30 %).

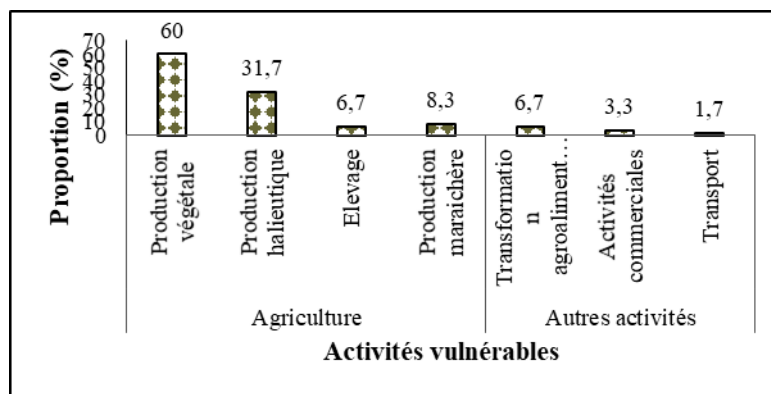


Figure 3 : Activités vulnérables au changement climatique

Source des données : Enquête de terrain, août 2019

Face à une telle situation, 75 % des institutions initient des projets d'adaptation dans le but de résorber les effets du phénomène. Lesdits projets sont a priori destinés à tout le monde (figure 4). Mais, une attention est faite aux groupes particuliers (producteurs agricoles et commerçants). Ainsi, les femmes et les jeunes font l'objet de traitement particulier selon 8,3 % et 5 % respectivement. Ces femmes et enfants représentent la couche sociale majoritaire du pays. Les femmes jouent un rôle très important dans le maintien de l'équilibre familial.

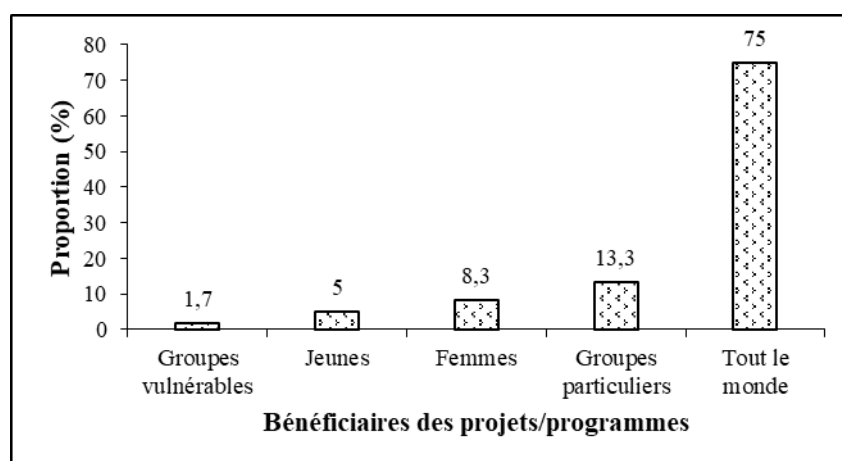


Figure 4 : Groupe-cible des projets d'adaptation

Source des données : Enquête de terrain, août 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de secours, l'identification des personnes vulnérables se fonde sur des critères (figure 5). En effet, selon 21,67 % des responsables administratifs, les bénéficiaires des projets d'adaptation sont retenus sur la base des exigences des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Ce sont, pour la plupart, des ONG qui font déjà de la promotion de la femme leur cheval de bataille. Outre ce critère, 38,33 % des autorités utilisent le degré de vulnérabilité pour secourir les groupes exposés aux effets des changements climatiques. Au total, les projets spécifiques aux femmes et autres groupes sont rares parce que les acteurs de développement n'ont pas véritablement pris conscience du rôle de la femme dans la réduction des catastrophes.

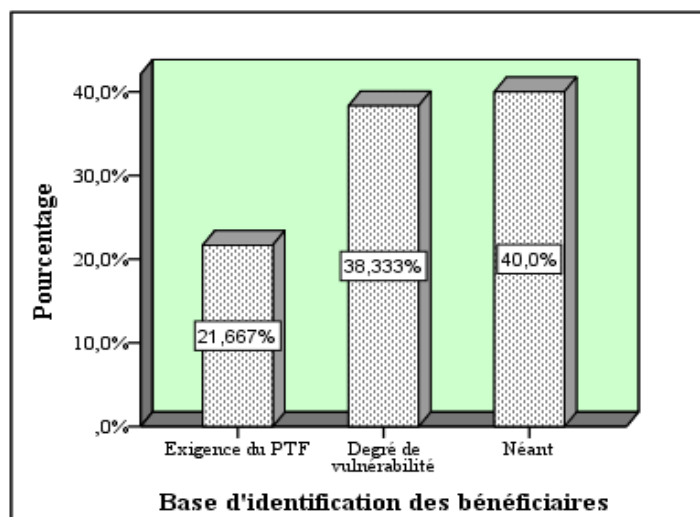


Figure 5 : Cirières d'identification des bénéficiaires des projets d'adaptation

Source des données : Enquête de terrain, août 2019

En amont, les projets sont élaborés suivant une approche participative selon 68,3 % des répondants. Pour la communication sur les projets d'adaptation aux changements climatiques, divers canaux sont utilisés (figure 6). Si 8,3 % des répondants affirment utiliser les médias (radio et télévision) pour passer les informations, un recours excessif est fait aux ateliers de sensibilisation. En effet, 31,7 des autorités privilégient ce mode de communication pour informer la population. C'est un canal qui favorise la transmission de bouche à oreilles. A tout cela, il faut ajouter les missions de terrain dont 16,7 % des autorités font usage.

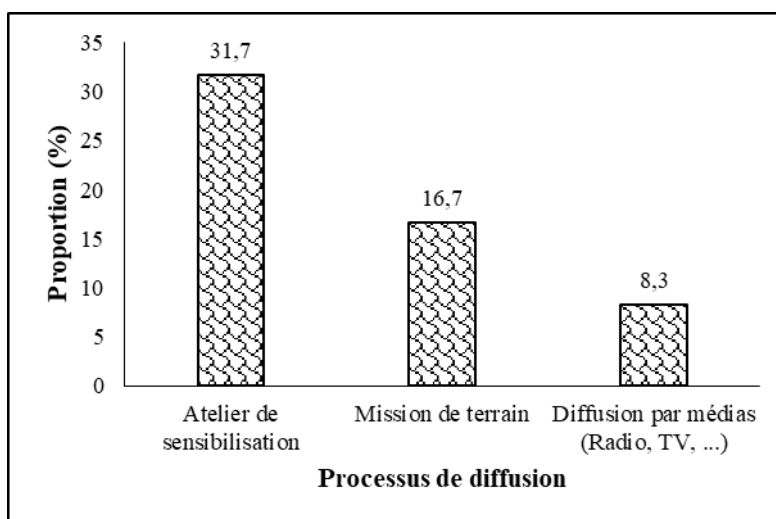


Figure 6 : Canaux de communication et de vulgarisation des projets d'adaptation

Source des données : Enquête de terrain, août 2019

Pour la mise en œuvre des projets, différentes catégories d'acteurs sont sollicitées (figure 7). Les autorités locales sont fortement associées aux activités. Pour 90 % des autorités interrogées, les élus locaux sont mis à contribution pour la bonne marche des travaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ce sont elles qui permettent un bon déroulement des activités sur le terrain. En revanche, seulement 16,7 % des cadres sont associés contre 6,7 % des groupes vulnérables. Ce qui dénote d'une

appréhension erronée de la situation, car une plus forte association des groupes vulnérables permet une plus grande visibilité et une efficacité des actions.

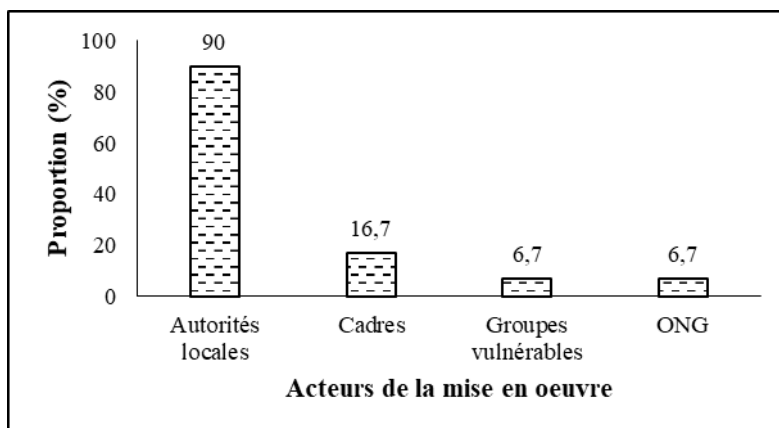


Figure 7 : Acteurs de mise en œuvre des projets d'adaptation
Source des données : Enquête de terrain, août 2019

Toutefois, la vulnérabilité n'est pas ressentie de la même manière au sein d'un groupe vulnérable. Selon 18,3 % des responsables administratifs, des expositions spécifiques aux effets des changements climatiques et la faible capacité d'adaptation sont enregistrées au sein des groupes. Malgré ce constat, seulement 11,6 % des répondants tiennent compte de ces spécificités dans l'appui aux bénéficiaires. Cette indifférence relative est parfois indépendante de la volonté de 65 % des autorités qui n'appliquent pas les textes. En effet, le manque d'attention (56,7 %), les moyens insuffisants (3,3 %) et l'absence de méthode ou approche adéquate (5,0 %) expliquent la situation.

7.2 Compréhension des décideurs de la notion du genre

Les investigations réalisées ont permis de noter un défaut de compréhension commune de la notion du genre dans les mêmes structures. Pour plus de 57 % (autorité étatique), le genre est assimilable aux femmes. Il donne de privilège aux femmes au détriment des hommes. Pour 33 % (autorité étatique), le genre ne se réfère ni à la femme, ni à l'homme en soi, ni au sexe, mais aux rapports qui existent entre eux. Le genre est donc une variable sociale qui permet de différencier, d'organiser et de structurer les rapports des acteurs et actrices sociaux/sociales. Il renvoie à des rapports sociaux (inégaux ou non) existant entre les deux catégories sociales que sont les hommes et les femmes et ceci, dans tous les domaines (éducation, santé, accès aux ressources, participation aux instances de décisions...) et à tous les niveaux (individuel, familial, communautaire, national et international). Le genre est alors une donnée socioculturelle, un produit de l'histoire qui peut subir des variations d'un milieu à l'autre et/ou des changements d'une époque à l'autre.

La différence de compréhension de la notion du genre est préjudiciable et cela demande une synergie d'actions. Pourtant, beaucoup de sessions de sensibilisation ont été effectuées sur l'approche ; mais, on ne parvient toujours pas à mettre en exergue avec netteté l'utilité pratique du genre. Le fait de présenter, maladroitement, le genre comme un ensemble de mesures strictement favorables aux femmes crée une mal compréhension de la part des hommes. Or, l'ancrage effectif de l'approche et de la pratique du genre exige l'adhésion de toutes les catégories sociales, en particulier les femmes et les hommes.

Par ailleurs, l'appréhension du concept dans les structures non étatiques comme CARE-Bénin/Togo est favorable. La prise en compte des besoins de la femme dans leur projet est presque un réflexe. La figure 8 présente la fréquence de compréhension du genre dans les structures parcourues.

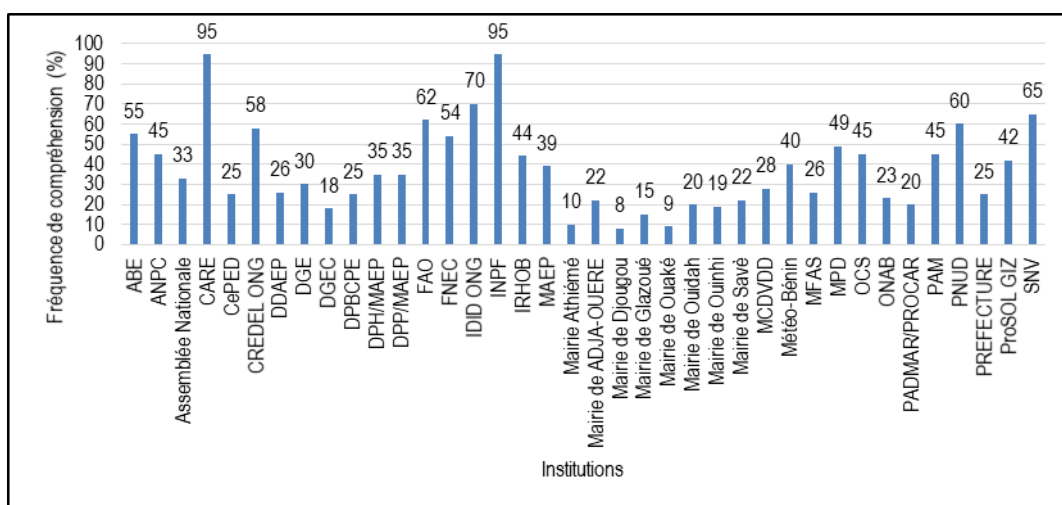


Figure 8 : Fréquence de compréhension du genre dans les structures parcourues

Source des données : Enquête de terrain, août 2019

Légende : **ABE :** Agence Béninoise pour l'environnement ; **ANPC :** Agence Nationale pour la Protection Civile ; **CARE :** Cooperative for Assistance and Relief Everywhere ; **CePED :** Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable ; **CREDEL :** Centre de Recherche et d'Expertise pour le développement local ; **DDAEP :** Direction Départementale de l'Agriculture, Elevage et Pêche ; **DGE :** Direction Générale de l'Eau ; **DGEC :** Direction Générale de l'Environnement et du Climat ; **DPH/MAEP :** Direction de la Production Halieutique ; **DPP/MAEP :** Direction de Programmation et Planification ; **FAO :** Food and Agriculture Organization ; **FNEC :** Fond Nationale pour l'Environnement et le Climat ; **INPF :** Institut National pour la Promotion de la Femme ; **IRHOB :** Institut de Recherche Halieutique et Océanographique du Bénin ; **MAEP :** Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ; **MCDVDD :** Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ; **MFAS :** Ministère de la Famille et des Affaires Sociales ; **MPD :** Ministère du Plan et du Développement ; **OCS :** Observatoire du Changement Social ; **ONAB :** Office National du Bois ; **PAM :** Programme Alimentaire Mondial ; **PNUD :** Programme des Nation-Unies pour le Développement ; **ProSOL GIZ :** Coopération Technique Allemande ;

7.3 Compréhension des décideurs de la prise en compte des besoins des femmes

Selon 80 % des autorités enquêtées, la prise en compte des besoins spécifiques des femmes se fait de façon timide. Le récapitulatif des besoins qui doivent être pris en compte pour une bonne émancipation de la femme se présentent comme l'illustre la figure 9.

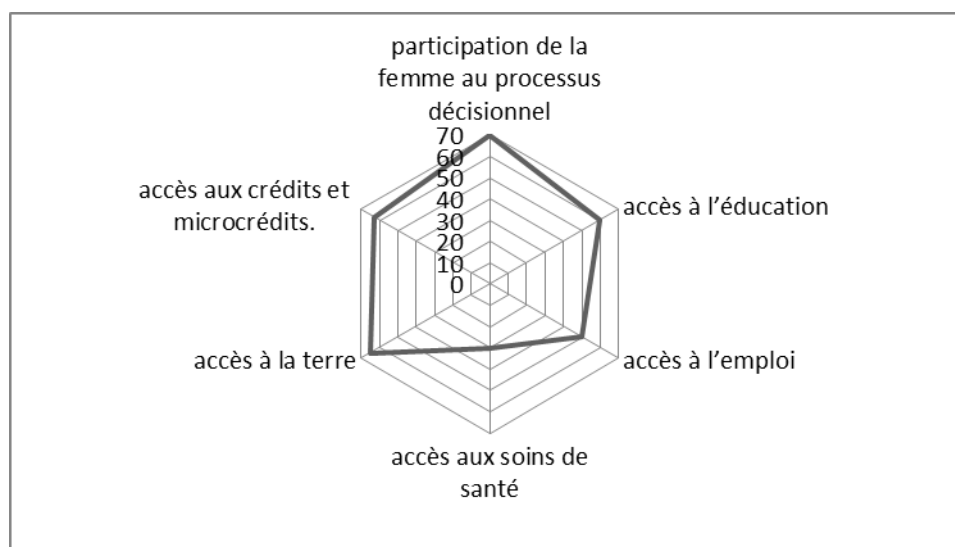


Figure 9 : Besoins des femmes perçus par les autorités

Pour 70 % des enquêtés, la question de la participation de la femme au processus décisionnel est l'un des besoins sur lequel il faut mettre l'accent. Ainsi, 65 % des enquêtés estiment que la question de l'accès à la terre est prioritaire. Ensuite, 63 % priorisent l'accès aux crédits et microcrédits tandis que 60 % pensent que l'accès à l'éducation est prioritaire. L'accès à l'emploi est prioritaire pour 50 % et l'accès aux soins de santé pour 30 %.

7.3.1 Analyse de la division des rôles et des pouvoirs selon les décideurs

La synthèse des enquêtes permet de dire qu'actuellement, il n'y a pas de « division » du travail à proprement parler dans la sphère domestique. La femme est la seule à s'occuper du ménage et à prendre soin de la maison et des enfants au quotidien. Concernant les achats quotidiens du ménage, seulement 30 % de femmes en union décident seules, 18 % des femmes ont déclaré avoir le dernier mot en ce qui concerne les décisions relatives à leur propre santé. En dehors des décisions sur la composition des repas quotidiens qui entrent dans leur rôle « traditionnel » de responsable de l'alimentation et de l'entretien des familles. Environ 80 % des femmes demeurent majoritairement subordonnées aux hommes (pour celles qui vivent en union) et à d'autres personnes pour les autres pour la prise de décision sur les principales décisions dans les ménages, y compris celles qui ont trait à leur propre santé.

7.3.2 Analyse de la division des rôles et des pouvoirs en éducation

En matière d'éducation, l'homme décide de l'éducation de l'enfant et de celui qui doit l'assurer. Notamment, dans le contexte traditionnel de circulation des enfants, c'est le père qui décide de la famille d'accueil de l'enfant pour son éducation. Malgré la tendance récente à un consensus à cet effet au sein du couple, la décision du père demeure ultime. De la même manière, la décision de scolariser un enfant demeure masculine.

7.3.3 Analyse de la division des rôles et des pouvoirs en santé

Selon les autorités enquêtées, la santé des membres de la famille relève de la co-responsabilité du père et de la mère, la décision quant au type de recours revient généralement au père. Notamment, en dehors des soins infantiles qui relèvent de la responsabilité de la femme, le recours à une forme quelconque de thérapie nécessite l'accord ou le soutien de l'homme à qui revient la décision finale. Ainsi, même si la femme dispose de ressources financières susceptibles de couvrir les dépenses médicales, elle ne peut prendre la responsabilité de faire traiter l'enfant sans le consentement de son mari.

7.3.4 Analyse de la division des rôles et des pouvoirs en matière d'accès à l'emploi

Concernant l'accès à l'emploi, les données collectées lors de l'enquête révèlent que les activités physiques et les activités productives rémunérées ou génératrices de revenu sont, dans la tradition, destinées aux hommes (cultures commerciales, fonctionariat, artisanat moderne, etc.). Par contre, en tant que mères et épouses, les femmes s'occupent du ménage et de ce qui l'entoure : la reproduction, les tâches ménagères, les activités informelles d'auto-emploi (vente de détail, agriculture vivrière, petit commerce, etc.). Elles interviennent dans l'exploitation de leur mari, au semis et aux récoltes (activités

moins physiques et sans revenu). Avec l'autorisation du mari, la femme rurale peut exploiter son propre champ dans certaines régions du pays.

7.3.5 Analyse de la division des rôles et des pouvoirs en matière d'accès à la terre

Par rapport à l'accès à la terre, l'héritage constitue l'un des principaux moyens d'accès aux ressources foncières au Bénin. Traditionnellement, ce mode d'accès foncier a été discriminatoire au détriment de la femme. De principe, seul l'homme doit hériter la terre. Cette pratique d'exclusion de la femme demeure dans de nombreuses familles, malgré l'existence du Code des Personnes et de la Famille. Elle découle de ce qu'une femme est appelée à quitter sa famille d'origine pour rejoindre le foyer conjugal. Sa prise en compte dans la répartition de l'héritage foncier transférerait le droit de contrôle de ce patrimoine à une autre famille (la famille conjugale).

7.3.6 Analyse de la division des rôles et des pouvoirs en matière d'accès au microcrédit

En matière d'accès au microcrédit, les difficultés d'accès au crédit agricole, découlent des difficultés d'accès à la terre. Dans la mesure où l'octroi de crédit agricole est subordonné, entre autres, à la possession d'une superficie de terre exploitable, les femmes sont souvent moins enclines que les hommes à y accéder.

Au total, la lutte pour l'équité demeure une question entière au Bénin où les femmes continuent d'être victimes des inégalités diverses dans l'occupation des responsabilités (politique, administration publique et économique) à cause de leur statut traditionnel qui résiste aux effets des changements socioéconomiques, sociopolitiques et socioculturels. Cette lutte, doit être centrée sur la mutation de certaines normes ou pratiques traditionnelles qui ne répondent plus aux idéaux de notre temps en matière de développement équitable et durable.

8 REPERTOIRE DES PROJETS/PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES INSTITUTIONS

Plusieurs projets et programmes ont été implémentés dans le domaine des changements climatiques et autres catastrophes au Bénin (tableau III). Certains sont déjà terminés, d'autres sont en cours de mise en œuvre ou de préparation. Les projets ou programmes répertoriés ont été regroupés en quatre catégories à savoir : le secteur transversal, le domaine de l'observation et de la surveillance du climat, le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la sécurité alimentaire et enfin le domaine de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et forestières.

Tableau III : Projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques dans les institutions

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées
SECTEUR TRANSVERSAL		
PROJET D'ELABORATION DE LA CNI	2001	MEHU, CNCC, Université, ONGs
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ZONES ARIDES DU BENIN	2006	MEHU
PROJET D'APPUI A L'AGGLOMERATION DE COTONOU	(PAACO) ; 2006	MEHU
PROJET POUR L'ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU BENIN AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2008	MEPN, CNCC, Université, ONG
PERCEPTIONS, ADAPTATIONS ET ACCOMPAGNEMENTS DES POPULATIONS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	(PAAPCES) ; 2008	MEPN
PROTECTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND COTONOU FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	(PCUG3C); 2009	CREDEL, MEHU, CRDI, DFID, Mairie
PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION, A LA DECONCENTRATION ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL	(PA3D) ; 2009	CNCC
PROJET D'ETUDE SOMMAIRE SUR L'ANALYSE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU BENIN	(PESACCB) ; 2010	CNCC
PROJET D'ELABORATION DE LA DCN	2011	CNCC
EMERGENCY ASSISTANCE TO FLOOD-AFFECTED PEOPLE IN BENIN/ EMOP-BJCO- EMERGENCY ASSISTANCE TO FLOOD STATEMENT	2011	CARE International, Croix Rouge Béninois, Plan Bénin International
PROGRAMME D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2011	MUHA
PROJET DE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PRE-ALERTE ET DE GESTION DES	2011	

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées
CATASTROPHES NATURELLES (TOVIKLIN)		
PROJET SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION COMMUNAUTAIRE : PARTAGE DE L'INFORMATION POUR LE RENFORCEMENT DES STRATEGIES ET RIPOSTES ENDOGENES FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES A COTONOU	(PCCAC) ; 2011	
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ADAPTATION DES COMMUNES DE L'ALIBORI FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	(PRCACACC) ; 2011	
PROJET PARIS-COTONOU-ABIDJAN: DEVELOPPEMENT DES SAVOIR-FAIRE MUNICIPAUX DANS L'AMENAGEMENT DE ZONES INONDABLES ET INSALUBRES A ABIDJAN ET COTONOU	(PCA) ; 2011	Union Européenne, Mairie de Paris, Agrisud International
REPARATION AUX CATASTROPHES ET REDUCTION DE RISQUE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE EN ZONE INONDABLE DE KETONOU EN REPUBLIQUE DU BENIN	2011	Croix-Rouge de Belgique, ANPC, Ministère en charge de la Santé
GLOBAL INDEX INSURANCE FACILITY	(GIIF) ; 2012	
TCP/BEN/3406 ASSISTANCE D'URGENCE A LA RELANCE DES ACTIVITES PRODUCTIVES DES MENAGES AFFECTES PAR LES INONDATIONS	2012	
PROJET D'URGENCE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE EN MILIEU URBAIN	(PUGEMU); 2012	MJSL, MRAI, MMEJF, MDAEP, MTFP
PROJET « JEUNES AGENTS DE CHANGEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE »	2012	
IR-EMOP-BENIN EMERGENCY ASSISTANCE TO VICTIMS OF FLOODING IN NORTHERN BENIN	2013	NGO Cooperating Partners (Groupe de Recherches et d'Action pour le Développement et l'Environnement (GRADE) and Derana) for the general food distributions, Ministry of Health and the Ministry of Family
EVALUATION DES CAPACITES NATIONALES POUR LA REDUCTION DES RISQUES, LA PREPARATION ET LA REPOSE AUX URGENCES AU BENIN	2014	ANPC, SAP-Bénin, Système des Nations Unies au Bénin
FACILITE POUR LE FINANCEMENT LOCAL A L'ADAPTATION POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	2014	Croix-Rouge de Belgique, ANPC, Ministère en charge de la Santé
PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL AU MECGCCRPNF	2014	
PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'APPUI A LA DECENTRALISATION	(PAURAD) ; 2014	Gouvernement du Bénin, par l'intermédiaire du Ministère en charge de

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées
		l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement ; AGETUR Sa ; SERHAU Sa ; MUHA
COMMUNITY RESILIENCE AND ACTION TO REDUCE FLOOD THREATS	(CRAFT) ; 2014	CARITAS Bénin
PLAN LOCAL D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE DE COPARGO	2014	Mairie de Copargo
SOUS-PROGRAMME DE GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	(SPGCC); 2014	Ministère en charge de l'Environnement, Direction Générale des Changements Climatiques (DGCC)
PROJET D'APPUI AUX COMMUNES DU MECGCCRPRNF	2014	Direction de la Programmation et de la Prospective
PROJET PILOTE DE RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DE L'APPRENTISSAGE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (UN CC : LEARN)	2014	CNCC ; Ministère en charge de l'Environnement
CONTRIBUTION DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL	(CDN) ; 2017	CNCC et la Commission de Modélisation Economique des Impacts du Climat et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'Etat (CMEICB)
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE FACTEURS D'EMISSION LOCAUX DANS LA PERSPECTIVE D'UNE AMELIORATION DE LA QUALITE DES INVENTAIRES DE GAZ A EFFET DE SERRE AU BENIN	2021	MEHU, CNCC, Université, ONG
WASCAL	2021	UAC, LHA
ANALYSE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA MOUSSON AFRICAINE-COUPLAGÉ ATMOSPHERE TROPICALE ET CYCLE HYDROLOGIQUE	(AMMA-CATCH) ; 1997	DG-Eau, IRD
UNEP-GEF VOLTA PROJECT/ETUDE SUR L'ANALYSE DES INSTITUTIONS NATIONALES ET INITIATIVES EN COURS/PLANIFIEES	2008	
PROJET NIGER HYCOS	2008	DG-Eau
SYSTEME D'ALERTE PRECOCE- BENIN	(SAP-BENIN) ; 2013	Ministère en charge de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées
		Energies Renouvelables
TROPICAL ATLANTIC CLIMATE AND COASATAL VARIABILITY	2015	IRD ; IRHOB ; SIPMA
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE D'OBSERVATION DU CLIMAT DANS LE MONO-COUFFO	2015	DG-Eau, UAC, ANM (Météo Bénin), ASECNA, UP
RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE D'OBSERVATIONS OCEANOGRAPHIQUES	2015	CIPMA, CBRST, IRD
PROGRAMME REGIONAL D'OCEANOGRAPHIE PHYSIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST	(PROPAO) ; 2015	CRHOB, CBRST, MESRS
PROJET DE CREATION D'UNE BASE DE DONNEES OCEANOGRAPHIQUES AU CENTRE DE RECHERCHES HALIEUTIQUES ET OCEANOLOGIQUES DU BENIN	(CRHOB) 2015	CRHOB, CBRST, MESRS
SOUS PROJET DE SUIVI DE L'EROSION COTIERE AU BENIN	(SAP-BENIN) ; 2015	CRHOB, CBRST, MESRS, DLEC/MEHU
SOUS PROJET DE SUIVI DU NIVEAU DE LA MER	(SAP-BENIN) ; 2015	CRHOB, CBRST, MESRS
RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ADAPTATION DES ACTEURS RURAUX BENINOIS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	(PARBCC) ; 2007	IDID ONG, CRDI, DFID
PROGRAMME D'URGENCE D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BENIN	2008	Unité de Gestion du PUASA, PAM, la Représentation de la FAO, l'UNICEF
PROJET APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES	(ADEFIH) ; 2008	
PROJET TRANSHUMANCE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	2008	MAEP, LASDEL, FSA, ACMAD, IRD
PROJET D'ADAPTATION DES CALENDRIERS AGRICOLES AU NOUVEAU CONTEXTE CLIMATIQUE	2008	Direction de l'Agriculture, Université, INRAB
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ELUS LOCAUX POUR L'INTEGRATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL	2009	IDID, ONG, CCDARE
PRODUCTION DE SEMENCES AMELIOREES, ADAPTEES AUX DIFFERENTES ZONES AGRO-ECOLOGIQUES CLIMATIQUES DU BENIN	2009	Recherche Direction de l'Agriculture, Association nationale des semenciers, Organisations des producteurs et Producteurs
PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE NATIONAL	2009	Recherche Direction de l'Agriculture, Association nationale des semenciers, Organisations des producteurs et

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées
		Producteurs
PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'INTENSIFICATION AGRICOLE	(PSAIA) ; 2009	
PROGRAMME INTÉGRÉ D'ADAPTATION POUR LA LUTTE CONTRE LES EFFETS NÉFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU BÉNIN	(PANA) ; 2008	DGE ; PNUD, MEHU, ONG, Universités ; Ministère
PROJET EAU ET AGRICULTURE	2009	SCDA et PEA
PROJET D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER)	(PACER) ; 2009	PACER et le SCDA
PROJET DE RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES ECONOMIQUES ET DE CAPACITE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU BENIN – PRECAB	2011	IDID, ONG
PROJET D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	(PACC) ; 2011	GFA Consulting Group GmbH
PROJET CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PRODUCTION AGRICOLE DE LA REGION DU SUD BENIN	2011	LEA
PROJET DE RECHERCHES POUR LA GENERATION DE TECHNOLOGIES D'ADAPTATION ET RESILIENCES DES FILIERES AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2011	INRAB
PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE POUR LA TRANSFORMATION SOCIO-ECONOMIQUE DES ZONES RURALES (SONGHAI)	2011	MAEP, MDAEP, Songhaï Régional
PROJET FACILITE D'APPUI AUX INVESTISSEMENTS AGRICOLES DANS LES REGIONS DU MONO/COUFFO ET DE L'ATACORA/DONGA – FAIA	2011	
PROJET PILOTE D'APPUI A L'OPERATIONNALISATION DES VILLAGES DU MILLENAIRE AU BENIN	2011	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED)
INTRODUCTION ET PROMOTION DES MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	(IPMACC) ; 2013	Caritas-BDBD
PROJET DE DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE ET DE CREATION DES JARDINS FAMILIAUX DANS LA COMMUNE DE DJAKOTOMEY	2013	ONG ADDIL ; CeProDeJ
PROJET DE PROMOTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES RESILIENTES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA ZONE AGRO-ECOLOGIQUE 5 AU BENIN	(PEARCC) ; 2013	IDID ONG
APPROCHE COMMUNALE POUR L'ACCES AU MARCHÉ AGRICOLE AU BENIN	(ACMA) ; 2013	CARE International Bénin/Togo en consortium IFDC

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées
PROGRAMME DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE	(ProAgri) ; 2014	GIZ ; iCA ; CompACI ; CAADP/EFTRA ; Ministère en charge de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche (MAEP)
PROJET D'APPUI AUX INFRASTRUCTURES AGRICOLES DANS LA VALLEE DE L'OUEME	(PAIAVO) ; 2014	
PROJET APPUI AUX PROGRAMMES DE RECHERCHES POUR LA GENERATION DE TECHNOLOGIES D'ADAPTATION ET RESILIENCES DES FILIERES AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2	2016	INRAB
PROJET AMELIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE DE POPULATION DANS LA ZONE COTIERE DU BENIN DANS UN CONTEXTE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2016	ECO ECOLO
SOUS-PROGRAMME LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE DANS LES MILIEUX CONTINENTAL, COTIER ET MARIN	(SPLCPA) ; 2004	Direction Générale de l'Environnement (DGE)
PROJET D'APPUI A LA GESTION DES FORETS COMMUNALES	(PAGEFCOM) ; 2007	DGRFN
PRESERVATION ET AMENAGEMENT DE LA BIODIVERSITE - CONSERVATION DES SINGES NOIRS ET BLANCS DE LA FORET SACREE DE KIKELE DANS BASSILA	2008	Association pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles du Bénin
PROGRAMME LOCAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (PLAGE) DE LA COMMUNE DE KANDI	(PLAGE) ; 2008	DST/mairie de Kandi
SOUS-PROGRAMME GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT	(SPGDE) ; 2009	DGE, ABE, SP/CNDD
ProCGRN/ PADPPA	2010	Mairie de la Commune de Ouaké
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	2011	
PROJET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	2011	
PROJET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES/PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES (TOVIKLIN)	2011	Mairie de Toviklin
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES D'ASSAINISSEMENT ET DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (LALO)	2011	Mairie de Lalo
PROJET D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS (KLOUEKANME)	2011	Mairie de Klouékanmè
PROJET D'APPUI AUX PARCS DE L'ENTENTE	(PAPE) ; 2011	Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)
PROJET D'APPUI A LA GESTION DES AIRES PROTEGEES	2011	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES	(PARCSF) ; 2012	DGFRN.

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées
CAPACITES DU SECTEUR FORESTIER		
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU ET GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES DANS LE BASSIN DU NIGER	(PDREGE) ; 2013	Mairie et coopérative des riziculteurs
SOUS PROJET DE GESTION DES FORETS ET TERROIRS RIVERAINS-FINANCEMENT ADDITIONNEL	(PGFTR6-FA) ; 2013	Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
PROJET D'APPUI A LA PRESERVATION ET AU DEVELOPPEMENT DES FORETS GALERIES ET PRODUCTION DE CARTOGRAPHIE DE BASE NUMERIQUE	(PAPDFGC) ; 2013	DGFRN ; PNUD
DIX MILLIONS D'AMES, DIX MILLIONS D'ARBRES	2013	DGFRN
PROJET D'INTEGRATION DES FORETS SACREES DANS LE SYSTEME DES AIRES PROTEGEES	(PIFSAP) ; 2013	Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
PROJET D'APPUI A LA PRESERVATION ET AU DEVELOPPEMENT DES FORETS GALERIES ET PRODUCTION DE CARTOGRAPHIE DE BASE NUMERIQUE	2013	Direction générale des Forêts et ressources Naturelle et l'Institut Géographique Nationale
PROJET REBOISEMENT DES BERGES DANS L'ARRONDISSEMENT DE ADAKPLAME	2014	Mairie
PROGRAMME SECTORIEL EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	(ProSEHA) ; 2014	GIZ, DG-Eau, SONEB, DNSP, Communes
L'EAU AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN TRANSFRONTALIER DE LA MEKROU (Projet MEKROU)	2014	Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) pour les aspects institutionnels, et ; Centre Commun de Recherche (JRC) (en anglais Joint Research Centre) pour les aspects techniques
PROGRAMME UNDESERT	2015	
RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIERE DU DELTA DU MONO	2015	CENAGREF
PROJET D'APPUI A LA GESTION DES FORETS COMMUNALES PHASE 2	(PAGEFCOM2) ; 2016	Conseil Technique et Local (CTL)
PROMOTION DES ENERGIES DE SUBSTITUTION ET ECONOMIE DE BOIS-ENERGIE DE LA COMPOSANTE GERBES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'ENERGIE MODERNE (DAEM)	2016	DGFRN ; Banque Mondiale
APPUI AUX COMMUNES A LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES DE LA COMPOSANTE GERBES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'ENERGIE MODERNE (DAEM)	2016	DGE/MERPMEDER, CoForMO, AFIC, Banque Mondiale
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE TECHNIQUES AMELIOREES DE CARBONISATION DE BOIS ET PROMOTION DE	2016	DGE, CoForMO, AFIC, Banque Mondiale

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées
FOYERS ECONOMIQUES AUX FINS DE LA REDUCTION DE LA DEFORESTATION		
PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	(PNGE) ; 2016	DE /MEPN
PROJET DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	(PGE) ; 2016	DE/MEPN, ONG.
PROJET SUR L'ABOUTISSEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'AMENAGEMENT ET L'AMELIORATION DE LA GESTION RATIONNELLE DES FORETS CLASSEES	2016	Mairie de Bassila
PROGRAMME DE PAYS OZONE-BENIN	2016	DE /MEPN
PROJET CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT	2016	Populations, ABE, DE
PROGRAMME GESTION DES DECHETS SOLIDES	2016	DE /MEPN
PROJET ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE EN MILIEU URBAIN	2016	DE/MEPN
PROGRAMME D'ASSISTANCE A LA COMMUNICATION ET A L'INFORMATION SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	(PACIPE) ; 2016	DE /MEPN
PROGRAMME CC : TRAIN	2016	PNUD ; Cellule NEX DE ; MEHU ; ONG ; DAT/MEHU ; DDEHU ; Médias ; Clubs des Jeunes ; OCB ; chercheurs ; CBDD
PROGRAMME D'ADAPTATION DES VILLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PAVICC)		AFD
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNES DE OUIDAH ET DANGBO AU SUD DU BENIN	2018	Oxfam-Québec
PROJET D'AMELIORATION DE LA RESILIENCE AGRICOLE AU BENIN	2017	Fondation Paul Gérin-Lajoie
TECHNOLOGIE DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES EAUX POUR LUTTER CONTRE LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2017	Umalia inc.
TON FUTUR TON CLIMAT	2017	Secrétariat international de l'eau

8.1 Projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques ayant pris en compte les besoins des femmes et autres groupes vulnérables

Le tableau IV présente les différents projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques ayant pris en ont pris en compte le genre.

Tableau IV : Projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques intégrant le genre

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées	Observations (niveau de prise en compte des femmes)
PROJETS DE RENFORCEMENT DE CAPACITE DES POPULATIONS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES			

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées	Observations (niveau de prise en compte des femmes)
Projets de renforcement de capacité des populations face aux changements climatiques	Projet SAP, WACA,	Ministère de l'Énergie et de l'eau	Faible
Projets de développement des moyens de subsistance au niveau des communautés rurales		MPD	Faible
Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques	PANA, FADeC affecté cadre de vie	Cadre de vie, etc	Moyen
PROJETS D'ATTENUATION QUI S'ARTICULENT AUTOUR DE REBOISEMENT EN GENERAL			
Résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques	PANA Energie, WACA	Ministère du cadre de vie, PNUD, ministère de l'énergie et de l'eau	Page 49 du document projet : Activité 1.1.1.1: Évaluation de projet sensible à l'égalité homme-femme et au positionnement des acteurs au sein de la plateforme (moyen)
Programme de Reboisement Intensif du Territoire national par des mesures incitatives	PRI	Ministère du cadre de vie	Faible
Projet de substitution du bois énergie par le gaz domestique		MERPMEDER, MPD	Faible
Programme de Gestion de Forêts et terroirs riverains	PGFTR	Ministère du cadre de vie	Moyen
Reserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono		MECGCCRPRNF	Faible
Projet d'Appui à la préservation et au développement de forêt galerie et production d'une cartographie de base	PAPDFGC	Ministère du cadre de vie	Faible

Projets	Sigles et Acronymes/ et Années	Institutions concernées	Observations (niveau de prise en compte des femmes)
numérique			
Projet d'appui à la gestion des forêts communales Phase II	PAGECOM II	Ministère du cadre de vie	Faible
PROJETS D'ADAPTATION/RESILIENCE			
Biomasse électricité			Faible
Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques, Energie	PANA Energie	Ministère du cadre de vie	Faible
Projet d'investissement, de résilience, des zones côtières en Afrique de l'Ouest	(Waca-Resip).	Ministère du cadre de vie	Moyen
Programme Pilotage et Soutien des Services	PPSS (2019-2021)	MCVDD	Faible
Programme Environnement et Climat	PEC (2019-2021)		Faible
Programme Eaux, Forêts et Chasse	PEFC (2019-2021)		Faible
Programme Villes et Territoires Durables	PVTD (2019-2021)		Faible
Programme Habitat	PH (2019-2021)		Faible

L'analyse des documents consultés a permis de classer ces documents en trois catégories selon les différents projets existant qui ont pris en compte d'une manière ou d'une autre l'approche genre.

Dans un premier temps, il y a les projets de renforcement de capacité des populations face aux changements climatiques. Au nombre de ces projets, on peut citer : Projet SAP, WACA, Projets de développement des moyens de subsistance au niveau des communautés rurales. PANA, FADeC cadre de vie, etc.

Ensuite, il y a les projets d'atténuation des changements climatiques qui s'articulent autour du reboisement en général. On peut citer PANA Energie, WACA, Programme de Reboisement Intensif du Territoire national par des mesures incitatives (PRI), Projet de substitution du bois énergie par le gaz domestique, Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR), Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono, Projet d'Appui à la préservation et au développement de forêt galerie et production d'une cartographie de base numérique (PAPDFGC), Projet d'appui à la gestion des forêts communales Phase II (PAGECOM2).

Enfin, les projets d'adaptation/résilience à savoir : Biomasse électricité, PANA Energie, WACA. Tous ces projets ont pris en compte l'approche genre car ils estiment que personne ne doit être laissé de côté. Mais, il faudra retenir après analyse des résultats obtenus que les scores avec à la prise en

compte du genre dans ces différents projets programmes varie seulement du faible au moyen. En effet, on note une faible prise en compte du genre sur environ près de 90 % des projets programmes recensés. Le niveau moyen de prise en compte n'est observé que sur les 10 % restants. L'évaluation été faite en considérant les réponses données aux questions suivantes :

- ✓ le projet ou le programme a-t-il pris en compte dès son élaboration l'aspect genre ?
- ✓ les partenaires qui ont financé le projet ou le programme s'intéressent-ils à la question du genre ?
- ✓ les femmes et les hommes ont-ils les mêmes chances pour travailler dans le projet ou programme lors de son exécution?
- ✓ Il y a-t-il un pool genre dans le projet ?
- ✓ dans les rapports d'exécution, l'aspect genre a-t-il été pris en compte ?
- ✓ pour les gestionnaires du projet ou programme les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits légaux ?
- ✓ les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits dans le ménage ?

Au total, il y a 7 questions. Le qualificatif faible, élevé ou fort utilisé est basé sur les critères suivants :

- ✓ 0 et 2 réponses affirmatives, le niveau de prise en compte de la femme dans le projet ou programme est faible ;
- ✓ 3 à 5 réponses affirmatives, le niveau de prise en compte de la femme dans le projet ou programme est moyen ;
- ✓ 6 à 7 réponses affirmatives, le niveau de prise en compte de la femme dans le projet ou programme est fort.

8.2 Analyse de la prise en compte des besoins des femmes et des groupes vulnérables

Pour tous les interviewés, la prise en compte du genre et des groupes vulnérables dans l'élaboration des projets permet d'augmenter leur résilience dans la mesure où ceux-ci pourront disposer de plus d'information sur les changements climatiques et seront plus aptes à surmonter les effets néfastes de ces changements. Ils pourront donner leurs avis pendant l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets/programmes. Mais après lecture et analyse de certains documents consultés, la plupart des institutions ne respecte pas l'équité et l'égalité prônées par l'approche genre. Dans le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) par exemple, il a été remarqué que pour le comité d'orientation, de supervision, de pilotage, de rédaction et le comité de lecture, il n'y a qu'une seule femme sur les quarante-deux personnes (42) que compte le bureau. La même observation a été faite au niveau du Projet Moyens de Subsistance Durable (PMSD) où sur 8 membres de la coordination du projet, il n'y a qu'une seule femme. L'approche genre aurait voulu que la même chance soit accordée aux hommes et aux femmes. A cet effet, beaucoup reste à faire. Mais, c'est les grandes institutions de l'Etat qui pourront donner le bon exemple. Comme c'est le cas avec la nouvelle loi de l'Assemblée Nationale, qui autorise désormais 24 femmes contre actuellement 6 pour la 8^{ème} législature.

8.3 Forces et faiblesses des actions de prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les projets et programmes d'adaptation

Le tableau V présente une analyse SWOT des actions de prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les projets et programmes d'adaptation.

Tableau V: Analyse SWOT des actions de prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les projets et programmes d'adaptation.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'un cadre juridique et institutionnel de prise en compte du genre ○ Volonté des autorités politiques (Projets initiés par le gouvernement, PAG, Plan National de Développement 2018-2025) ; ○ Présence sur le terrain des PTF (PNUD, PNUJ, UNESCO, BM...) disposant des expertises internes sur les questions du genre et d'adaptation aux CC ; ○ Intégration progressive des changements climatiques dans les outils de planification nationale et locale ; ○ Existence du CNCC, ANPC ○ Existence du FNEC. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Absence d'objectifs clairs prenant en compte le genre et les groupes vulnérables dans les projets d'adaptation aux CC ; ○ Compréhension erronée (qui ramène tout à des avantages à la femme) du concept genre ; ○ Absence dans les structures étatiques ou déconcentrées des compétences internes sur les questions du genre et d'adaptation aux CC ; ○ Absence de partenariats formels avec les ministères de la Famille, de l'Eau et de l'énergie, du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable ; ○ Faible niveau de suivi-évaluation des politiques et projets dans lesquels on pense déjà à intégrer le genre et les groupes vulnérables dans l'adaptation aux changements climatiques ; ○ Mauvaise application des textes juridiques portant sur le genre
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de la Politique Nationale genre ; ○ Disponibilités des partenaires au développement qui peuvent accompagner des initiatives à la base ; ○ Existence de partenariats avec les institutions de recherche ; ○ Existence des Fonds d'Adaptation aux CC ; ○ Existence des femmes leader pouvant mener des négociations internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Non adhésion ou la résistance de certains cadres nationaux à l'approche genre ; ○ Problèmes de leadership entre les femmes leader; ○ Changements de système politique ○ Mobilité des cadres et acteurs du domaine

Source : Enquêtes de terrain, 2019

De l'analyse du tableau V, il ressort que l'analyse des inégalités de genre a permis d'aboutir à différents facteurs qui déterminent aussi bien positivement que négativement la promotion du genre au Bénin. Il s'agit des facteurs internes (forces et faiblesses) et externes (opportunités et menaces).

En matière de **forces**, il y a la volonté politique, les actes juridiques et l'engagement de la société civile et la prise de conscience des femmes dans la promotion du genre.

De même, l'environnement juridique extérieur favorable à la promotion du genre tel que les actes des conventions et conférences internationales, ainsi que l'appui technique et financier des partenaires au développement constituent des **opportunités** importantes pour la promotion du genre au Bénin.

Quant aux **faiblesses**, bien que le contexte institutionnel soit favorable à la promotion du genre, elles ont pour nom : la persistance des pesanteurs socioculturelles, le faible taux de scolarisation et le fort taux de déperdition scolaire des filles, la faible représentation des femmes dans les sphères de prise de décisions, la faible implication des hommes dans le processus de promotion du genre, le non fonctionnement du mécanisme institutionnel de prise en compte du genre, l'instabilité institutionnelle et la mobilité des cadres, l'insuffisance des ressources financières allouées par le budget national pour la promotion du genre ainsi que celle des ressources humaines qualifiées en matière de genre.

Les principales **menaces** à la promotion du genre identifiées dans le cadre de cette mission sont de deux ordres : premièrement, la vision macro-économique du développement qui se place souvent à l'antipode d'un développement humain et équitable et, deuxièmement, la réduction de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, ce qui affecte de façon considérable, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions envers les pauvres, en général et envers les femmes, en particulier.

La prise en compte du genre et des groupes vulnérables dans les politiques et stratégies sectorielle d'adaptation aux changements est encore faible. Toutefois, l'espoir reste total au regard des résultats capitalisés lors des enquêtes de terrain au niveau des institutions étatiques et déconcentrées. Ainsi, les faiblesses, menaces et opportunités étant connues, les défis issus de cette analyse FFOM peuvent aider pour formuler des objectifs spécifiques afin d'aborder les questions des femmes et des groupes vulnérables dans tout ce que est projets /programmes d'adaptation aux changements climatiques au Bénin.

9 PRISE EN COMPTE DES FEMMES, DES GROUPES VULNERABLES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES DOCUMENTS STRATEGIQUES

A l'issue des investigations auprès des institutions, seuls les projets/programmes financés par la Banque Mondiale exigeaient souvent la prise en compte des femmes à environ 40 %. Mais des efforts sont faits aujourd'hui pour arriver à une situation optimale en ce qui concerne le genre et les groupes vulnérables. Ainsi, dans le but de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), les questions liées aux stratégies d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques occupent une place de choix dans les documents stratégiques. Selon les enquêtés, presque tous les documents stratégiques élaborés depuis 2015 à nos jours accordent une attention au genre dans sa globalité et aux femmes et groupes vulnérables de façon spécifique. De même, la question de réduction des risques et catastrophes ou d'adaptation aux changements climatiques et de résilience deviennent primordiales pour toutes les institutions notamment celles de l'Etat. Parmi les documents collectés et analysés, il y en a qui sont d'envergure nationale et d'autres, communale.

9.1. Au niveau National

9.1.1 Troisième Communication Nationale (TCN)

L'analyse faite de ce document est basée sur quatre volets : expérience, comportement, culture et système.

Dans le contexte de l'analyse genre, l'expérience fait appel à la conscience des hommes et des femmes. A cet effet, la **Troisième Communication Nationale du Bénin à la CCNUCC** est une preuve de la prise de conscience des cadres (hommes et des femmes) du Bénin, des grands défis de développement durable face aux changements climatiques. Le genre est pris en compte aussi bien dans la forme (différentes équipes de travail) que dans le fond (thématiques abordées).

D'après les auteurs de ce document, l'accès aux services communautaires n'est pas toujours accordé aux populations de façon équitable. Par exemple, en ce qui concerne l'analyse de la vulnérabilité du secteur de la santé face aux impacts des changements climatiques, les zones sanitaires du Nord Bénin sont les plus vulnérables. Les aléas ou risques climatiques majeurs observés et pouvant induire d'importants risques sanitaires sont principalement les inondations, la chaleur excessive, la sécheresse, les vents violents, les fortes chutes de pluie et les vents de sable. Dès lors les services les plus exposés à ces risques sont les services de vaccination, de pharmacie, les services de Consultation prénatale. Il en ressort que la population la plus touchée regroupe les personnes âgées, les paysans et les femmes enceintes (p 35). De même, il a été constaté que les ressources naturelles ne sont ni accessibles ni contrôlées par tous. D'où les stratégies et mesures d'adaptation proposées dans ce document préconisent entre autres la **facilitation de l'accès des femmes aux ressources naturelles y compris les terres agricoles** (p 170).

En résumé, l'accès et le contrôle sur les services et les ressources ne sont pas faits selon le genre en ce sens que certaines catégories de personnes sont défavorisées.

Les différentes lois, politiques et mécanismes formels portants sur la mise en œuvre de l'approche genre dans les projets/programmes au Bénin n'ont pas faits objets d'analyse dans la présente communication.

Le document de la **troisième communication nationale du Bénin à la CCNUCC**, ne comporte pas d'éléments pour une analyse genre en fonction des règles et valeurs culturelles ou des pratiques discriminatoires.

9.1.2 Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre au Bénin

A la page 1 du document, il ressort que le Bénin, en tant que membre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a signé et ratifié l'Accord de Paris sur le climat en 2016. Ainsi, il existe un mandat pour l'intégration du genre et de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, plans et programmes de développement du Bénin. Jusqu'à présent, l'intégration des questions de genre dans les processus de développement reste un défi à relever (PNA, 2019, p. 1).

Cette étude explore les façons d'intégrer les questions de genre dans le processus d'élaboration du plan national d'adaptation (PNA) au Bénin. L'analyse est centrée sur la compréhension du contexte de planification du pays en lien avec le genre et les changements climatiques et des impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes. Cette investigation a ensuite permis de relever les lacunes et opportunités pour intégrer les questions de genre dans le processus de PNA. Des recommandations sont enfin proposées dans le cadre de la poursuite du processus de PNA au Bénin (PNA, 2019, p. 1).

L'analyse du document PNA montre que le concept du genre utilisé est celui adopté par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2009) qui explique que « Le genre fait référence à la différence des rôles et des possibilités socialement construites, associées au fait d'être un homme ou une femme et aux interactions et relations sociales entre hommes et femmes. La notion de genre détermine ce à quoi l'on s'attend, ce qui est permis et apprécié chez une femme ou un homme dans un contexte déterminé » (PNA, 2019, p. 1).

En ce qui concerne les changements climatiques et le genre, il ressort de l'analyse du document PNA que les conséquences liées aux effets des changements climatiques affectent différemment les hommes et les femmes dans leurs diversités. En effet, en général, les rôles et responsabilités des femmes et des hommes au sein des ménages et des communautés sont différents et varient selon une combinaison de facteurs tels que le milieu (rural ou urbain), l'âge, le sexe, les conditions socioculturelles et les secteurs d'activité (PNA, 2019, p. 4). Cela implique que les femmes et les hommes sont souvent affectés différemment par les aléas climatiques (que ce soit dans le contexte de la variabilité climatique ou des changements climatiques).

Toujours à la page 4 du PNA, le document montre que dans le domaine de l'agriculture, les femmes rurales béninoises sont responsables des récoltes et du petit bétail (porcin, ovin, volaille) à destination du foyer. Elles se chargent aussi du semis et de l'épandage d'engrais et décortiquent les céréales (par exemple le riz) au pilon. Les femmes jouent donc un rôle clef dans le domaine de la sécurité alimentaire (cultures vivrières, préparation et conservation des aliments). Les modifications de la pluviosité et

l'accentuation de la sécheresse dans le cadre des changements climatiques engendrent la rareté et/ou l'éloignement des points d'eau avec de graves incidences sur la sécurité alimentaire du foyer.

Parlant du rôle de la femme et leur accès aux ressources naturelles, le document montre que les femmes sont souvent victimes de la distribution inégale des terres et des autres ressources (par ex., les équipements agricoles, les intrants et les produits de conservation des plantes dans les champs) ; cela est une tendance représentative de la sous-région ouest-africaine où règne le système patriarcal. Les modes d'accès au foncier identifiés sont l'héritage, l'achat, la donation, la location et l'emprunt. Exclues de l'héritage foncier de leurs maris et/ou de leurs ascendants hommes, et face à l'insuffisance des moyens financiers, les femmes béninoises sont nettement défavorisées dans l'accès à la terre (PNA, 2019, p. 5). En 2011, l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages a révélé que 85,1 pour cent des propriétaires de parcelle sont des hommes (contre 14,9 pour cent de femmes) et seules 12 pour cent de femmes ont accédé à la terre par héritage (contre 88 pour cent des hommes) (Bola Balogoun, 2017). Traditionnellement, les femmes béninoises n'héritent pas des terres de leurs ascendants, mais peuvent cultiver celles de leur conjoint s'il en dispose. Elles peuvent toutefois acquérir des terres si elles en ont les moyens. Ce facteur contribue à accentuer la vulnérabilité des femmes face aux changements climatiques.

A la page 7, le document montre les principales inégalités basées sur le genre au Bénin. Il ressort de l'analyse que l'Union Européenne (2014), citant INPF, FNUAP (2012, p14) indique que « plus de la moitié des personnes interrogées dans le cadre de cette étude [Bénin Profil genre 2014] estime que l'égalité homme/femme n'est pas envisageable. Les cibles les plus sceptiques sur l'égalité des sexes se trouvent dans les départements de l'Alibori (64,5 %), l'Atacora (71 %), le Borgou (77,4 %), la Donga (81,3%), l'Ouémé (74,2 %), le Plateau (73,5 %). Cette thèse de l'inégalité des sexes est naturellement plus admise chez les hommes (67 %) que chez les femmes (33%). Les hommes évoquent des arguments liés à leur morphologie et à la religion » (PNA, 2019, p. 7).

Le document parle aussi à la page 7, de l'insuffisance du degré de sensibilisation et de soutien politique quant à l'égalité des genres se traduit par « des inégalités de genre en matière de santé, notamment : (i) à l'accès aux services de santé ; (ii) au contrôle des naissances et à la santé de la reproduction ; (iii) aux violences faites aux femmes et aux filles ; (iv) à la nutrition ; (v) au VIH/sida ; (vi) au paludisme » (PNUD, 2009).

9.1.3 Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

A la page 7, le document montre que la CDN du Bénin sera mise en œuvre sous l'égide du Ministère en charge de l'environnement qui assure le rôle de Point Focal National de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques avec la participation effective de toutes les parties prenantes, notamment les Partenaires Techniques et Financiers, les acteurs étatiques et non étatiques avec une prise en compte du genre et de l'inclusion sociale (Ministères sectoriels, collectivités locales, secteur privé, société civile, etc.). L'implication des parties prenantes sera assurée à travers certains organes notamment (i) le Comité de Pilotage de la CDN qui est l'instance suprême en matière de décision et d'orientation, (ii) la Coordination Nationale de la CDN qui est l'instance fédératrice de toutes les actions et (iii) les équipes sectorielles de mise en œuvre relevant des ministères couverts par les mesures retenues dans la CDN.

A la page 30, le document montre que le renforcement des capacités consistera au développement des compétences et en l'amélioration des capacités institutionnelles. En parlant des moyens de mise en œuvre, il s'agit de Promotion du renforcement et du partage de connaissance sur les changements climatiques, par des activités de sensibilisation, de gestion des risques et d'élaboration de politiques sensibles au genre.

Dans le document CDN, à la page 20, l'analyse montre que la mise en œuvre des activités sectorielles prévues dans la CDN s'appuiera sur les stratégies, programmes, projets existants et futurs. Il s'agit de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles (i) 1.000 ha d'aménagements de périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau, (ii) 3.500 ha de bas-fonds dont environ 2.800 ha d'aménagements sommaires en plaines inondables et 700 ha de bas-fonds rizicoles réalisés à l'entreprise, (iii) 300 ha de jardins maraîchers pour les femmes.

La prise de conscience des hommes et des femmes dans l'adaptation aux changements climatiques n'est légèrement pris en compte que dans la première contribution déterminée au niveau national du Bénin au titre de l'accord de Paris mise en œuvre sous l'égide du Ministère en charge de l'environnement qui assure le rôle de Point Focal National de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques avec la participation effective de toutes les parties prenantes, notamment les Partenaires Techniques et Financiers, les acteurs étatiques et non étatiques avec une prise en compte du genre et de l'inclusion sociale (page 7).

9.1.4 Document de mise en œuvre du programme d'action de Beijing au Bénin

Dans l'analyse de ce document, le Bénin s'est engagé dans la mise en place des stratégies de développement et d'intégration du genre (page 7). Il ressort que, depuis quelques années, des avancées notables ont été observées dans tous les secteurs de la vie publique et privées par rapport à la promotion du genre. C'est la raison qui motive les réformes en cours en matière d'intégration et de promotion du genre (page 8).

Le document montre que la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin; veiller à l'approche genre dans l'accès au foncier » (article 6) et qui garantit l'accès des femmes au foncier (page 12).

A la page 21, le document montre le genre et la prise de décision, en effet, les femmes sont associées de façon presque égalitaire aux décisions dans les ménages et dans une moindre mesure dans les administrations. L'analyse du document montre à la page 22, Genre et Activités productives / Accès aux ressources. Il ressort que du document que l'axes et composantes du PNIASAN (page 80) Axe 3: Renforcement de la résilience face aux Composante 3.1: Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face aux changements climatiques et son atténuation aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables. A la page 144, les défis à relever en matière d'égalité des sexes sont la faiblesse des ressources allouées aux activités de promotion du genre dans le budget national.

Dans le document de mise en œuvre du programme d'action de Beijing au Bénin, les conditions de participation des femmes, l'accès et le contrôle des ressources, des services, des biens et des Règles, les valeurs et les normes culturelles ainsi que les pratiques discriminatoires ont été abordés. Ces

derniers s'observent à travers la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin; veiller à l'approche genre dans l'accès au foncier » (article 6) et qui garantit l'accès des femmes au foncier. En ce qui concerne le Genre et la prise de décision, les femmes sont associées de façon presque égalitaire aux décisions dans les ménages et dans une moindre mesure dans les administrations. A la page 22, la problématique du genre et des activités productives / accès aux ressources a été abordée.

9.1.5 Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Bénin

Dans le rapport d'évaluation des capacités, la première partie (page 20) qui parle de genre dans le rapport se présente comme suit : le Bénin a mis un accent particulier sur l'analyse de la vulnérabilité aux risques climatiques :

- étude de la vulnérabilité du secteur forestier (Deuxième Communication Nationale) ;
- modélisation des impacts du changement climatique sur la santé, l'eau, l'agriculture, le genre (SAP / PNUD).

La deuxième partie (page 27) parle de l'organisation des comités techniques la Plateforme Nationale : prévention, recherche et éducation, communication et sensibilisation, préparation et réponse, capacités et mobilisation de ressources, protection sociale et genre, perspectives, suivi et évaluation.

La troisième et quatrième partie abordent respectivement, dans le processus de planification annuelle, le Ministère du Développement prend en compte plusieurs thématiques transversales (environnement, genre, emploi) mais pas celle des risques et la collaboration entre les membres de deux comités techniques de la Plateforme (mobilisation sociale et communication) sur la question de genre à la page 53.

Le document d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Bénin ne permet pas de faire un examen attentif et critique de la façon dont les différences dans les rôles, les activités, les besoins, les possibilités et les droits / droits de genre affectent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans le contexte de changements climatiques sont prises en compte. Un élément clé qui a également manqué dans ce rapport est que l'examen de l'accès et du contrôle des femmes et des hommes aux ressources, surtout aux ressources économiques, politiques et informationnelles et à l'accès et au contrôle du temps n'a pas été fait. Par ailleurs, d'autres facteurs importants d'analyse du genre tels que l'âge, le niveau de pauvreté, l'origine ethnique, la race et la culture n'ont pas été pris en compte. Au total, les limites du rapport en terme d'intégration des besoins des spécifiques des femmes dans un contexte des changements climatiques sont énormes.

9.1.6 Programme d'Actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANA-BENIN)

Ce document a été réalisé par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) grâce au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Son appui technique a été assuré par les experts nationaux et régionaux (GIEC, ENDA TM et UNITAR).

L'élaboration du Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) est un processus dont l'objectif est de préciser les niveaux de vulnérabilité des moyens d'existence et des acteurs du développement socio-économique et de déterminer les besoins d'adaptation prioritaires et urgents au regard des ressources et capacités dont disposent les groupes sociaux concernés.

Le but visé par le PANA au Bénin est de permettre l'élaboration d'un cadre de coordination et de mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques dans le pays, le renforcement des capacités et la synergie des différents programmes dans le domaine de l'environnement à travers une approche participative, communautaire et multidisciplinaire.

La lecture du contenu de ce document a permis de constater qu'il s'agit d'un programme fortement axé sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques : « ...*Pour corriger ces insuffisances et permettre aux populations exposées aux risques climatiques et aux communautés rurales de prendre les mesures palliatives qu'appellent les situations extrêmes, de mieux gérer les ressources en eau disponible et les sols cultivables, il devient urgent d'améliorer le système national d'observation du climat,...* Les travaux effectués dans le cadre de la mise en œuvre du projet PANA ont permis d'identifier les mesures prioritaires d'adaptation et d'élaborer cinq fiches de projets jugées prioritaires et très urgentes pour leur mise en œuvre. » (cf. page 60).

Dans le document, le mot genre, c'est pour parler de la protection de la femme. Par exemple, à la Page 59, on parle de la Protection des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes contre le paludisme dans les zones les plus vulnérables aux changements climatiques. Aussi, il est question du Renforcement des capacités des femmes ménagères, des transformatrices et producteurs agroalimentaires quant à l'utilisation et à la fabrication des foyers économiques performants et autres équipements. A la page 68, le document aborde la réduction de la morbidité et de la mortalité liées au paludisme parmi les enfants de moins de 05 ans et les femmes enceintes et l'assurance de l'utilisation des moustiquaires imprégnées chez les enfants de moins de 05 ans et les femmes enceintes. La seule phrase qui résume la prise en compte du genre se trouve à la page 14 et se présente comme suit : *"des améliorations notables ont été enregistrées en matière de scolarisation des filles et de prise en compte des questions liées au genre"*.

S'il est vrai que le concept de femme a été abondamment utilisé et que le genre ne l'a été que 3 fois mais en réalité 1 seule fois dans le véritable sens du concept genre, il n'est pas moins vrai que la femme n'a pas été placée au cœur de l'adaptation dans ce document. Dès lors, il est important que cela soit pris en compte dans la phase d'exécution du PANA.

9.1.7 Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

Le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (Plan ORSEC) est un dispositif général de planification et de défense. Son volet sécurité civile est essentiellement aux mains des Préfets. Il a été élaboré pour la première fois en 1987 par les autorités béninoises dans le but d'apporter une réponse coordonnée, rapide et efficace aux situations d'urgence liées à la réalisation des risques. L'objectif général de ce plan est de définir par avance, une procédure de gestion des catastrophes et de prise en charge rapide des victimes en vue de limiter les dégâts. Il s'agit de mettre en place une organisation

appropriée s'appuyant sur une culture de vigilance, de veille permanente des risques et d'apporter une réponse efficace et coordonnée en cas de sinistre.

Dans le présent document, l'acronyme ORSEC est maintenu, cependant, il se définit comme Organisation de la Réponse de Sécurité Civile. Cette nouvelle appellation intègre à la fois la culture du risque, la prévention, la préparation et l'organisation des secours. Il a été financé par la Banque Mondiale à travers le Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU).

L'actuel plan ORSEC est élaboré dans le but de prendre en compte les nouveaux défis. Ainsi, il y est prévu des mesures de réduction des risques et catastrophes et, d'adaptation aux changements climatiques. L'amélioration de la résilience des populations constitue également une préoccupation dans la mise en œuvre de l'ORSEC ainsi que les spécificités genre.

Dans ce document (plan ORSEC), une place de choix a été faite à la question du genre à la page 46. On peut lire à cette page ce qui suit : *les interventions devront tenir compte de ces spécificités afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque catégorie. Dans tout le processus de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des actions humanitaires, la dimension genre doit être prise en compte. A titre d'exemple, on doit : s'assurer de la bonne circulation de l'information au niveau de tous les bénéficiaires (femmes, hommes, filles, garçons, groupes vulnérables) ; s'assurer de la protection et la sécurité (en particulier pour les femmes et les filles) ; tenir compte des coutumes locales culturelles et relatives au genre concernant l'hygiène personnelle et autres pratiques ; S'assurer que le camp est conçu et géré de façon à prévenir les violences sexuelles et liées au genre ; Impliquer les femmes dans les instances de prise de décisions ; Répondre aux besoins des groupes vulnérables.*

La prise en compte des besoins des femmes a été un vrai succès. D'ailleurs, l'équipe de rédaction du document est composée de trois hommes et deux femmes.

9.1.8 Document de Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin

Le document sur la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin (PNPG) a été rédigé par les docteurs HOUINSA David G. (Sociologue) et AMADOU SANNI Mouftaou (Démographe) et financé par les coopérations danoise et suisse, le Fonds des Nations Unies pour la Population et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Ce document est réalisé pour le compte du Gouvernement du Bénin depuis mars 2008 dans le but de remédier aux inégalités qui persistent entre homme et femme dans tous les domaines d'activités malgré la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme en 2001. La vision du Gouvernement est de faire de la PNPG un cadre référentiel aux stratégies ou actions destinées à réduire les disparités entre homme et femme d'ici 2025.

Les investigations dans le cadre de ce travail ont permis de révéler plusieurs inégalités entre les hommes et les femmes. Il s'agit, entre autres, de la participation au processus décisionnel, du mariage, de l'accès à l'éducation, de l'accès à l'emploi et au revenu, de l'accès aux soins de santé y compris la santé de la reproduction, de l'accès à la terre et de l'accès aux crédits et microcrédits.

L'analyse du document de Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin, montre que l'aspect genre n'est pas pris en compte dans la composition de l'équipe de rédaction. Dans le fond de ce document, il est constaté que la cible la plus faible c'est la femme, en ce sens que son avis importe peu lors des prises de décisions importantes même en ce qui la concerne en propre comme : « *En matière de sexualité, notamment au sein du foyer conjugal, la décision de l'acte sexuel est en général du ressort du mari. La femme a l'obligation de répondre aux besoins sexuels de son mari, alors qu'en retour, elle ne peut exprimer les siens. Le refus de l'acte sexuel par la femme n'est socio-culturellement pas admis ; il est assimilé à l'infidélité et conduit à des violences physiques (châtiment corporel) à l'encontre de la femme ou à sa répudiation...* » (Page 14).

9.1.9 Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole 2025 et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2017-2021

Le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole 2025 et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2017-2021, sont des outils d'aide à la décision dans le domaine agricole élaborés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche pour le compte du Gouvernement.

Le bien-fondé de la réalisation du PSDSA est la venue à terme du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) en décembre 2015, d'une part et l'apparition de nouveaux défis et enjeux dans le domaine agricole sur les plans national, régional, continental et international, d'autre part. En effet, une évaluation du PSRSA a permis de tirer des leçons en vue de leur prise en compte dans le PSDSA. Par ailleurs, l'année 2016 coïncidait avec l'échéance de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP III, 2011-2015) et le démarrage du processus d'élaboration d'un nouveau cycle de stratégie de croissance. Aussi, cette année (2016) était-elle également marquée par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau régime qui a adopté un nouveau cadre d'orientation faisant de l'agriculture, un secteur d'investissement massif. Dans ce cadre, un Programme d'Action du Gouvernement (PAG) faisant du secteur agricole, une des priorités de développement de l'économie béninoise a été rédigé avec en perspective, l'élaboration de projets de développement pour quelques filières agricoles dites phares, notamment l'ananas, l'anacarde, les cultures maraichères, le maïs, le riz, le manioc, la viande, le lait et la pisciculture.

Le PNIASAN du Bénin quant à lui, est axé sur les engagements de Malabo, articulé à la stratégie de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et prend en compte les problématiques dites émergentes (commerce, nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat, gestion des risques) et les questions transversales (femmes, jeunes).

De l'analyse du PSDSA et du PNIASAN, il ressort qu'un intérêt particulier est porté aux questions liées aux groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes. La prise en compte de l'approche genre est donc prévue dans le processus de mise en œuvre du PSDSA. C'est ce que justifie ce paragraphe : « *Le MAEP a élaboré un plan d'action d'alimentation et de nutrition dans le secteur agricole qui vise à opérationnaliser le PSDAN en mettant la nutrition au cœur du développement du secteur. Cette approche se concrétisera en : (i) renforçant le développement institutionnel du secteur de l'alimentation et de la nutrition, (ii) garantissant à chaque individu un statut nutritionnel satisfaisant à travers l'amélioration de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation d'aliments nutritifs, (iii) accordant une*

attention particulière aux groupes vulnérables tels que les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et les adolescentes et (iv) diffusant les actions favorables au passage à l'échelle et à leur pérennisation.» (Page 42).

Cependant, aucun indice ne permet de porter un jugement sur la prise en compte ou non du genre dans le processus d'élaboration du PSDSA et du PNIASAN.

Le comité technique de rédaction est composé des personnes provenant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), du Ministère du Plan et du Développement (MPD), du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM), du Ministère de la Santé Publique (MSP), du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN), des chambres consulaires (CCIB, ReCAB et UCIMB), des OPA (PNOPPA, Interprofessions), du secteur privé ; des Organisations de la Société Civile (PASCiB et ONG) et de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

En ce qui concerne les ressources mobilisées pour conduire le processus, elles proviennent du budget de l'Etat béninois (le MAEP) et des partenaires techniques et financiers tels que le NEPAD, la CEDEAO, la Banque Mondiale, la FAO, la CTB, la GIZ, l'Union Européenne (UE) et la Coopération Suisse (DDC).

Par ailleurs, les questions liées aux risques et mesures d'adaptation aux changements climatiques et à la résilience ont été prises en compte.

9.1.10 Plan National de sécheresse

Le Plan National de Sécheresse (PNS) est un document visant à établir un ensemble de principes ou de modes d'action qui régissent la gestion de la sécheresse et de ses conséquences. Il a pour objectifs : d'identifier les facteurs clés de vulnérabilité actuelle et future dans différents secteurs et prioriser les options d'adaptation à mettre en œuvre ; de proposer des investissements structurants nécessaires à l'amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés touchées afin de les protéger contre les impacts actuel et futur de la sécheresse ; et de proposer un cadre politique et institutionnel approprié pour une gestion efficace de la sécheresse.

L'analyse du contenu du plan a permis de constater que les questions liées au genre constituent une préoccupation majeure dans l'élaboration dudit document à telle enseigne que la mise en place d'un « Point Focal Genre » y est recommandée dans la mise en œuvre du plan. De même, des mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et aux autres risques liés à l'eau, y sont envisagées.

Le document est élaboré par un consultant (homme). Autrement dit, l'équipe de rédaction n'a pas tenu compte de l'approche genre. Le financement est assuré par le Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership (GWP)).

9.1.11 Plan National de Développement 2018-2025

Dans le but de renforcer le système de planification du développement en vue de l'atteinte de la Vision Bénin-2025 Alafia, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda urbain 2063 de l'Afrique, le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres, le 27 juillet 2016, une feuille de route pour l'élaboration du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et du Plan National de Développement (PND). Le PND est le premier niveau de déclinaison de la vision Bénin 2025 Alafia conformément au système de planification retenu par le Bénin lors des journées nationales de réflexion organisées à ce sujet.

A cet effet, la lecture du contenu de ce document a permis de constater que les problématiques de **genre**, de **résilience** et de **changements climatiques** sont prévues dans la mise en œuvre dudit document : « *Toute action visant la transformation structurelle doit se baser sur... la prise en compte d'une part, de la sensibilité genre, afin que le processus de **croissance inclusive** et développement durable le soit réellement pour les **femmes** comme actrices et bénéficiaires de cette croissance et, de l'autre, la prise en compte du respect et de la promotion des droits humains en général et, de ceux de la **femme**, en particulier ...* » (page 153) ; « *Pour les huit prochaines années, l'effort de développement visera essentiellement la mise en œuvre de manière rigoureuse, efficace et efficiente de tous les acquis en termes de législation, de textes et de stratégies à travers les orientations stratégiques ci-après : **i**) la promotion du développement durable ; **ii**) la valorisation du capital naturel et **iii**) le renforcement de la **résilience aux changements climatiques** et autres **risques de catastrophes** et le renforcement des **mesures d'atténuation**.* » (page 182).

Un regard critique sur le PND a permis de constater que son élaboration a été conduite selon un processus participatif. Autrement dit, toutes les composantes de la société béninoise ont été impliquées au plan national et au niveau des douze (12) départements lors de la phase de diagnostic stratégique et de la séquence du choix des orientations stratégiques à l'horizon 2025 (page 18). Cependant, **aucun indice ne justifie la prise en compte du genre à cette étape du processus**. L'espoir reste à garder pour le respect effectif du genre dans la mise en œuvre du plan comme prévu dans le document d'élaboration.

9.1.12 Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) est une feuille de route de l'action gouvernementale pour la période 2016-2021. Ce document repose sur 45 projets phares, complétés par 95 projets sectoriels.

Le PAG est réalisé par une équipe du Gouvernement dont les détails ne sont pas mentionnés. L'analyse du contenu du présent document révèle que les actions prévues sont beaucoup plus politiques et économiques : « *le Gouvernement a pour objectif de pérenniser la stabilité démocratique du pays, d'optimiser l'équilibre institutionnel et de faire du Bénin un modèle de bonne gouvernance en Afrique, tout en assurant une mise en œuvre plus efficace des politiques publiques.* »

Dans le portefeuille des projets par secteur, 4 projets portent sur les changements climatiques et le genre. Il s'agit de :

- ✓ Projet d'Autonomisation Economique des Femmes et de Promotion du Genre (PAEF-PG) ;

- ✓ Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC) ;
- ✓ Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin ;
- ✓ Programme pour l'Adaptation des Villes aux changements climatiques au Bénin.

Les projets ont été élaborés sur les résultats des diagnostics, des réflexions sur l'Agenda 2030 pour le développement (ODD) et des conclusions de l'accord de Paris sur les changements climatiques (COP21). Le PAG a pris en compte les Femmes et les changements climatiques.

9.1.13 Guide d'intégration du genre dans les plans départementaux du développement intersectoriel

Ce document du guide d'intégration du genre dans les plans départementaux du développement intersectoriel est une annexe au guide méthodologique d'élaboration des Plans Départements de Développement Intersectoriel (PDDI). En effet, le PDDI est un outil de planification important qui fait la jonction au niveau déconcentré, entre les interventions de l'Etat sur le territoire national et celles des communes. Il s'agit d'une déclinaison à l'échelle départementale des politiques nationales et sectorielles dans tous les domaines. La prise en compte des principes de la planification sensible au genre dans l'élaboration des PDDI s'avère donc indispensable.

Le présent guide vient compléter le rapport méthodologique d'élaboration des PDDI. Il rappelle les principes de l'intégration de la dimension genre dans les processus de planification stratégique et précise les objectifs à atteindre ainsi que les dispositions à prendre pour l'intégration du genre à chaque étape du processus d'élaboration des PDDI.

Le guide d'intégration du genre dans les PDDI est conçu par Madame Cica Mathilda DADJO HOUINATO, consultante experte en genre et gouvernance pour le compte de l'assistance technique auprès du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du territoire (MDGLAAT). Il a été financé par la Coopération Bénin-Union Européenne.

L'analyse du contenu du présent guide d'intégration du genre révèle qu'il définit ce qu'est l'analyse genre. Il donne des indications sur l'intégration du genre dans chaque étape du processus d'élaboration du PDDI depuis la phase préparatoire jusqu'à la phase de suivi-évaluation.

Cependant, aucune lumière n'est faite sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, ni sur la résilience.

9.2 Au niveau communal

9.2.1 Plan de Développement Communal

Commune d'Adja-Ouèrè

Malgré la vision du PDC 3^{ème} génération de la Commune d'Adja-Ouèrè « D'ici à 2025 », Adja-Ouèrè est une Commune à économie basée sur l'agriculture durable, bien gouvernée, dans un environnement sain où règnent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité des biens et des personnes, l'harmonie, l'équité et la paix entre les différentes couches de la population», qui prône l'équité, la paix

entre les différentes couches de la populations, ces dernières composées des ethnies comme, Holli, les Nago, les Adja, les Mahi et Wémè, ont une faible connaissance à la fois de la notion de genre et des initiatives sensibles au genre, consignées aussi bien dans le PDC que dans les documents de planification. Encore moins, les femmes sont moins imprégnées de leur vulnérabilité face aux effets pervers des changements climatiques et elles ne se contentent que de leur précarité.

De surcroît, le profil sociopolitique de la position des femmes par rapport aux hommes dans la commune affiche une faible participation des femmes aux structures de prise de décisions. La Commune ne compte aucune femme au nombre des dix-neuf conseillers communaux. Mais au niveau des conseillers locaux, on dénombre une dizaine de femmes (PDC3, 2017, p.26).

Les femmes s'estiment inférieures aux hommes sur les plans économique et socio-politique. La priorité de choix et de décision est toujours donnée aux hommes. La jouissance de l'autonomie physique des femmes par rapport à celle des hommes dans la commune est inférieure ; la femme doit se soumettre à son mari comme l'imposent les pesanteurs sociologiques. Les rôles de reproduction sont exclusivement réservés aux femmes. Les hommes et les femmes sont dans les rôles de production. Il en résulte une surcharge du calendrier journalier des femmes qui doivent jouer deux rôles dans le ménage.

Le contrôle des ressources est du ressort des hommes en tant que chefs de ménages. Quant au contrôle des bénéfices, chaque individu, quel que soit son sexe, a le pouvoir de décision sur ses propres revenus. Les secteurs sociaux sont caractérisés par le contrôle des hommes sur les femmes, même si ces dernières supportent financièrement la majorité des charges du ménage. Le pouvoir de décision leur échappe au profit des hommes, surtout lorsqu'il s'agit de participer aux activités politiques. Cependant les femmes ont une forte capacité d'organisation. Ceci est témoigné par l'existence de plusieurs groupements féminins. Elles sont très actives dans les activités économiques (PDC, 2017, p.26).

La majorité des hommes de la localité sont des polygames. Selon eux, chaque femme doit s'occuper de ses enfants. Les tâches de la reproduction sont réservées aux femmes et un homme ne doit pas s'y intéresser. Certains hommes sont prêts à accompagner leurs épouses dans les tâches domestiques mais dans la discrétion totale, au champ par exemple, loin des autres membres de la famille, craignant la réprobation sociale. Du reste, les inégalités liées au genre et l'analphabétisme des femmes sont des freins à la promotion sociale dans la commune (Evaluation de l'application de l'approche genre dans les programmes de développement communaux au Bénin, 2013).

Commune de Quinhi

Les gens utilisent très peu le terme genre. Toutefois, ils reconnaissent que les rôles, les pouvoirs, les responsabilités sont différents entre les hommes et les femmes. Le genre est considéré comme le financement de quelques activités au profit des femmes. De l'avis des populations, il ne leur est pas possible de savoir avec certitude que leurs besoins ont été effectivement pris en compte. Elles reconnaissent tout de même que des questions leur avaient été posées en ce qui concerne leurs problèmes lors de l'élaboration des documents de planification. Les élus font de leur mieux pour la prise en compte des besoins des couches vulnérables dans le cadre de l'élaboration des PDC.

Le nouveau plan de développement de la Commune (PDC 3^{ème} génération) de Ouinhi, a la particularité de prendre en compte le Genre, les changements climatiques, la gestion durable des sols, la nutrition, les couches défavorisées et les thèmes transversaux (PDC, 2017, p.14). Les documents ont mis en exergue une analyse des relations de genre et développement et des problématiques spatiales et environnementales au niveau des villages, des arrondissements et à l'échelle de la commune. Il est constaté que le PDC2 n'a pas réussi à obtenir des résultats concrets en matière d'intégration du genre dans les instances de prise de décision de la Commune. De plus, il est à noter que dans les documents exploités que l'indisponibilité des données statistiques de façon désagrégée dans plusieurs secteurs de développement de la Commune comme la sécurité, la gestion des ressources minières, les changements climatiques, la pêche, l'élevage et en particulier le genre a créé des difficultés au comité de rédaction du PDC 3^{ème} génération pour évaluer l'intégration du genre dans les documents de planification (PDC, 2017, p.23).

Les aspects liés aux thèmes transversaux, tels que le genre, les changements climatiques, la prise en compte des personnes vulnérables révèlent des aspects différenciés. En somme, étant donné que les hommes et les femmes ont des intérêts et des besoins différenciés, les actions liées aux aspects genre et développement veilleront à en tenir compte pour associer hommes et femmes aux activités, ressources et bénéficiaires qui en seront issus (PDC, 2017, p.7).

Beaucoup de structures interviennent dans la prise en compte du genre dans la commune. Malheureusement, le degré d'implication des femmes dans les actions de développement de la Commune, n'est pas encore satisfaisant. Or, la commune dispose de femmes laborieuses et intellectuelles pouvant participer valablement à la gestion des affaires si on leur en donnait la possibilité. L'une des priorités devrait être l'implication des femmes de la commune dans les instances de prise de décision (PDC, 2017, p.72).

Dans la Commune de Ouinhi, la mairie dispose, pour son fonctionnement, des services administratifs, financiers, techniques et d'un effectif de 36 agents de toutes les catégories (tableau VI).

Tableau VI: Etat du personnel de l'administration communale de Ouinhi

Catégorie	EFFECTIF			BUDGET EMARGEMENT	
	M	F	TOTAL	Communal	National
A	01	01	02	02	00
B	05	00	05	05	00
C	05	01	06	05	01
D	15	03	18	18	
E	02	00	02	02	01
CONTRACTUEL	03	00	03	02	00
TOTAL	31	05	36	34	02

Source : SAG/ mairie Ouinhi 2017

L'examen du tableau VI montre que, la mairie dispose pour son fonctionnement des services administratifs, financiers, techniques et d'un effectif de 36 agents de toutes les catégories. Il ressort de l'analyse de tableau que la mairie dispose d'un effectif de 5 femmes. La question est de savoir si ces femmes sont impliquées dans la prise de décision. En effet, les institutions modernes qui prolifèrent depuis certaines années sont essentiellement les associations, syndicats, les projets/programmes et les ONG. Les associations et syndicats sont identifiés au niveau des producteurs, des artisans, des

transporteurs, des jeunes, des femmes, etc. Ces institutions sont en général structurées en groupements au niveau communal (PDC, 2017, p.74). Cependant, le cadre de concertation entre l'administration communale et ses associations n'est pas opérationnel. Il serait important de mettre en place un cadre opérationnel afin d'impliquer les femmes dans les actions de développement de la Commune de Ouinhi.

Commune de Ouaké

L'approche genre est abordée au regard de la structuration de l'économie locale, basée sur l'agriculture, l'élevage, le petit commerce et du profil sociopolitique de la femme dans la commune.

L'inégalité entre l'homme et la femme dans la commune de Ouaké est très prononcée par rapport à l'accès et au contrôle des ressources. En effet, cette inégalité est liée tant à la culture Lokpa qu'à la religion musulmane qui continue d'avoir une forte emprise sur la femme. La femme a accès à la terre et à certains outils et facteurs de production mais n'en possède pas le contrôle et pour cause, elle est appelée à quitter sa famille pour intégrer une autre par le mariage. Pour cela la femme ne peut hériter la terre de ses parents au risque que ce patrimoine familial ne se perde. Les femmes et même les hommes que nous avons rencontrés et même lors de la mise en œuvre des activités du projet « Atchè-Miton » l'ont admis ouvertement (PDC, 2017, P.79).

Cependant, la femme peut bénéficier des terres pour cultiver son champ mais n'a pas le droit d'aliéner cette terre ou d'y planter des arbres. Elle ne peut pas faire de gros investissements sur cette portion de terre car on la lui reprendra sans un long moment de préavis. Cette situation est plus accentuée en milieu rural qu'urbain où la femme est totalement soumise aux décisions de son époux et confinée dans une insécurité foncière permanente. Elle ne dispose pas de terre à mettre en gage pour un prêt ou une transaction économique (PDC, 2017, P.80).

Par ailleurs, la communauté n'abrite pas un grand nombre de minorités ethniques qui se sont établies dans la commune depuis des décennies. Il s'agit des Ibo, Yoruba, Fon, Bariba, Djerma, etc. Elles vivent en parfaite harmonie avec les autres et jouissent d'une intégration sociale acceptable. Cependant, en ce qui concerne la réalisation des infrastructures socio communautaires par exemple, la décision des femmes et les minorités ethniques est peu prise en considération. Il règne tout de même sur le territoire communal une cohésion sociale et une stabilité interethnique, gage d'un développement équilibré et inclusif.

Au demeurant, les femmes représentent plus de la moitié de la population mais sont très peu impliquées aux actions de développement de la communauté. De nos jours, même si les tabous continuent de constituer un frein pour l'épanouissement du genre, force est de constater une nette amélioration de la situation. Les femmes participent au côté des hommes tant bien que mal aux activités politiques et socio-économiques de la commune. On assiste à un début de changement en matière de participation de la femme à la prise de décisions dans le ménage et dans la communauté. Les différentes actions de sensibilisation et d'éducation menées par les acteurs de développement et les médias de proximité surtout, ont commencé à faire fléchir la perception de certains hommes sur les femmes.

Commune de Djougou

Pour tous les interviewés, la prise en compte du genre et des groupes vulnérables dans l'élaboration des projets permet d'augmenter leur résilience dans la mesure où ceux-ci pourront disposer de plus d'information sur les changements climatiques et seront plus aptes à surmonter les effets néfastes de ces changements. Ils pourront donner leurs avis pendant l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets/programmes. Ainsi, le tableau VII donne la répartition par catégorie du personnel.

Tableau VII: Répartition par catégorie du personnel communal

Personnel de la collectivité	Hommes	Femmes	Effectif total
Agents de conception (Cadres A)	07	1	08
Agents d'exécution de haut niveau (Cadres B)	12	4	16
Agents d'exécution (C)	14	3	17
Agents d'application (D)	15	3	18
Agents de liaison (E)	12	0	12
Total	60	11	71

Source : Diagnostic PDC 3, avril 2017

L'analyse du tableau XI montre que le personnel communal est composé de 11,27 % de cadres de catégorie A (1 femme) ; 22,54 % de cadres B (4 femmes) ; 23,94 % d'agents de la catégorie C (3 femmes) ; 25,35 % de la catégorie D (3 femmes) et 16,92 % de la catégorie E qui savent au moins parler Français. La Mairie dispose ainsi d'assez de cadres de niveau supérieur capables d'orienter convenablement. Malgré l'effectif des femmes dans la Commune. Les femmes ne sont pas impliquées à la prise des décisions.

Commune de Savè

Il se dégage des observations et des contacts sur la situation sociale et politique de la femme dans la Commune Savè, les faits dont la quintessence est résumée non seulement à la très faible participation de la femme au processus de prise de décision mais aussi aux phénomènes de violences faites aux femmes sous toutes ses formes.

La place de la femme dans la Commune est celle que la société ou le chef du ménage veut bien lui reconnaître. Prioritairement, la fonction de reproduction est celle qui prédomine et suit la fonction de production à cause de la division sexiste des rôles et tâches assignés aux hommes, aux femmes et aux enfants. Le garçon est au champ ou à l'atelier avec son papa s'il ne va pas à l'école, tandis que la fille est au marché ou dans la transformation des produits agricoles avec sa mère ou est appelée à s'occuper de ses petits frères en bas âge. Cette conception sociologique du positionnement de la Femme a pour conséquences la faible scolarisation des filles et le fort taux d'analphabétisme au niveau des femmes, soumises à toutes les formes de discriminations.

Cet état de choses qui constitue une entrave à l'épanouissement socio-économique de la femme n'est pas absent des pratiques dans la Commune de Savè. Toutefois, grâce à des séances de sensibilisation des ONG et autres organismes, elles se montrent plus dynamiques et nombreuses, militent dans des organisations ou associations à caractère socioprofessionnel et parfois politique. Mais, elles ne parviennent pas encore à être élus dans les conseils ou être présentes dans les instances de décisions si ce n'est exigé par les textes organiques des organisations ou imposé par les structures partenaires qui les soutiennent. Cette situation de la femme est mise en débat au cours des discussions lors des différentes rencontres organisées.

Commune de Glazoué

La prise en compte du volet genre dans le présent processus constitue un autre nouvel aspect qui a permis de considérer davantage la femme et de l'impliquer dans toutes les étapes de prise de décision à tous les niveaux. Le présent PDC est donc le fruit d'un long processus d'arbitrage objectif entre les besoins et options de développement des différentes entités territoriales et socioprofessionnelles de la commune. C'est cette synergie qui a permis d'aboutir à la formulation d'une vision partagée par tous.

Au terme du processus, le conseil communal se doit de témoigner ses reconnaissances sincères au GIC pour son appui technique et financier mais aussi aux :

- responsables et agents des services déconcentrés de l'Etat et des ONG pour leur réelle participation aux différentes concertations ;
- membres du comité de pilotage qui ont accepté de sacrifier leur temps et leur énergie pour conduire le processus jusqu'à terme ;
- diaspora pour sa participation et son soutien ;
- chefs de villages pour leur collaboration et leur esprit de mobilisation des populations à la base ;
- autres personnes qui ont participé aux diverses réunions ou assemblées générales de concertation.

Communes de Ouidah et d'Athiémé

Le Plan du développement Communal est donc le fruit d'un long processus d'arbitrage objectif entre les besoins et options de développement des différentes entités territoriales et socioprofessionnelles de la commune. Dans le PDC des Communes de Ouidah et d'Athiémé, la question du genre n'a pas été prise en compte. Or, la question du genre constitue un aspect qui permet de considérer davantage la femme et de l'impliquer dans toutes les étapes de prise de décision à tous les niveaux afin qu'elle apporte sa touche au développement.

9.2.2 Schéma Directeur d'Aménagement Communal

Le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire est la base de toute stratégie d'aménagement du territoire ou de gestion d'un domaine national ou régional. C'est un document stratégique et prospectif de planification de l'utilisation et de l'affectation des terres au niveau d'une région donnée qui identifie les contraintes physiques et réglementaires et fixe les règles et les servitudes d'utilisation des sols de chaque zone du territoire.

Au Bénin, les Schémas Directeurs d'Aménagement Communal (SDAC) se fondent sur la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant sur l'organisation des communes, qui dispose en son article 84, que « la Commune élabore et adopte son plan de développement ».

Dans ce cadre, elle élabore les documents de planification nécessaires, notamment le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC), le Plan de Développement Economique et Social (PDES), les plans d'urbanisme des zones agglomérées, les règles d'usage et d'affectation des sols, les plans de détail d'aménagement urbain et de lotissement, etc. ». Le SDAC constitue en soi un outil d'aide à la décision ou instrument de la planification et de l'aménagement du territoire transféré à un niveau local. C'est un document de large portée qui a pour mission de déterminer l'usage du sol sur le territoire de la commune ainsi que les droits qui sont attachés à l'occupation de l'espace. L'objectif général des SDAC consiste à fixer l'allocation des terres de manière à optimiser la valorisation des potentialités naturelles, en préservant les droits des différents usagers et en tenant compte des différentes contraintes physiques et socioéconomiques. Ses objectifs spécifiques sont de clarifier la gestion du foncier, d'améliorer la gestion de l'espace et des ressources par les collectivités locales ainsi que d'assurer un développement harmonieux et complémentaire entre la qualité du cadre de vie et la durabilité des principales activités productrices du territoire communal : cultures pluviales, cultures irriguées, élevage, exploitation forestière, pêche, chasse, écotourisme, commerce, etc.

Les SDAC/STAD permettront aux acteurs et décideurs du développement local (commune, arrondissement, villages, ONG) et régional d'avoir une perception plus globale des ressources et des contraintes des unités spatio-administratives de base. C'est un outil juridique d'aide à la gestion du territoire de la commune, sur lequel le conseil communal doit s'appuyer pour prévenir ou régler les éventuels conflits entre les différents usagers.

C'est également un acte administratif réglementaire, vu qu'il comporte des règles de caractère général et impersonnel qui s'imposent à l'administration et aux administrés. Son caractère réglementaire découle du fait qu'il est adopté par le Conseil communal qui est chargé de gérer les affaires de la commune. Il offre aux populations un cadre leur permettant de s'impliquer réellement dans le développement intégré et durable de leurs localités grâce à une judicieuse affectation concertée de l'espace rural. Il permet d'unifier les règles en matière de gestion de l'espace et des ressources en évitant la dispersion, la confusion et les ambiguïtés dans la réglementation et permet aussi une uniformisation des sanctions. C'est un outil qui permet aux conseils communaux, intercommunaux et les conseils de concertation départementaux et les intervenants des trois départements, de réaliser à des échelles plus détaillées des plans d'occupation des sols et des plans directeurs d'urbanisme et de terroirs villageois. Le SDAC est élaboré sous l'initiative du PAGEFCOM et sous l'autorité du conseil communal. Il peut être ensuite modifié ou révisé sous l'initiative et l'autorité du conseil communal.

L'étude d'élaboration des SDAC de 8 communes (Ouidah, Athiémé, Adja-Ouèrè, Ouinhi, Glazoué, Savè, Djougou et Ouaké) est conduite par le bureau d'ingénieurs conseils Tecslut International pour le compte du PAGEFCOM.

9.2.3 Rapport d'évaluation ex-ante de l'intervention du FNEC dans les communes de Cobly, Matéri et Ouaké bénéficiaires de local dans les départements de l'Atacora et de la Donga

La prise en compte du genre et des groupes vulnérables dans l'élaboration des projets permet d'augmenter leur résilience dans la mesure où ceux-ci pourront disposer de plus d'information sur les changements climatiques et seront plus apte à surmonter les effets néfastes de ces changements. Ils pourront donner leurs avis pendant l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets/programmes.

Les communes de Cobly, Matéri (Département de l'Atacora) et Ouaké (Département de la Donga) sont bénéficiaires d'un financement du FNEC dans le cadre de la mise en œuvre de la facilité pour le financement local de l'adaptation aux changements climatiques – LoCAL (Local Climate Adaptive Living Facility) au Bénin. Ce financement qui sera mis à leur disposition au cours de la gestion 2017 à travers le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est destiné à la mise en œuvre de plusieurs projets dans leur localité.

L'équipe de cette mission est composée comme suit :

- Mathieu BIAOU, Directeur de la Mobilisation des Ressources Financières au FNEC (DMRF) ;
- Marius DOMINGO, Chef du Service de la Programmation et du Suivi-Evaluation du FNEC (C/SPSE) ;
- Ulrich NOUNAGNON, Chef du Service des Etudes Prospectives du FNEC (C/SEP) ;
- Antonin P. DOSSA, Chef du Service de la Législation et de la Réglementation (C/SLR) à la Direction Générale de l'Habitat et de la Construction (DGHC) ;
- Léopold NAMBONI, Chef du Service des Affaires Domaniales et Environnementales, Point Focal Local de la commune de Cobly ;
- Comi COUBEOU, collaborateur du Chef du Service Technique, représentant le Point Focal LoCAL de la commune de Matéri ;
- Sévérin GNARIGO, Chef du Service Technique, représentant le Point Focal LoCAL de la commune de Ouaké.

Il ressort de l'analyse du rapport que le genre (femme) n'est pas impliqué à la composition de l'équipe de cette mission. En effet, les objectifs de cette mission sont de :

- faire l'état des lieux des infrastructures dans chaque commune ;
- apprécier la pertinence des projets d'adaptation aux changements climatiques retenus au niveau de chaque commune bénéficiaire ;
- prendre les caractéristiques et les dimensions des ouvrages à l'état initial ;
- proposer les options techniques pour chaque projet ainsi que les coûts y afférents.

Le présent rapport de mission a pour finalité de rendre compte des résultats de cette évaluation par projet et de faire des recommandations pour corriger au besoin les dysfonctionnements relevés.

9.2.4 Plan d'Hygiène et d'Assainissement de la Commune d'Adja-Ouèrè

La présente étude a été réalisée par les Bureaux d'études SIGEM et COLTE pour le compte de la Commune d'Adja-Ouèrè, maître d'ouvrage du processus d'élaboration du Plan d'Hygiène et d'Assainissement communal avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, l'accompagnement technique des services déconcentrés (SHAB) et de la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP). La figure 10 présente l'équipe de l'élaboration d'étude.

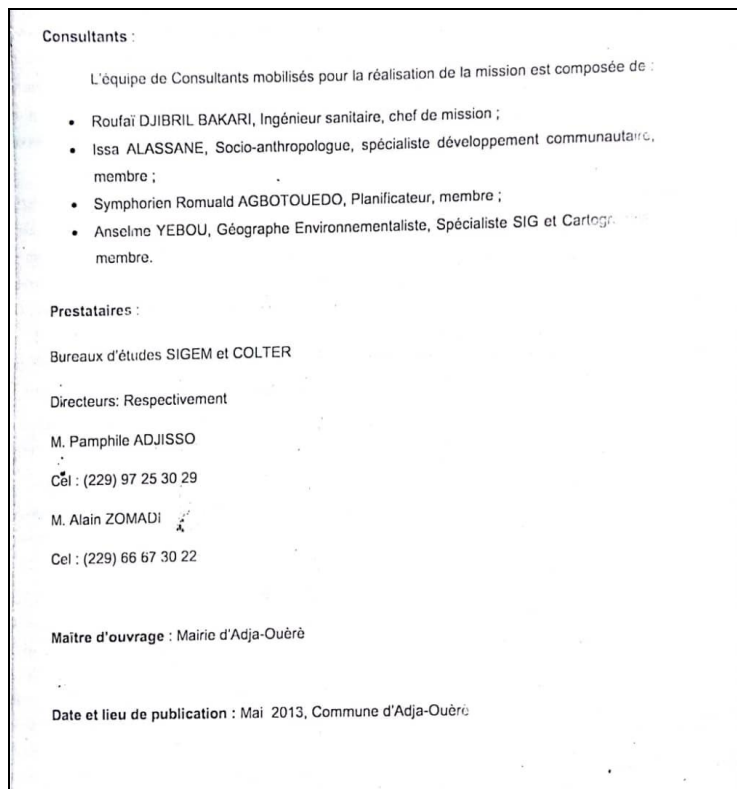


Figure 10: Equipe de l'élaboration d'étude
Source : Enquêtes du terrain, 2019

L'observation de la figure 10 montre que dans l'équipe de l'élaboration de l'étude du Plan d'Hygiène et d'Assainissement communal, aucune femme n'est impliquée dans la réalisation de la mission. Cela dénote du faible niveau de conscience des acteurs sur la nécessité d'impliquer les femmes dans l'élaboration des documents de politiques et/ou de stratégies.

9.2.5 Projet Intercommunal d'Appui à la Gestion Durable des Terres et d'adaptation aux changements climatiques dans le département des Collines (PAGDT-C)

Le PAGDT-C vise globalement à contribuer à la lutte contre les pratiques de dégradation des terres agricoles et à la réduction des effets des changements climatiques dans le Département des Collines. Spécifiquement, il s'agit de renforcer les capacités et l'expertise des communautés à restaurer les terres agricoles dégradées et à faire face aux effets des changements climatiques dans les Collines. Il ressort de l'analyse du document que la question de genre n'a pas été prise en compte.

Il ressort des différentes analyses réalisées que le genre est pris en compte dans quelques projets/programmes d'adaptation, non pas pour mettre en application les textes, mais pour répondre aux exigences des partenaires. Dans les documents d'adaptation existants, les mesures de gestion des changements climatiques restent générales et ne spécifient aucune action à mener à l'endroit des femmes. Or, la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques n'est pas la même de l'homme à la femme. En effet, la femme est plus vulnérable aux changements climatiques. Avec les changements climatiques, la durée de travail de la femme augmente. Les lopins de terres situés dans les secteurs vulnérables, auxquels elle a accès sont inondés. Par ailleurs, les lois et textes existants dans le domaine des changements climatiques ne sont pas connus. Mieux, ces textes n'ont pas spécifiés les

besoins des femmes. A l'heure actuelle, la démarche de prise en compte du genre dans les projets et programmes n'est pas maîtrisée. Or, pour apporter une réponse appropriée aux changements climatiques, il est important de prendre en compte les besoins des femmes et des groupes vulnérables.

10 PROCESSUS DE DIFFUSION, D'APPROPRIATION DES DOCUMENTS PAR LES BÉNÉFICIAIRES ET RECOMMANDATIONS

10.1 Processus de diffusion et d'appropriation

La diffusion et l'appropriation des documents par les bénéficiaires se font par plusieurs canaux. Par ordre de fréquence, il y a les ateliers de sensibilisation et de formation, les missions de terrain et les médias (radio, télévision, réseaux sociaux). Les acteurs de la mise en œuvre de la diffusion sont les cadres, les ONGs, autorités locales et parfois les bénéficiaires.

10.2 Recommandations pour l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans les projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes

Plusieurs mesures sont nécessaires pour une bonne prise en compte du genre dans les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques. Au nombre de celles-ci, il y a :

- ✓ organisation périodique des formations au profit des cadres à tous les niveaux sur la démarche de prise en compte du genre dans les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ organisation périodique de formations au profit des femmes et autres groupes vulnérables pour renforcer leur capacité d'accès et de contrôle des ressources naturelles ou non nécessaires à leur résilience ;
- ✓ prévision d'une composante "genre" dans les projets et programmes d'adaptation pour mieux prendre en compte les spécificités des femmes et des groupes vulnérables ;
- ✓ systématisation de la prise en compte du genre dans l'élaboration des politiques, projets et programmes pour mieux gérer les impacts des changements climatiques ;
- ✓ recours aux connaissances et compétences spécialisées des femmes dans la conception et élaboration des documents de projets, programmes et stratégies ;
- ✓ vulgarisation des textes qui portent sur le genre pour accroître le niveau de prise en compte des besoins des femmes dans les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ institutionnalisation des points focaux "genre" dans les mairies pour une meilleure prise en compte des femmes et les autres groupes vulnérables au niveau communal ;

Après analyse des données du terrain, trois mesures sont apparues incontournables pour la prise en compte des besoins des femmes dans les politiques et programmes d'adaptation aux changements climatiques (figure 11).

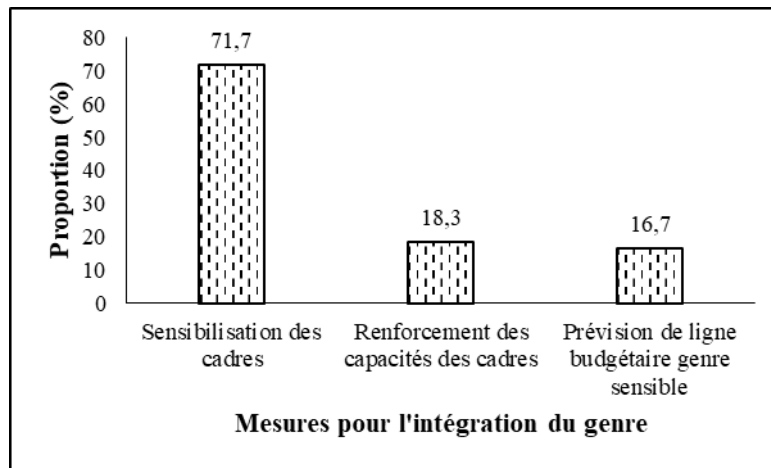


Figure 11 : Mesures d'intégration du genre dans les projets/programmes d'adaptation

Source des données : Enquête de terrain, août 2019

L'analyse de la figure 11 permet de dire que la sensibilisation des cadres sur la nécessité d'intégrer le genre dans les politiques et programmes d'adaptation est l'élément le plus cité comme mesure (71,1 %). Ensuite, le renforcement des capacités des cadres (18,3 %) et enfin la prévision d'une ligne budgétaire genre sensible (16,7 %).

De façon synthétique, certaines recommandations sont orientées vers des acteurs.

- ✓ **Au gouvernement**, il est recommandé de : veiller à l'effectivité de l'approche genre dans les ministères et de faire du suivi-évaluation une tâche spécifique de l'INPF ; exiger la prise en compte du genre dans tous les documents de politiques sur changements climatiques ; responsabiliser davantage les femmes dans la sphère décisionnelle ; rendre genre sensible le budget de l'état.
- ✓ **Aux ministères sectoriels**, il est recommandé, au-delà du financement des activités de la cellule, de veiller à l'inscription dans les programmes et budgets de prévisions tenant compte des résultats de l'analyse genre et tendant à corriger les inégalités de genre, de renseigner clairement les résultats de la budgétisation sensible au genre, de redynamiser les cellules genre, de poursuivre les formations genre, mais en les simplifiant, d'assurer l'évaluation d'impact des formations genre, de rendre systématique la référence au Document de Politique Nationale du Genre dans le choix des axes prioritaires du budget programme, de vulgariser les textes qui existent sur le genre.
- ✓ **Aux partenaires au développement**, il est suggéré d'accompagner l'INPF dans l'importante mission que lui a assignée la Présidence de la République ; de communiquer pour mieux faire comprendre le concept de « genre » et d'intégrer le genre dans leurs actions de plaidoyer afin qu'il soit prise en compte dans tous les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques.
- ✓ **Les mairies** doivent intégrer la question du genre dans les différents documents stratégiques et veiller à la prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les projets, politiques et programmes d'adaptation aux changements climatiques et autres catastrophes.

Conclusion

La prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques a connu un léger avancement. En effet, il existe un cadre administratif de mise en œuvre (cellules genre) créé dans les ministères. Mais, il reste de sérieux efforts à faire pour faire comprendre à tous les acteurs l'importance de l'intégration des besoins des femmes dans les projets et programmes d'adaptation. La question de la mise en œuvre des projets et programmes centrés sur le genre et la problématique de suivi-évaluation de ces projets et programmes demeurent posées.

La création de l'INPF est une opportunité pour renforcer les acquis obtenus par le Ministère en charge de la Famille notamment et, surtout, mener des études plus approfondies de manière à affiner les interventions pour l'acceptation et l'effectivité de l'approche genre.

Les principaux défis résident dans la mobilisation des capacités techniques et l'engagement politique des ministères et des responsables de programmes. Le manque de formation en genre des acteurs, toutes catégories confondues, contribue à un certain immobilisme institutionnel. Les traditions dominées par un système patriarcal ont instauré des attitudes et des habitudes porteuses d'inégalités dans les relations femmes-hommes, tant chez les femmes que chez les hommes et ce, à tous les niveaux, y compris dans les milieux dits « intellectuels » et au sein des instances de décision. Dans tous les domaines, le retard et les difficultés multiples accumulées par les femmes constituent un blocage important pour le développement et la rentabilité des actions et, bien sûr, pour le respect des Droits Humains des femmes, le non-respect de ces droits constituant en lui-même un obstacle au développement.

De façon globale, la lutte pour la prise en compte des besoins des femmes dans les politiques et programmes d'adaptation ne peut être laissée aux seuls pouvoirs publics décidant d'intégrer ou non. Les femmes de la société civile, les ONG, les Partenaires au développement doivent s'approprier ce combat et veiller à ce que les dépenses qui corrigent les inégalités dont sont victimes les femmes soient effectivement et correctement exécutées.

Les recommandations de la mission, orientées vers la prise en compte du genre sont synthétisées en cinq points à savoir :

- le renforcement de la capacité des acteurs ;
- la mise en œuvre des documents de stratégies sur le genre ;
- l'intégration du genre dans le dialogue des politiques et dans les procédures de gestion des programmes, en particulier le suivi (les indicateurs) ;
- la création d'un mécanisme de veille, de soutien et de suivi au sein de la coopération.
- le financement d'actions spécifiques et d'expertises sur le genre.

La mise en œuvre de ces recommandations aidera à une meilleure prise en compte des besoins des femmes et des autres groupes vulnérables dans les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques.

Bibliographie

- ACA (2011) : Etude sur l'application de l'approche genre et développement dans les politiques et stratégies nationales et dans les budgets-programmes des ministères sectoriels. Rapport final, 44 p.
- Akindélé A. (2014) : Savoirs ethno-climatologiques en pays wemε et holi : fondements et implications économiques et socio- culturelles. Thèse de doctorat unique, EDP/FLASH, UAC, 234 p.
- ALP (2014) : Directives pour la production de vidéos participatives communautaires de narration numérique: <http://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2014/08/CDSTGuidelines.pdf>
- ALP (2015) : Planification de l'Adaptation avec les Communautés: Note du Praticien1. http://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2014/08/CBA_Planning_Brief.pdf
- ALP (2015) : Vulnérabilité au Changement Climatique et Capacité d'Adaptation: Synthèses et Leçons du Ghana, du Kenya et du Niger. http://www.careclimatechange.org/files/CVCA_Synthesis_and_Lessons_from_Ghana_Kenya_and_Niger.pdf
- Anne-Françoise Thierry (2020) : Intégration du Genre dans les actions de développement des villes. Guide à destination des villes et associations de villes membres de l'AIMF. 46 pages
- Association adéquations (2009) : Fiche 2 : De l'approche "femmes dans le développement" à "genre et développement 3p
- Association adéquations (2009) : Fiche 5. Intégrer le genre dans le cycle de projet 6p
- BOAD (2012) : Fiche de contrôle pour l'intégration du genre et du changement climatique dans les projets 24 p
- Cabinet YOD, 2015, Rapport de l'Etude sur l'Autonomisation des femmes et impacts sur les règles de décisions au sein des couples et le bien-être des ménages dans les départements des Collines, Borgou et Alibori au Bénin, Etude financée par la Coopération suisse au Bénin, 120 pages
- CARE (2009) : Manuel de Vulnérabilité Climatique et d'Analyse de la Capacité. <http://www.careclimatechange.org/cvca>
- CARE (2011) : Approche Prospective de la Planification Communautaire de la Gestion des Bassins Versants, http://www.careclimatechange.org/files/CARE_docs/CARE_VN_Visioning_Document.pdf
- CARE (2011) : Comprendre la Vulnérabilité au Changement Climatique: Perspectives de l'Applications de la Méthodologie de l'Analyse de la Vulnérabilité et de la Capacité d'Adaptation au Changement Climatique(CVCA)
- CARE (2015) : Les Ambassadeurs de la Résilience: <http://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2015/09/The-resilience-championsreport-EN.pdf>
- Dadjo C. Mathilda (2013) : Etude sur la participation des femmes dans les structures du MDGLAAT et analyse du fonctionnement de la cellule genre, MDGLAAT/PADEL.
- Dadjo C. Mathilda (2014) : Diagnostic de la prise en compte du genre dans les PDC, PAI et PAAC, MDGLAAT/PADEL.99p.
- Dadjo C. Mathilda (2014) : Rapport d'audit genre du Ministère de la santé du Bénin. Ministère de la Santé /LMG.

- Dadjo Cica Mathilda (2011) : Analyse de l'organisation des femmes autour de la transformation et de la commercialisation du Maïs.FUPRO Bénin –SNV Bénin.
- Dadjo Cica Mathilda (2011) : Analyse genre de cinq chaines de valeur ajoutée de la filière Maïs au Bénin. FUPRO Bénin –SNV Bénin.
- Document de Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin, Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, 2009, 68 pages.
- Elisabeth Hofmann (2006) : Intégrer le « genre » dans l'approche-projet : entre l'engouement dans les discours et la surcharge dans les pratiques. Communication à l'occasion de 25 ans du Master/DESS : Analyse de projets Agricoles, industriels, sociaux et de l'environnement, université de Rennes 1, 28 octobre 2006.
- EMICoV (2011) : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages, 2ème Edition, 171 p
- FAO (2010) : La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11
- Fourn Elisabeth et Claudy Vouhé (2006) : Rapport final de la mission d'étude sur le profil genre du Bénin, 9 ACP BEN 012, 91 p
- GIEC, 2014: Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer].GIEC, Genève, Suisse, 161 p.
- Global Gender Gap Report (2015), by the World Economic Forum. 387p
- Houinato C. M. D. (2014) : Guide d'intégration du genre dans les Plans Départementaux de Développement intersectoriel : annexe au guide méthodologique d'élaboration des PDDI. 19 p.
- INPF (2011) : Participation des filles et des femmes aux formations techniques et scientifiques, secondaires et universitaires publiques au Bénin, 32 p
- INPF. (2012) Etude sur la prise en compte globale du genre dans les politiques publiques, plans et programmes au Bénin, 87 pages.
- Institut National de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), rapport final, 2014.
- IPE-MALI (2013) : Etude d'intégration des questions genre dans les processus de prise en compte des liens pauvreté-environnement pour la gestion rationnelle des ressources naturelles et environnementales au Mali. Rapport final 82p
- Jeanne ADJIBODOU MAKOUTODE et Josephine KANAKIN (2010) : Promotion du genre. 41 pages.
- JICA (2009) : Intégration du genre Un développement dynamique et inclusif .12p
- Le Cadre de Capacité Locale d'Adaptation (CLA) a été élaboré dans la cadre de l'Alliance Africaine pour la Résilience au Changement Climatique (ACCRA): http://community.eldis.org/.59d669a7/ACCRALocal_AdaptivePolicy_new.pdf
- Lodestein Esibert, Yvette Onibon Doubogan, 2016, Rapport d'audit genre de l'Institut de sécurité alimentaire, Université d'Abomey Calavi, 66 pages
- MEA (2013) : Etude d'intégration des questions genre dans les processus de prise en compte des liens pauvreté-environnement pour la gestion rationnelle des ressources naturelles et environnementales au Mali. Rapport final. 82 p.

- Moser, C.O.N. (2000) : “Planification selon le genre dans le Tiers Monde : comment satisfaire les besoins pratiques et stratégiques selon le genre”, in Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur, Le genre : un outil nécessaire : Introduction à une problématique, Cahiers Genre et Développement, n°1. Genève, Paris : EFI/AFED, L'Harmattan, pp. 133-138, DOI : 10.4000/books.iheid.5350
- MPD (2018) : Plan National de Développement 2018-2025 300p
- MPF (2009) : Document de la Politique Nationale genre du Burkina Faso 56p
- Nations Unies (2009) : Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes Politiques et directives pratiques Publication conjointe de l'UNISDR, du PNUD et de l'UICN. Genève, Suisse, 157p
- OFSP (2012) : en charge adaptée aux besoins spécifiques des femmes Guide à l'intention des conseillères et des conseillers dans le domaine des dépendances. Département Fédéral de l'intérieur DFI suisse 30p
- Ogouwalé E. (2001) : Vulnérabilité/ d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques dans le Département des collines. Mémoire de maîtrise de Géographie, UNB/FLASH/DGAT.117 p.
- Ogouwalé E. (2006) : Changements climatiques dans le Bénin méridional et central : indicateurs, scénarios et perspectives de la sécurité alimentaire. Thèse de Doctorat Unique, EDP/FLASH, UAC, 302 p.
- Okali, C. (2012) : Analyse Genre: S'Engager dans les Processus de Développement Rural et de Politique Agricole. Document de Travail 026. Future Agricultures: www.future-agricultures.org
- Omoro G. (2014) : Vulnérabilité et adaptation des femmes rurales aux changements climatiques dans la commune de Malanville : cas des productrices de riz. Mémoire de maîtrise de Géographie, UAC/ FLASH/DGAT. 67 p.
- Onibon Yvette, 2012, Femmes du Bénin 50 ans après les indépendances : quelles réelles évolutions ? BenGéo, FLASH/UAC Bénin, pp 25-44
- Onibon, D. Y. (2016), Déterminants de l'entreprenariat féminin au Bénin, Revue des études multidisciplinaires en sciences économiques et sociales, N°2, Juillet 2016
- ONUSIDA (2015) : Rapport d'activité 2015 sur la riposte au sida dans le monde. 236 p
- OUOBA P. Maxime (2007) : La prise en compte de l'approche genre dans les projets de développement : le cas des ONG françaises. Mémoire de Master, Université Paris 8/ Vincennes - Saint-Denis Département De Sociologie. 99 pages
- PNUD (2019) : Rapport sur le Développement humain 2019, 45 p
- PNUD- PNUE (2009) : Note d'orientation sur l'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans la planification du développement national
- Programme des Nations Unies pour le Développement (2009): Guide de ressources sur l'égalité des genres et le changement climatique, 157 p
- Projet de Renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières aux changements climatiques en Haïti (2016) : Prise en compte de la dimension genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques, 65 p
- PSCC/APP 2010 /Guide de clarification thématique, 41 pages
- Rapport de Synthèse: Relations genre changeantes dans des environnements changeants, une enquête sur l'intersection entre le genre, le changement climatique et la capacité d'adaptation

dans les communautés rurales du Ghana, du Kenya, du Mozambique et du Niger, non publié mais disponible sur demande.

République du Bénin (2013) : Rapport pays sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la plateforme d'Action de Beijing+20

Rigg S., Lovell E. et Pichon F. (2016): Évaluation des questions de genre dans les programmes de résilience: Burkina Faso. *Informations pour la résilience* 2.1. BRACED, pp 1-16.

Seema Arora-Jonsson (2011) : Vertu et vulnérabilité: Discours sur les femmes, le genre et le changement climatique. Dans: *Changement de l'Environnemental Global* 21 (2011); 744-751.

Seydou W. (2016) : Stratégies d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques dans le Holidjé Mémoire de DEA en géographie, UAC, FLASH, DGAT, 100 p.

Yessoufou A. A. (2016) : Dynamisation de l'agence nationale de protection civile pour une meilleure réduction des risques de catastrophe au Bénin. Mémoire de Master, ENAM, 102 p.

Quelques sites utiles

1. [Http://www.abantu.org](http://www.abantu.org):
2. [Http://www.famafrique.org](http://www.famafrique.org)
3. [Http://www.women.com](http://www.women.com)
4. [Http://www.globenet.org/horizon-local/shelter/femmdevt.html](http://www.globenet.org/horizon-local/shelter/femmdevt.html).
5. [Http://www.globenet.org/horizon-local/cadre/cite.html](http://www.globenet.org/horizon-local/cadre/cite.html)

Annexes

Questionnaires

Fiche de lecture

La présente fiche s'inscrit dans le cadre du projet intitulé : Développement d'une résilience inclusive aux changements climatiques et aux catastrophes au Bénin (Projet DERICC-Benin) mise en œuvre par CREDEL-ONG en partenariat avec LACEEDE/UAC avec l'appui financier du CRDI

N°	RUBRIQUES	INFORMATIONS
1	Situation géographique (Département, Commune)	
2	N° de la fiche	
3	Nom et Prénoms du lecteur	
4	Titre du Document et autres informations (année, nombre de pages, etc.)	
5	Année d'édition	
6	Institution commanditaire	
7	Partenaire Technique et Financier	
8	Equipe de rédaction (genre)	
9	Synthèse du contenu (parties chapitres) et informations importantes	

10	Prise en compte du genre et des groupes vulnérables (aspect, importance)	
11	Autres informations utiles	
12	Autres commentaires	

Questionnaire d'enquête

N°	Questions	Codes	Réponse
1	Quelles sont selon vous les manifestations des Changements climatiques ?	1 = baisse des pluies annuelles 2 = hausse des pluies annuelles 3 = démarrage tardif et/ou fin précoce 4 = fréquence accrue des pluies abondantes (inondation) 5 = fréquence accrue de sécheresse 6 = poche de sécheresse au cœur de la saison des pluies 7 = saison des pluies devenue imprévisible 8 = forte température 10 = fréquence accrue des vents violents 11 = autres à préciser	
2	Pensez-vous que tout le monde a les mêmes degrés de vulnérabilité ?	1 = oui 2 = non	
3	Quels sont selon vous les groupes les plus touchés par les changements climatiques ?	1 = tout le monde 2 = personnes âgées 3 = femmes 4 = personnes handicapées 5 = autres à préciser	
4	Quelles sont les activités les plus touchées selon vous ?	1 = Agriculture (PV) 2 = Agriculture (PH) 3 = Agriculture (El.) 4 = Agriculture (marais) 5 = transformation agroalimentaire 6 = activités commerciales 7 = transport 8 = autres à préciser	
5	Avez-vous des projets/programmes d'adaptation ?	1 = oui 2 = non	
6	Si oui quels sont les bénéficiaires ou cibles ?	1 = tout le monde 2 = groupes particuliers (Agriculteur, Commerçant, etc.)	

		3 = Femmes et autres groupes vulnérables 4 = Autres à préciser	
7	Sur quelle base les bénéficiaires sont identifiés ?	1 = exigence du PTF 2= degré de vulnérabilité 3 = autres à préciser	
8	Peut-on avoir copie de ces documents ?	1 = oui 2 = non	
9	L'élaboration des documents a-t-elle été participative ?	1 = oui 2 = non	
10	Quel est le processus de diffusion et d'appropriation des documents par les bénéficiaires ?	1 = atelier de sensibilisation 2 = missions de terrain 3 = diffusion par média (radios, télévision, etc.). 4 = Autres à préciser	
11	Qui sont les acteurs de mise en œuvre ?	1= Cadres 2 = Autorités locales 3 = groupes bénéficiaires 4 = ONGs 5= Autres à préciser	
12	Pensez-vous que les femmes et les groupes vulnérables ont des vulnérabilités spécifiques ?	1 = oui 2 = non	
13	Si oui pourquoi ?	1 = exposition spécifique ; 2 = faible capacité d'adaptation 3 = autres à préciser	
14	Pensez-vous que les femmes et les groupes vulnérables sont spécifiquement pris en compte dans ces projets et programmes	1 = jamais 2 = quelques fois 3 =souvent 4 = Toujours	
15	Si pas toujours, pourquoi ?	1 = manque d'attention 2 = moyen insuffisant 3 = Pas d'exigence des PTF 4 = Absence de méthode ou approche adéquate 5 = Autres à préciser	
16	Avez-vous connaissance d'une/ des	1 = oui	

	formation (s) sur la prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques ?	2 = non	
17	Si oui, par quelle institution ?	1= PTF 2 = structures étatiques 3 = autres à préciser	
18	Pensez-vous que la prise en compte du genre et des groupes vulnérables dans l'élaboration des projets/programmes permet d'augmenter la résilience des populations face aux changements climatiques ?	1 = oui 2 = non	
19	Selon vous quelles sont les mesures à prendre pour une intégration systématique du genre et des groupes vulnérables dans les projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques ?	1 = Sensibilisation des cadres 2 = Renforcement de capacité des cadres 3= Prise en compte du genre dans l'équipe de préparation/rédaction 4 = Prévision de ligne budgétaire 5 = Autres à préciser	

Liste des personnes enquêtées

N°	Noms et Prénom des interviewés	Institutions
1	GNONZAN Pascal	MCVDD
2	LIMA Euloge	MCVDD
3	JIMAJA ABLET Prisca	MCVDD
4	SADJI-BOUKARI Arouna	MPD
5	BALLO Ignace	MPD
6	SAKITI S. J. Christel	MPD
7	NOUKPO Etienne	MFAS
8	TOKO Clarisse	ONAB
9	TOSSOU W. Didas	INPF
10	OKPEIFA Pierre	OCS
11	HOUANDJI Agossou	CePED
12	ADOUNKPE Martial	FNEC
13	NOUGBODOHOUE Colam	Care
14	AGODO Lambert	GIZ
15	BIO Yérïma	FAO

N°	Noms et Prénom des interviewés	Institutions
16	MIGAN Dieudonné	PAM
17	VIGLO Essé	SNV
18	DEGBE Georges	IRHOB
19	LIMA Euloge	DGEC
20	DOSSOU Martial	DG-Eau
21	GBESSEMEHLAN Jacques	DPBCPE
22	DAGOU Aristique	ANPC
23	De SOUZA Godefroy	CR-Bénin
24	OYEDE Inès	Météo-Bénin
25	AHOLOUKPE Edwige	DPP/MAEP
26	YACOUBOU Rahamatou	DPP/MAEP
27	AWO S. Malikiyou	DPP/MAEP
28	LEGBAGAH Sèna	DPP/MAEP
29	HOUDO Christophe	PREFECTURE
30	AHIDAZAN Valentin	DDAEP
31	AGOSSOU V. Tanguy	DDAEP
32	TOUKON Christophe	DDAEP
33	ANAGONOU Chantal	DPH/MAEP
34	AHOLOUKPE D. Cyrille	DPH/MAEP
35	GOUNOU N'GOBI A. Kora	PADMAR/PROCAR
36	BLALOGOE Parfait	CREDEL-ONG
37	AHONON Tiburce	Assemblée Nationale
38	AKPLOGAN Aurore	IDID ONG

Glossaire

Genre : Issu de l'anglais "Gender", le genre est un concept sociologique désignant les "rapports sociaux de sexe", et de façon concrète, l'analyse des statuts, rôle sociaux, relations entre les hommes et les femmes. Appliqué aux politiques publiques, le genre a pour objectif de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construite. On parle aussi en français "d'approche intégrée de l'égalité". Le concept de « genre », définit la construction socio-culturelle des rôles féminins et masculins et des relations entre les femmes et les hommes. Les rôles féminins et masculins se rapportent aux activités attribuées aux femmes et aux hommes dans la société et à la position que femmes et hommes y occupent respectivement. Ces rôles découlent des forces telles que la culture, la tradition, la politique et les besoins, permettent de déterminer l'accès aux opportunités et aux ressources et imposent des attentes et des limites aussi bien aux femmes qu'aux hommes. » (*Manuel d'intégration systématique de l'approche genre, PNUD*). Le genre est utilisé comme approche à travers le processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action, politique ou programme, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il devient donc une stratégie visant à s'assurer que les préoccupations et expériences des femmes, des hommes et autres groupes vulnérables (jeunes, personnes âgées, migrants), sont parfaitement intégrées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, initiatives, programmes et projets. Le genre est différent du sexe qui renvoie à la biologie humaine ; c'est à dire, on naît homme ou femme, et on ne peut rien y changer. C'est cette biologie humaine qui est la base des nombreuses attitudes relatives aux devoirs de l'homme et de la femme dans nos sociétés.

Prise en compte du genre : La prise en compte systématique des questions liées au genre est un concept qu'il est aisé d'approuver mais difficile de mettre en œuvre de manière cohérente (Nations Unies, 2009). Prendre en compte ou intégrer le genre dans le cycle de projet signifie se poser des questions à chaque étape du projet, depuis les contacts et études préalables jusqu'à l'évaluation du projet : sur l'implication, le rôle, la place des femmes et des hommes et des groupes vulnérables dans le projet et les interrelations entre femmes et hommes ; sur les effets et les impacts du projet sur la situation des femmes et des hommes et sur les inégalités entre femmes et hommes, ainsi que les processus de transformation des rapports sociaux femmes-hommes (Association adéquations, 2009) . Selon Ouoba (2007), la prise en compte de genre est une approche qui a le souci systématique du rôle et de la place des femmes dans les prises de décisions, la place des femmes parmi les bénéficiaires au cours des programmes qu'on met en place ; la place des femmes dans les acteurs qui mettent en place ces programmes dans un impact général de ces programmes ou encore la place des femmes dans les terrains de l'économie ». Pour Adjibodou Makoutode et Kanakin (2010), la prise en compte de genre est la participation de l'homme et de la femme ne s'exprime pas qu'en termes de présence ou d'effectif, mais en termes de contribution aux prises de décisions. Elle est effective et capable de faire intégrer les préoccupations sexo spécifiques et d'entraîner la transformation des relations Hommes/Femmes existantes (PSCC/APP, 2010).

Intégration du genre : L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux, etc. L'intégration vise principalement à obtenir l'égalité des genres. C'est une approche qui cherche à intégrer les femmes dans le processus de développement car les planificateurs du développement ont longtemps considéré les femmes comme des mères et des femmes au foyer, plus que comme des individus à part entière, avec leurs propres besoins, leurs problèmes, leurs responsabilités et leur identité (Ouoba,2007). Il existe des démarches d'intégration du genre dans les projets et programmes de développement, testées et validées par les agences de développement telles que le Programme des Nations Unies pour le Développement

(PNUD). Selon les propositions du PNUD(2009) et de IPE-Mali (2013) , les étapes de l'intégration de la vulnérabilité sociale et des droits humains prennent en compte les étapes suivantes : le Diagnostic des enjeux liés au genre et aux droits humains, l'analyse des parties prenantes, le renforcement des capacités internes, l'élaboration d'un cadre logique, la revue des stratégies d'intervention et de communication et la mise en œuvre de la démarche méthodologique et du système de suivi évaluation. Selon Thierry (2020), l'intégration du genre est essentiellement à inclure les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes/ projets dans tous les domaines (politique, économique et social) et à tous les niveaux, de manière à ce que tous bénéficient d'un développement équitable, harmonieux et durable. Dans le Document de Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin (2009), l'intégration de genre est le développement de la culture de l'amélioration des rapports sociaux entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette intégration implique l'ensemble de politiques, mécanismes et stratégies ainsi que les actions susceptibles de corriger les inégalités constatées dans les rapports hommes / femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Projets et programmes centrés sur le genre : C'est l'implication du genre dans un projet/programme. Cela représente un défi de taille (Hofmann, 2006). Il est d'abord indispensable de fonder l'élaboration d'un projet sur la compréhension des rapports de genre dans la société concernée. Ensuite, la prise en compte du genre implique la formulation d'un objectif de réduction des inégalités entre femmes et hommes et la coexistence d'objectifs crée un certain nombre de difficultés dans la démarche de planification par objectifs, propre au projet/programme. Par ailleurs, projet/programme centré sur le genre nécessite aussi une prise en compte au sein de l'équipe du projet et une remise en question des fonctionnements institutionnels. Dans les actions de développement, les questions de genre (comme celles concernant la pauvreté, les exclusions sociales ou l'environnement) sont encore trop souvent ajoutées après coup ou considérées comme des catégories séparées, alors qu'il s'agit d'enjeux transversaux déterminants pour la réussite du projet. Bien que ces projets ne ciblent pas explicitement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, certaines de leurs activités y contribuent (Association adéquations, 2009). Au niveau des PTF, ils existent des outils pour institutionnaliser le genre (toile de l'institutionnalisation du genre), des fiches d'identification des projets et programmes mettant l'accent sur le genre et des fiches de suivi des aspects environnementaux. Pour intégrer la transparence, l'équité et la recevabilité dans les projets, certaines ONG internationales utilisent l'outil de « gouvernance for empowerment ».

Besoins spécifiques des femmes : Veiller aux besoins des femmes, demeure une priorité pour toutes les agences onusiennes ainsi que leurs partenaires. En 1995, la Conférence de Pékin sur le statut de femmes a diffusé l'approche genre et développement. Il s'agit de répondre aux besoins spécifiques et différents de chaque sexe, en visant une autonomisation (empowerment) des femmes et en prenant en compte à la fois les inégalités familiales et sociales. Tout d'abord le ménage est constitué d'une famille nucléaire avec un mari, une femme et deux ou trois enfants ou plus. Ensuite, dans le ménage il y a une nette division sexuelle des tâches selon laquelle l'homme, en tant que soutien de famille, est essentiellement impliqué dans un travail productif à l'extérieur de la maison, tandis que la femme, en tant qu'épouse et mère au foyer, endosse toutes les responsabilités du travail domestique et reproductif dans le ménage (Moser, 2000). Pour cet auteur, la planification selon le genre repose sur le raisonnement conceptuel implicite suivant : les hommes et les femmes ayant des rôles différents dans la société, ils ont souvent des besoins différents. En conséquence, lorsque l'on identifie et met en pratique les besoins des femmes : l'amélioration de leur situation économique, alimentaire, sanitaire, les facteurs et clivages ou de discrimination sociaux-économiques etc. (Association adéquations, 2009), dans la planification, il est important de dissocier les ménages et les familles dans la communauté en tenant compte du genre. L'identification de ces différents besoins exige l'analyse de deux stéréotypes courants dans la planification ; le premier traite de la structure des ménages à faibles revenus, le

second de la division sexuelle des tâches dans le ménage (Moser, 2000). La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est essentielle pour parvenir à un développement durable, équitable et centré sur les personnes (JICA, 2009). Comprendre les conditions de vie et les besoins spécifiques des femmes et des hommes dès le stade de la planification, et les prendre en compte lors de la mise en œuvre des projets reste nécessaire (OFSP, 2012). Selon Adjibodou Makoutode et Kanakin (2010), les besoins spécifiques des femmes nécessitent des stratégies d'actions permettant : un égal accès des hommes et des femmes aux ressources et aux biens ; une participation équitable des hommes et des femmes aux différents pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire); une transformation des valeurs et normes culturelles néfastes, notamment à l'épanouissement de la femme ; une forte présence notamment des femmes dans les instances de prise de décision ; la possibilité/capacité des hommes et des femmes de contrôler les ressources et les biens.

Changement climatique : le changement climatique s'entend d'une variation de l'état du climat que l'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Il se rapporte à tout changement du climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou à l'activité humaine. Selon Ogouwalé (2001), les changements climatiques se définissent comme une modification de paramètres climatiques qui est attribuée directement ou indirectement aux activités anthropiques altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Ces approches diffèrent de celle figurant dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), selon laquelle les changements climatiques désignent des changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Catastrophe : une catastrophe est une interruption grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant des pertes matérielles, économiques, environnementales et en vies humaines que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses ressources propres.

Adaptation : l'adaptation est la stratégie visant à réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique actuel ou futur. Dans les systèmes humains, l'adaptation vise à modérer les dommages ou à exploiter les potentielles opportunités. Dans les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat et à ses effets.

Table des matières

Sommaire.....	2
Liste des figures et tableaux.....	3
Liste des sigles et acronymes.....	4
Résumé exécutif.....	6
Abstract.....	7
Introduction.....	9
1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	11
2 APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	14
2.1 Revue documentaire.....	14
2.2 Outils et techniques de collectes des données.....	15
2.3 Dépouillement et analyse des résultats SWOT des entretiens.....	16
2.4 Rédaction, correction et finalisation du rapport.....	16
3. PROFIL GENRE AU BENIN.....	17
4. CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE GESTION DES PROJETS/PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES AU BENIN.....	21
5. CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES FEMMES DANS LES POLITIQUES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES AU BENIN.....	22
5.1 Cadre réglementaire de prise en compte des besoins des femmes.....	22
5.2 Cadre institutionnel de prise en compte des besoins des femmes.....	25
5.2.1 Analyse du fonctionnement des cellules genre dans les ministères.....	27
5.2.2 Organisation des séances de formation sur le genre.....	28
6 ANCRAGE DU GENRE DANS LES STRUCTURES.....	29
7. ANALYSE DU NIVEAU DE COMPREHENSION DES DECIDEURS PUBLICS.....	30
7.1 Compréhension des décideurs des changements climatiques et leurs manifestations.....	30
7.2 Compréhension des décideurs de la notion du genre.....	34
7.3 Compréhension des décideurs de la prise en compte des besoins des femmes.....	36
8 REPERTOIRE DES PROJETS/PROGRAMMES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES INSTITUTIONS.....	39
8.1 Projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques ayant pris en compte les besoins des femmes et autres groupes vulnérables.....	46
8.2 Analyse de la prise en compte des besoins des femmes et des groupes vulnérables.....	49
8.3 Forces et faiblesses des actions de prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les projets et programmes d'adaptation.....	49
9 PRISE EN COMPTE DES FEMMES, DES GROUPES VULNERABLES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES DOCUMENTS STRATEGIQUES.....	52
9.1. Au niveau National.....	52
9.1.1 Troisième Communication Nationale (TCN).....	52
9.1.2 Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre au Bénin ...	53
9.1.3 Contribution Déterminée au niveau National (CDN).....	54
9.1.4 Document de mise en œuvre du programme d'action de Beijing au Bénin.....	55
9.1.5 Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Bénin.....	56
9.1.6 Programme d'Actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANA-BENIN).....	56
9.1.7 Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.....	57
9.1.8 Document de Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin.....	58
9.1.9 Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole 2025 et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2017-2021.....	59
9.1.10 Plan National de sécheresse.....	60
9.1.11 Plan National de Développement 2018-2025.....	61
9.1.12 Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021.....	61

9.1.13 Guide d'intégration du genre dans les plans départementaux du développement intersectoriel.....	62
9.2 Au niveau communal.....	62
9.2.1 Plan de Développement Communal.....	62
9.2.2 Schéma Directeur d'Aménagement Communal.....	67
9.2.3 Rapport d'évaluation ex-ante de l'intervention du FNEC dans les communes de Cobly, Matéri et Ouaké bénéficiaires de local dans les départements de l'Atacora et de la Donga.....	68
9.2.4 Plan d'Hygiène et d'Assainissement de la Commune d'Adja-Ouèrè.....	69
9.2.5 Projet Intercommunal d'Appui à la Gestion Durable des Terres et d'adaptation aux changements climatiques dans le département des Collines (PAGDT-C).....	70
10 PROCESSUS DE DIFFUSION, D'APPROPRIATION DES DOCUMENTS PAR LES BENEFICIAIRES ET RECOMMANDATIONS.....	71
10.1 Processus de diffusion et d'appropriation.....	71
10.2 Recommandations pour l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans les projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes.....	71
Conclusion.....	73
Bibliographie.....	74
Annexes.....	78
Glossaire.....	84
Table des matières.....	87